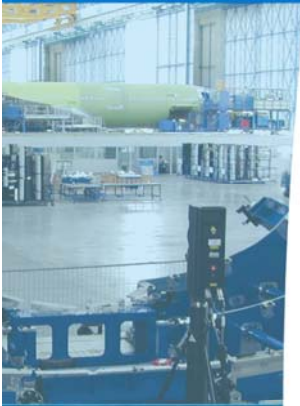




Une société du Groupe Gorgé

RAPPORT ANNUEL 2009





RAPPORT
ANNUEL

2009

RAPPORT ANNUEL 2009

AMF | AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

En application de son règlement général, notamment de l'article 212-13, le présent document de référence a été déposé le 29/04/10 auprès de l'Autorité des marchés financiers. Ce document ne peut être utilisé à l'appui d'une opération financière que s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des marchés financiers. Il a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. L'enregistrement, conformément aux dispositions de l'article L621-8-1-I du code monétaire et financier, a été effectué après que l'AMF a vérifié "si le document est complet et compréhensible, et si les informations qu'il contient sont cohérentes". Il n'implique pas l'authentification par l'AMF des éléments comptables et financiers présentés.

« Conformément à l'article 28 du règlement européen n°809/2004 du 29 avril 2004, le présent document de référence incorpore par référence les informations suivantes auxquelles le lecteur est invité à se reporter :

- Relativement à l'exercice clos le 31 décembre 2008 : rapport de gestion, comptes consolidés et annuels et rapports des Commissaires aux Comptes y afférents, figurent dans le Document de Référence déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 30/04/2009 (numéro de dépôt D.09-0381)
- Relativement à l'exercice clos le 31 décembre 2007 : rapport de gestion, comptes consolidés et annuels et rapports des Commissaires aux Comptes y afférents, figurent dans le Document de Référence déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 13/05/2008 (numéro de dépôt D.08-0377). »

LE MESSAGE DU PRÉSIDENT



Chers actionnaires,

Contrairement à nombre d'entreprises, notre Groupe a été globalement épargné par la crise en 2009. Les mesures de rationalisation de certaines filiales effectuées en 2008, ont porté leurs fruits au cours de l'exercice et toutes les sociétés du Groupe sont bénéficiaires. Nous nous sommes concentrés sur nos activités en portefeuille en menant une politique de valorisation de nos efforts de R&D des années précédentes. Tous nos secteurs de marché ont profité de cette politique à l'exception du domaine civil de la simulation, domaine dans lequel les clients, sans renoncer à leurs projets d'investissements, ont dû les différer faute de pouvoir trouver les financements bancaires.

Malgré cet effet limité de la crise économique, notre chiffre d'affaires s'est établi à 95,6 M€ en croissance de 8% par rapport à l'exercice antérieur et légèrement supérieur à la fourchette que nous avons annoncée en début d'année (90 à 95 M€).

Notre résultat opérationnel courant atteint 10,8 M€, soit 11,3% du CA. Il est en progression de 22% par rapport à 2008 (+39% si l'on neutralise en 2008 la plus value de cession des actions Bertin qui représentait environ 1,1 M€ de ROC). Cette performance tient essentiellement au traitement des foyers de pertes réalisé en 2008, à la bonne tenue des marges dans nos différents secteurs, et aux effets des synergies commerciales entre les sociétés du secteur Naval Militaire.

Le résultat net part du Groupe s'élève à 7,4 M€ en progression de près de 30%, soit une marge nette de 7,7% du CA contre 6,3% un an plus tôt.

Notre prise de commandes est exceptionnelle en 2009 avec 148,9 M€, à comparer aux 112 M€ enregistrés en 2008, année que nous avons qualifiée d'historique. C'est le résultat bien entendu de la pertinence et de la bonne compétitivité de nos offres sur des marchés, qui pour la plupart sont restés bien orientés ; mais c'est aussi le résultat des deux commandes d'Airbus dans le cadre de l'équipement des lignes de production de l'A350 XWB pour un montant total de 66 M€ en tranche ferme, et des commandes du Ministère de la Défense au titre du Plan de Relance de l'Economie, qui ont avancé en 2009 des projets qui ne devaient démarrer qu'en 2010 ou 2011, notamment le projet ESPADON qui vise à définir et développer les concepts et moyens futurs de lutte contre les mines immergées. Cette prise de commande exceptionnelle nous permet de débiter 2010 avec un carnet de commandes de près de 138 M€.

Notre trésorerie a poursuivi sa progression, ce qui nous a permis de distribuer fin décembre un acompte sur le dividende 2009 de 4 M€ (0,63 € par action). Après distribution de cet acompte la trésorerie du Groupe ressort à 15 M€.

Pour assurer le financement de nos ambitions, nous avons négocié début 2010, et prolongé de 18 mois notre convention de crédit avec notre pool bancaire, et ceci dans les mêmes conditions de taux. Ces lignes nous ont permis de financer l'acquisition aux USA de Triton Imaging Inc en décembre dernier.

L'acquisition de cette société renforce notre Groupe dans son cœur de métier de la Robotique Navale en apportant la brique technologique de post traitement des signaux sonar, brique technologique qui nous permet dorénavant de proposer à nos clients des solutions complètes en hydrographie, océanographie et sécurité portuaire et maritime.

Notre structure de bilan reste très saine avec de solides fonds propres, un faible endettement et une trésorerie conséquente.

Notre carnet de commande au 31 décembre 2009 (138 M€), et le volume de notre carnet d'offres nous permettent d'envisager l'avenir avec sérénité. Cependant nous resterons très vigilants et très réactifs car les quelques activités sensibles à la crise économique ne sont pas encore reparties en début d'exercice, et une part importante de notre carnet de commandes est constituée désormais de grands projets toujours délicats à exécuter.

Notre stratégie demeurera constante en 2010, nous continuerons à nous focaliser sur nos cœurs de métiers, en valorisant les résultats de notre R&D sur nos secteurs de marchés, et en favorisant les synergies techniques et commerciales entre les sociétés du Groupe. Nous continuerons bien entendu à rechercher des cibles de croissance externe dans nos métiers et secteurs de marchés pour renforcer nos positions de leadership.

Afin de fidéliser et de faire partager les fruits de la rentabilité et de la croissance à nos salariés, nous avons mis en place l'actionnariat des salariés du Groupe au travers d'un FCPE dédié basé sur l'action ECA SA. Ce processus s'est achevé en février 2010 et désormais 50% environ des salariés sont devenus actionnaires et détiennent 0,5% du capital.

Les bons résultats de 2009 et les perspectives encourageantes pour le futur nous permettront de proposer à l'Assemblée Générale des Actionnaires de distribuer un dividende de 6 M€ soit 0,94 € par action, acompte de décembre compris. Sur la base d'une valorisation moyenne du titre à 14 € sur les premiers mois de 2010, c'est un rendement d'environ 7 % qui est proposé.

Le Président

FAITS MARQUANTS

L'activité en 2009

Après une année 2008 caractérisée par une prise de commandes historique de 112 M€, la poursuite d'un effort soutenu de R&D, et le traitement des contrats en perte dans deux de nos filiales, le chiffre d'affaires 2009 du Groupe s'élève en 2009 à 95,6 M€ en croissance de 8% par rapport à 2008 et légèrement supérieur aux objectifs.

Les investissements commerciaux antérieurs ont également portés leurs fruits avec une prise de commandes record en 2009 de 148,9 M€. Cette prise de commandes tout à fait exceptionnelle s'explique d'une part, par les deux contrats signés avec Airbus dans le cadre de l'équipement des usines de production de l'A350 XWB dont le montant total en tranche ferme s'élève à 66 M€ et d'autre part, par la signature avec la DGA de contrats significatifs dans le cadre du volet Défense du Plan de Relance de l'Economie.

Nous avons également poursuivi nos ajustements de périmètre en cédant ECA Sinters Canada, filiale d'ECA Sinters et qui ne correspondait plus à notre stratégie. Nous avons également procédé au rachat des titres de SSI à ECA Faros. SSI devient ainsi une filiale directe d'ECA SA chargée de représenter l'ensemble des activités du Groupe sur le territoire américain, et plus seulement les activités de simulation.

Nous avons réinitialisé une démarche proactive de recherche de cibles de croissance externe en sélectionnant des sociétés répondant à nos critères stratégiques : accès à un marché nouveau pour les produits du Groupe, ou apport d'une brique technologique dans le cœur de métier. C'est au titre de ce second critère que nous avons acquis en décembre 2009 les titres de la société Triton Imaging Inc, aux USA. Cette petite société reconnue internationalement, conçoit et commercialise des logiciels de post traitement de signaux sonar. Cette acquisition permettra au Groupe de remonter dans la chaîne de valeur de ses activités de robotique navale avec notamment la fourniture à ses clients de solutions complètes allant jusqu'à l'exploitation des résultats.

Sur le plan financier nous avons utilisé très partiellement pour l'acquisition de Triton Imaging Inc , la convention de crédit de 20 M€ signée en juillet 2008. Cette convention qui devait s'achever en mars 2010 a été prolongée début 2010 de 18 mois dans les mêmes conditions.

Notre trésorerie qui était de 11 M€ fin 2008 atteint 15 M€ à fin 2009 et ce après distribution d'un acompte de 4 M€ sur le dividende de l'exercice 2009. Cette distribution a été décidée du fait de la trésorerie importante du Groupe, de sa capacité à financer de futures opérations de croissance externe par l'emprunt, et enfin d'une prévision financière 2010 bien orientée. Le Groupe demeure très faiblement endetté avec une capacité à investir et à financer sa croissance future.

Nous avons également engagé un processus visant à permettre aux salariés du Groupe de devenir actionnaire d'ECA SA, en créant un Fonds Commun de Placement Entreprise, baptisé ECA Actionnariat et basé sur l'action ECA SA. Cette opération s'est finalisée en février 2010. Environ 50% des salariés a souscrit à ce FCPE qui détient désormais 0,5% du capital d'ECA SA. Cette opération a vocation à être renouvelée dans les années à venir de sorte que les salariés détiennent une part significative du capital de notre société. C'est un facteur de motivation et d'engagement de nos salariés, c'est aussi un moyen de les faire bénéficier des fruits de la rentabilité et de la croissance de notre Groupe.

Enfin la crise économique n'a eu que peu d'impact sur le Groupe ; seuls les secteurs des compagnies aériennes et le secteur civil de la simulation terrestre ont souffert du gel de projets d'investissements de nos clients et donc d'une légère baisse du CA largement compensée par une augmentation significative du CA du secteur Défense. Notre Groupe reste cependant vigilant et prudent dans ses engagements de dépenses.

Secteur Défense-Robotique (62% du CA)

Cette activité est en croissance de +18% par rapport à 2008, elle a été caractérisée par :

- De nouveaux succès commerciaux pour le robot de déminage sous marin K Ster avec la signature en début d'année de deux contrats, l'un pour la Marine Singapourienne, l'autre pour la Marine Lithuanienne,
- La poursuite des développements des robots autonomes sous marins (AUV) pour des applications de Guerre des Mines et de Sécurité Maritime,

- La signature d'un nouveau contrat avec la Marine Malaisienne pour la fourniture de quatre robots sous-marins de déminage Olister,
- La finalisation des études des Moteurs Electriques Principaux du programme Barracuda, le premier moteur de série sera produit au cours de l'exercice 2010,
- La notification en fin d'année par DCNS d'un contrat pour un système de stabilisation dynamique de sous marins lors des tirs des missiles M51, dans le cadre de la refonte des SNLE NG,
- La livraison et le déploiement en Afghanistan d'un Kit d'autoprotection contre les mines improvisées des véhicules blindés de l'Armée de Terre.
- La signature avec la DGA du contrat d'équipement de l'Ecole Navale en nouveaux simulateurs de passerelle,
- La notification par la DGA du PEA Espadon au consortium formé d'ECA, DCNS, et Thalès Naval, pour l'étude, le développement et la réalisation de démonstrateurs du Système de Lutte Anti-Mines du Futur,
- La notification par la DGA d'un contrat de développement d'un système automatique de mise à l'eau / récupération d'un robot sous-marin par un USV ; ce contrat intervient dans le cadre de la coopération Franco-Singapourienne,
- Plusieurs contrats de Robots terrestres Inbot, Cobra, et TSR ; ECA a également répondu à plusieurs appels d'offres concernant des robots de la classe CAMELEON, et signé un contrat avec le Nedex Air pour des opérations de déminage,
- La poursuite avec nos partenaires des études du SIMBA 455, nouveau concept de navire multi-mission utilisant des drones de surface (USV) et des robots sous-marin (AUV et K-Ster) pour réaliser des missions hydrographiques / océanographiques ou des missions de sécurité maritime ; sur le plan commercial des contacts avancés avec certaines Marines permettent de valider opérationnellement ce concept et d'envisager une première commande en 2011,
- L'acquisition de Triton Imaging Inc aux USA. Cette opération donne à notre Groupe une nouvelle brique technologique indispensable pour remonter dans la chaîne de valeur de la robotique navale. Les logiciels de post traitement des signaux sonar développés par Triton Imaging Inc seront intégrés aux solutions d'AUV, d'USV et au SIMBA 455 dont ils constitueront la base du système tactique.
- Le développement d'un simulateur de Motos sportives en vue de futurs contrats avec l'US Navy et les Marines Corps dans la suite des contrats obtenus avec l'US Army en 2008 ;
- La mise au point d'un nouveau simulateur sur plateforme mobile 6 axes de véhicules de patrouille terrestre (4x4, véhicules blindés légers) pour répondre à des besoins de Gendarmeries et de Gardes Frontières,

Secteur Civil-Aéronautique (38% du CA):

Cette activité est en retrait de 5% par rapport à 2008, retrait essentiellement lié au gel de projets d'investissements de nos clients dans les secteurs de la simulation terrestre et aéronautique ; elle est caractérisée par :

- La notification par Airbus des contrats PREFAL et KEELBEAM pour l'équipement des usines de production de l'A 350 XWB. Ces contrats dont le montant des tranches fermes cumulées s'élève à 66 M€ couronne 3 ans d'efforts depuis la création de la filiale ECA Cnai. Ces contrats, notifiés en septembre et octobre contribuent très faiblement au CA 2009, ils auront en revanche un impact notable sur les chiffres d'affaires des exercices suivants, en particulier à partir de 2011 avec une phase intense de production,
- Le repositionnement d'ECA Sintors sur ses cœurs de métier des Bancs de Tests et des GSE. Les restructurations engagées en 2008 ont porté leurs fruits et la filiale a retrouvé sa rentabilité tout en faisant croître son CA dans un contexte relativement atone d'investissement des avionneurs, des équipementiers, et des compagnies aériennes,
- La signature d'un accord de coopération entre ECA Faros et Flight Simulator Inc (FSI) aux USA. Cette coopération permettra à FSI de développer et commercialiser des simulateurs full flight de la gamme Airbus. Au titre de cet accord ECA Faros fournira à FSI des modèles de vol et des éléments des cabines de pilotage,

- Le développement d'un simulateur de poids lourds conforme à la Directive Européenne sur la formation continue des chauffeurs routiers. Ce nouveau simulateur intègre une plateforme mobile,
- La poursuite de la réalisation des contrats signés en 2008 dans le secteur du Nucléaire. En revanche sur le plan commercial, si de très nombreuses offres, importantes en montant, ont été émises, les décisions des donneurs d'ordre sont constamment repoussées du fait des retards des programmes EPR ou des opérations de démantèlement. Toutefois ECA a été notifié en fin d'année de tranches complémentaires du contrat des machines de pesée pour l'usine GB II d'AREVA,
- Une stabilité de l'activité Offshore, pour laquelle notre Groupe fournit principalement des caméras, des systèmes de CCTV et des bras électriques ou hydrauliques. Nos démarches pour promouvoir l'utilisation des AUV pour des applications de survey et d'inspection en grandes profondeurs se poursuivent et sont reçues par les compagnies pétrolières avec un intérêt croissant, mais les décisions d'expérimentation et d'investissement sont extrêmement lentes.

STRATÉGIE

ECA est un groupe équilibré dans la Défense, le Nucléaire et l'Aéronautique. Il est leader mondial de la Robotique de déminage sous marin, leader français de la Robotique Terrestre, l'un des principaux acteurs mondiaux de la Simulation.

C'est aussi un équilibre entre l'activité France et l'activité à l'étranger.

Nous poursuivons notre développement en l'appuyant sur une stratégie de conquête de nouveaux clients et de consolidation de notre offre produits sur nos cœurs de métiers de la Simulation, de la Robotique, et des équipements de sécurité.

L'activité de R&D reste à un niveau élevé, elle est financée par nos fonds propres, de grands clients comme le Ministère Français de la Défense, ainsi que les organismes de financement tels qu'OSEO ou l'ANR. Cette activité s'inscrit pour une part importante dans le cadre des Pôles de Compétitivité dont ECA est membre. Elle est orientée vers l'autonomie des robots, la convergence entre robotique et simulation, la communication entre objets simulés ou robots. Elle vise à étendre l'offre vers de nouveaux secteurs d'application comme le Homeland Security (Sécurité Intérieure), et d'étendre les gammes de produits en termes de missions réalisées.

L'activité commerciale est orientée vers le développement des synergies entre les sociétés du groupe, en particulier dans le domaine Naval où trois sociétés sont actives et complémentaires.

Les développements techniques visent à réutiliser nos savoir faire pour plusieurs secteurs d'application en milieux hostiles ou contraints. Concrètement cela se traduit par le développement de briques technologiques qui sont assemblées pour réaliser des produits. Le cœur du savoir faire technologique réside dans la capacité à modéliser le comportement de systèmes complexes comprenant de la mécanique, de l'électronique, de l'automatisme et de l'informatique, modèles utilisés pour implémenter les lois de pilotages, de navigation et de guidage de nos robots et simulateurs.

Notre organisation est désormais finalisée, chaque filiale, centre de profits, est compétente sur un domaine technologique et/ou de marché et ceci sans recouvrement. L'organisation du management permet de créer les conditions des synergies commerciales et techniques.

Après trois années de consolidation qui ont suivi les opérations de croissance externe de 2005 et 2006, ECA entend continuer son développement et sa croissance à la fois organique et par croissance externe. Ainsi depuis mars 2009 des cibles d'acquisitions sont recherchées, essentiellement dans deux directions : sociétés étrangères permettant l'accès à un marché important et sociétés apportant une technologie connexe ou complémentaire en vue de remonter dans la chaîne de valeur de nos produits (maîtrise de certains capteurs en particulier).

Dans chacune de nos activités nous avons identifié des potentiels de croissance :

- Robotique de déminage sous marin : la valorisation commerciale du nouveau robot K Ster. Deux nouveaux contrats ont d'ailleurs été signés en 2009,
- Robotique sous marine : développement des robots autonomes (AUV et Alistar 3000) pour des applications de Guerre des Mines, de Sécurité Maritime et de Homeland Security, de surveillance offshore, de relevés Océanographiques et Hydrographiques,

Dans la perspective de fournir à certains de nos clients des solutions plus globales, nous venons de lancer un nouveau produit le SIMBA 455, navire multi mission de 45 ou 55m de long sur la base d'un patrouilleur développé par nos partenaires STX et Raidco Marine. Ce navire embarquera les produits et systèmes d'AUV et d'USV d'ECA, et permettra à des marines modestes de réaliser des missions d'hydrographie et/ou de guerre des mines. Il est l'illustration de la remontée dans la chaîne de valeur, il adresse un segment de marché complémentaire,

- Drones de surface : surveillance de zones maritimes sensibles, remorquage de cibles et d'instruments, engins avancés pour la mise en œuvre de robots sous marins. Ce domaine d'activité a bénéficié en 2009 des effets du Plan de Relance du Ministère Français de la Défense,
- Equipements navals de sécurité : Barracuda, Scorpènes à l'export, U209, et à plus long terme la coopération France Brésil,
- Robotique Terrestre : caractérisation de situations sur des Théâtres d'Opérations, observation, identification de menaces (en particulier nucléaires, bactériologiques ou chimiques), appui aux troupes engagées. Hors du secteur militaire : observation et surveillance dans le cadre de la lutte contre les trafics et contre le terrorisme. Ce domaine est identifié par la DGA comme un domaine stratégique de développement,
- Equipements terrestres : développement commercial du Kit d'autoprotection de véhicules contre les mines improvisées, le programme SPRAT en coopération avec CNIM, le programme de retrofit des LRM,
- Robotique nucléaire : équipement des centrales EPR, démantèlement, manipulation du combustible et des déchets,
- Simulation navale : pilotage de navires et entraînement au combat tactique. Ces outils offrent des réductions significatives de coûts de formation des équipages et permettent de créer en toute sécurité des scènes d'entraînement qu'il serait dangereux ou complexe de créer dans le monde réel,
- Simulation terrestre : croissance du marché pour des raisons d'économie et d'efficacité. Les deux drivers sont la sécurité et l'éco conduite. La mise en œuvre de la Directive Poids Lourd en Europe sera un facteur de croissance de ce marché. Enfin les applications militaires ou policières de formation en patrouille constituent la principale cible de nos réseaux de simulateurs,
- Simulation aéronautique : ECA y est un petit acteur, le partenariat avec l'un des grands acteurs de ce secteur FSI doit permettre de valoriser un savoir faire significatif de modélisation et nous donner accès indirectement au marché des simulateurs Full Flight,
- Machines d'assemblage aéronautique : le programme A 350 XWB pour lequel les contrats ont été notifiés en 2009, ces contrats devraient permettre une croissance significative de cette activité au cours des trois prochaines années,
- Bancs de tests aéronautiques, GSE et Equipements Embarqués : activité du groupe impactée par la crise actuelle, notamment en ce qui concerne les compagnies aériennes. Néanmoins ce secteur présente des perspectives dans le domaine de la mise aux normes des bancs de test et dans celui de l'ingénierie des GSE.

Notre effort de rationalisation des coûts se poursuit. Cet effort se traduit par la recherche des synergies achats et la réduction du nombre de nos fournisseurs et sous traitants. Un effort significatif de recherche et de fiabilisation de sous traitants low cost a été entrepris et devrait se traduire par des liens plus étroits avec certains d'entre eux, liens éventuellement capitalistiques pour sécuriser le sourcing.

Enfin sur le plan social, nous avons privilégié ces deux dernières années une absorption de la croissance par la sous-traitance en veillant à ne pas divulguer notre savoir faire. Nous entendons poursuivre cette politique tout en renforçant certaines de nos expertises dans les domaines de l'architecture système et de la mécanique. La fidélisation de nos collaborateurs est un facteur essentiel de notre réussite car nous sommes dans des métiers de conception. Cette fidélisation est bâtie sur l'intérêt et la variété technique de nos projets, sur l'effort important de R&D, une politique dynamique d'accueil de stagiaires et d'apprentis, l'excellente réputation et l'image internationale du groupe, et enfin des conditions de travail attractives permettant l'autonomie et le développement personnel.

Perspectives 2010

Les prises de commandes de 2008 et de 2009 permettent de commencer l'année 2010 avec un carnet de commandes de près de 138 M€, carnet s'écoulant sur trois années environ. Il est évident que la prise de commande de 2010 sera inférieure à celle de 2009 car la base de comparaison est exceptionnelle avec d'une part les contrats Airbus, et d'autre part les contrats notifiés dans le cadre du Plan de Relance de l'Economie qui ont finalement avancé en 2009 des opérations qui étaient prévues en 2010 ou 2011.

En ce qui concerne l'activité, notre Groupe prévoit une croissance du CA de l'ordre de 10% pour atteindre à périmètre constant 105 M€. Ce chiffre peut paraître prudent compte tenu des contrats engrangés. Néanmoins la contribution des contrats Airbus est essentiellement en 2010 une contribution en termes d'études, quelques productions doivent intervenir au dernier trimestre.



Dominique VILBOIS
Président Directeur Général



Alexandre MIAUX
Directeur Administratif
& Financier



Jean-Jacques MARTELLI
Vice-Président
Organisation & Moyens



Jean-Jacques PERIOU
Vice-Président
Ventes & Marketing



Jean-Louis SAMBARINO
Vice-Président
Opérations



Historique

1936

- Création de la Société ECA

1970

- Création du premier robot sous-marin anti mines PAP 104 (DGA)

1979

- Conception et réalisation du premier robot sous marin libre pour l'IFREMER

1980

- Création de la société CSIP (UK)

1983

- Succès à l'exportation du PAP MK5 auprès de la marine britannique

1990

- Conception et réalisation de la première machine de tension courroie pour le groupe PSA

1992

- Acquisition d'ECA par Finuchem

1995

- Finuchem cède 51 % d'ECA à l'allemand STN Atlas

1996

- Contrat de licence du PAP MK5 pour la marine Japonaise

1997

- Télécommande de production sous marine TOV (Total Austral)

1998

- Livraison de PAP Plus pour la marine Turque

1999

- Finuchem reprend le contrôle d'ECA à STN Atlas fin décembre
- Acquisition de Genisea (mai) et Bogest (décembre), devenu par la suite ECA Aéro
- Livraison de la première machine spéciale A340

2000

- Rachat par Finuchem du solde détenu par STN fin décembre
- Prise de participation au capital d'Hytec et de l'activité Systèmes & Information de Matra
- Développement d'OLISTER

2001

- Première commande pour l'Airbus A 380

2002

- Création de OD-ECA en Turquie (juillet 2002)
- OLISTER vendu à la Malaisie
- Développement du robot K-STER



2003

- Programme A380
- Développement et commercialisation d'un véhicule autonome grande profondeur ALISTAR 3 000.
- Commande MINIROC de développement de robots de combat urbain.

2004

- Introduction d'ECA sur le second marché d'Euronext.
- Développement du robot d'intervention H1000 dans le cadre d'un contrat pour la marine nationale. Ce robot, dédié à l'observation et aux petites interventions jusqu'à 1000m de profondeur, sera commercialisé dans différents pays.
- Montée au capital d'HYTEC - 92 % du capital contrôlé par ECA via le holding COFINADIC dont ECA a racheté le solde du capital au fondateur d'HYTEC.

2005

- Commande ERCT de drones de surface,
- Commandes PEA REA et VAMA d'AUV (Autonomous Underwater Vehicles) de défense,
- Commande BFR de démantèlement nucléaire pour Framatome
- Prise de participation de 14,2% dans CYBERNETIX
- Accord de partenariat AUV THALES – ECA.

2006

- Acquisition de ECA FAROS, ECA SACLAY, ELECTRONATEC, CNAi Aéronautique et ECA Sinters,
- Accord de partenariat ECA CYBERNETIX,
- Cession de notre participation dans CYBERNETIX,
- Création d'ECA SINDEL,
- Croissance du chiffre d'affaires de 90%.

2007

- Développement et commercialisation du simulateur mixte A320 /B737,
- Développement des solutions autonomes : drones de surface et robots sous-marins.
- Acquisition du fonds de commerce ECA Sindel,
- Intégration de SSI Inc.,
- Prise de participation dans 1Robotics,

2008

- Commande majeure de robots K-Ster,
- Commande importante de la DGA dans la lutte contre le Terrorisme en Afghanistan,
- Cession de notre participation dans Bertin Technologies,
- Cession de Lotus technologie,
- Commande importante de simulateurs pour l'armée Américaine,
- Commandes significatives dans le domaine du nucléaire
- Fusion Absorption avec la société ECA Hytec

2009

- Finuchem devient Groupe GORGE
- 2 Commandes majeures de robots K-Ster
- Commande Majeure sur le A350 XWB chez Airbus
- Notification du PEA Espadon relatif au Système de Lutte Anti-Mines du Futur
- Accord de coopération avec Flight Simulator Inc
- Acquisition de Triton Imaging Inc

Rapport Financier 2009



RAPPORT DE GESTION

Chers Actionnaires,

Nous vous avons réunis d'une part, en Assemblée Générale Ordinaire conformément aux dispositions du Code de commerce et des statuts de notre Société, à l'effet de vous demander d'approuver les comptes de l'exercice clos le 31.12.2009, et d'autre part, en Assemblée Générale Extraordinaire afin de statuer sur les délégations et pouvoirs donnés au Conseil d'Administration dans le cadre d'opération de capital.

Les convocations à la présente assemblée ont été régulièrement effectuées.

Les documents prévus par la réglementation en vigueur et notamment les rapports des Commissaires aux Comptes, le rapport de gestion ainsi que les comptes annuels et autres documents s'y rapportant, le rapport de gestion du groupe et les comptes consolidés, ont été mis à votre disposition au siège social de la Société dans les conditions et délais prévus par la loi, afin que vous puissiez en prendre connaissance.

Ces documents ont été transmis au comité d'entreprise (art L.432-4 du Code du Travail).

Lors de l'Assemblée Générale, vous seront également présentés le rapport spécial du Président sur le fonctionnement du Conseil et sur les procédures de contrôle interne et les rapports des Commissaires aux Comptes.

Le présent rapport a notamment pour objet de vous présenter la situation de notre société et celle de notre groupe (L.225-100, L.233-26 et L.232-1).

ACTIVITE DU GROUPE AU COURS DE L'EXERCICE

Le chiffre d'affaires 2009 s'élève à 95,6 M€ en croissance de 8% par rapport à 2008 (retraité)
L'année a également été caractérisée par des efforts de R&D toujours constants dans les domaines de la robotique et de la simulation avec des dépenses de plus de 10% du CA du Groupe.

Les activités Défense représentent 62% du chiffre d'affaires contre 56% en 2008.
Cette activité est en forte croissance de 18%, elle a été caractérisée par :

- la poursuite des développements des robots autonomes sous marins (AUV) pour des applications de Guerre des Mines et de Sécurité Maritime, la réalisation du contrat de développement d'un Kit d'autoprotection contre les mines improvisées des véhicules blindés de l'Armée de Terre. Ces Kit ont été déployés en Afghanistan.

- la forte activité commerciale tout au long de l'année, pour le robot de déminage K-Ster avec des prises de commandes majeures en début d'année 2009, pour la lutte anti mines du futur avec le programme ESPADON, la notification d'un contrat pour un système de stabilisation dynamique de sous marins lors des tirs des missiles M51 et de plusieurs contrats de Robots terrestres Inbot, Cobra, et TSR.

Les activités civiles représentent 38% contre 44% en 2008.

Cette activité est en retrait de 5% par rapport à 2008, retrait essentiellement lié au gel de projets d'investissements de nos clients dans les secteurs de la simulation terrestre et aéronautique ; elle est caractérisée par :

- La notification par Airbus des contrats PREFAL et KEELBEAM pour l'équipement des usines de production de l'A 350 XWB. Le montant cumulé des tranches fermes de ces deux contrats s'élève à 66 M€.

- Le repositionnement d'ECA Sintors sur ses cœurs de métier des Bancs de Tests et des GSE.

- La signature d'un accord de coopération entre ECA Faros et Flight Simulator Inc (FSI) aux USA.

Cette situation illustre l'équilibre Civil - Défense dans notre portefeuille d'activités pour gérer les aspects cycliques de chaque domaine.

PRINCIPAUX CHIFFRES CONSOLIDÉS

Bilan Consolidé

(en M€)	2009	2008 *
Actifs non courants	36,9	33,0
Actifs courants	82,3	78,0
Actifs destinés à être cédés	0,0	0,6
TOTAL ACTIF	119,2	111,6
Capitaux propres	45,9	46,5
Intérêts minoritaires	0,3	0,2
Passifs non courants	12,7	11,8
Passifs courants	60,3	52,4
Passifs destinés à être cédés	0	0,7
TOTAL PASSIF	119,2	111,6

* : Après retraitement de la correction d'erreur décrite en 2.1.1 des annexes aux comptes consolidés

Compte de résultat consolidé

(en M€)	2008	2008 *
Chiffre d'affaires	95,6	88,6
Résultat opérationnel courant	10,8	9,2
Résultat opérationnel	10,8	8,5
Résultat net avant cession d'activité	7,4	5,9
Résultat net	7,4	5,7
Part des minoritaires	0,1	0,1
Résultat net (part du Groupe)	7,4	5,7

* : Après retraitement de la correction d'erreur décrite en 2.1.1 des annexes aux comptes consolidés

LES RESULTATS DU GROUPE AU COURS DE L'EXERCICE

Le résultat opérationnel courant est en croissance de 21.9% à 10.8 M€. Le résultat opérationnel, après déduction des frais de restructuration se monte à 10.8 M€, en croissance de 32.8%. Le résultat net de l'ensemble consolidé s'élève à 7.4 M€ en 2009 contre 5.8 M€ (chiffre retraité) en 2008.

Les actifs non courants sont de 36.9 M€, en progression de 3.9 M€, impactés notamment par l'écart d'acquisition de Triton Imaging et par l'activation des frais de développement de la période.

Les actifs courants sont en hausse de près de 6 % à 82.3 M€. Cette hausse provient principalement du poste Facture à émettre (lié au principe de comptabilisation du revenu à l'avancement) qui progresse de 25% à 19.7 M€. La trésorerie est également en forte hausse, passant de 11 M€ au 31/12/2008 à plus de 15 M€ à la clôture 2009.

Les capitaux propres sont en légère baisse à 45.9 M€ du fait du versement d'un acompte sur dividende de 4 M€ au 29 décembre 2009.

Les passifs non courants sont stables à 12.7 M€.

La hausse de 15 % des passifs courants à 60.3 M€ provient d'une augmentation significative des avances reçues sur commande et des produits constatés d'avance (lié au principe de comptabilisation du revenu à l'avancement et à la correction d'erreur de la comptabilisation du Crédit d'Impôt Recherche).

Sur les aspects trésorerie, la Capacité d'Autofinancement est en progression de 23 % à 9.7 M€ et nous avons encore amélioré notre gestion du BFR avec une variation positive de plus de 8 M€.

L'ORGANISATION ET LES CHANGEMENTS DE PERIMETRE

L'organigramme du Groupe a été simplifié. Plusieurs opérations ont été réalisées au cours de l'exercice écoulé :

- . Cession de la société Sinters Canada, filiale d'ECA Sinters au cours du 1^{er} semestre,
- . Rachat des titres de SSI à ECA Faros. SSI devient ainsi une filiale directe d'ECA SA,
- . Acquisition de la société Triton Imaging Inc, société californienne spécialisée dans le traitement du signal.

POLITIQUE SOCIALE

Au 31 décembre 2009, les effectifs s'élevaient à 600 personnes contre 580 à la fin de l'année 2008.

Le montant de la sous-traitance est de 8.8 M€ en 2009 contre 7.1 M€ l'exercice précédent ; le recours à la sous-traitance est lié à la nature des activités du Groupe et son niveau dépend de la particularité des affaires traitées.

Outre le recours à la sous-traitance, le Groupe fait également appel aux ressources de travail temporaire pour faire face aux pics de charge. Enfin, les sociétés du Groupe qui recourent partiellement à la sous-traitance et au travail temporaire s'assurent du respect des législations en vigueur en la matière.

Les accords d'intéressement conclus dans certaines filiales du Groupe, qui s'ajoutent à la participation légale, ont permis à leurs salariés de bénéficier des bons résultats de l'exercice.

Nous avons en fin d'année 2009 entamé un processus permettant l'accès des salariés du Groupe à travers un FCPE basé sur l'action ECA SA. Ce processus s'est achevé le 25 février 2010 par l'augmentation de capital correspondante. Au terme de cette souscription 50% des salariés détiennent 0,5% du capital de notre société.

SITUATION D'ENDETTEMENT DE LA SOCIETE AU REGARD DU VOLUME ET DE LA COMPLEXITE DES AFFAIRES

Au 31 décembre 2009, l'endettement financier, qui correspond à la somme des emprunts, dettes financières et des concours bancaires (8.35 M€), nette des valeurs mobilières de placement (9,4 M€) et des disponibilités (5.6 M€) est négatif et s'établit à 6.5 M€.

RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Les axes principaux ont été les suivants :

- Programme AUV (véhicule sous marin autonome),
- Programme K-ster,
- Simulateur d'entraînement au pilotage,
- Poste de pilotage, contrôle commandes et électronique de puissance pour sous marins.

Les dépenses de R&D se sont élevées à 9.8 M€ dont 3.7 M€ de coûts de développement immobilisés dans les comptes consolidés.

Les crédits d'impôt recherche s'élèvent pour l'ensemble du groupe à 2.0 M€, dont 1.5 M€ passé en produit sur la période.

POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE

Nos activités, ne nécessitant pratiquement pas de substances dangereuses ou toxiques, ne présentent aucun risque important. Aucun site ECA n'est classé SEVESO.

DEGRE D'EXPOSITION AUX RISQUES

Risques de taux de change

Si près de la moitié de l'activité du groupe est à l'export, la part du chiffre d'affaires réalisée en devises étrangères reste limitée pour les sociétés françaises du groupe. Du fait du développement de l'activité de nos filiales étrangères, le risque de change se porte principalement sur le Dollar Américain et la livre Sterling.

ECA a mis en place une politique de suivi du risque de change consistant à prévoir l'ensemble des flux en devises du groupe constitué par ECA et ses filiales (encaissements et décaissements), à mesurer l'exposition nette du groupe par échéance et à éventuellement mettre en place une couverture de change si la position nette à une échéance identifiée le justifie. Cela nécessite une appréciation du risque d'évolution des cours, qui est émise par la direction d'ECA conseillée par ses banques. Du fait du caractère fréquent des flux en devises dans les deux sens, il n'a pas été nécessaire de mettre en place de couverture en 2009. L'endettement financier en devises est marginal, il ne peut être constitué que de concours bancaires courants temporaires des filiales étrangères.

en K€	GBP	USD
Actifs	3 617	11 621
Passifs	693	6 075
Position nette avant gestion	2 924	5 546
Positions hors bilan		
Position nette après gestion	2 924	5 546

Risques de taux d'intérêt

En K€	JJ à 1 an	1 an à 5 ans	Au-delà	Total
Passifs financiers	2 685	2 794	0	5 479
Actifs financiers	0	0	0	0
Position nette avant gestion	2 685	2 794	0	5 479
Couverture de taux, avances	(600)	(300)	0	(900)
Position nette après gestion	2 085	2 494	0	4 579

Compte tenu du faible niveau d'endettement du Groupe ECA, l'exposition au risque de taux est limitée.

Sensibilité aux variations des taux d'intérêts

La dette nette exposée à une variation des taux s'élève à environ 2 M€ au 31 décembre 2009 (23.5% de la dette brute).

Une hausse ou une baisse des taux d'intérêts de 100 points de base (+ ou -1 %) sur l'ensemble des courbes de taux aurait un impact d'environ + ou - 10 K€ sur la charge financière annuelle avant impôt du groupe, en prenant l'hypothèse d'une stricte stabilité de la dette et sans tenir compte des placements court terme.

De plus, le Groupe ECA utilise une couverture de taux d'intérêts transformant le taux variable de l'emprunt Fortis (900 K€ de capital restant dû au 31 décembre 2009), en un taux fixe de 4,58%.

Risques de liquidité

Compte tenu de sa situation bilancielle actuelle, le Groupe est peu exposé au risque de liquidité.

Par ailleurs, ECA a signé en juillet 2008 avec son pool bancaire une convention de crédit d'un montant global de 20 M€ dont 5 M€ pour financer son BFR. La société a utilisé cette ligne à hauteur de 2.0 M€ pour financer l'acquisition de Triton Imaging Inc.

En mars 2010, cette convention de crédit a été prorogé de 18 mois, et ce dans les mêmes conditions avantageuses.

Risques de Crédit - covenants financiers

Le Groupe n'a pas de concentration importante de risque de crédit.

- Le prêt consenti par le groupement des industries agricoles, alimentaires et de grandes distributions (GIAC) d'un montant de 1.600 K€ sur 5 ans fait l'objet d'un covenant financier, exigeant le remboursement anticipé en cas de « diminution importante de la situation nette comptable du Participant ou diminution importante de son actif immobilisé (comptes de la classe II du plan comptable en vigueur) » – Art. 13.vii.
- Le prêt consenti par le pool bancaire d'un montant de 2.000 K€ sur 5 ans fait l'objet de covenant financier. Il est exigible immédiatement en cas de non respect des covenants mis en place. Les ratios à respecter concernent l'endettement net et les cash flows disponibles. Ils font l'objet d'une attestation annuelle par nos commissaires aux comptes.

Les covenants ont été respectés au 31 décembre 2008, et le sont également au 31 décembre 2009.

Risques sur actions

en K€	Portefeuille d'actions
Position à l'actif	98
Hors bilan	
Position nette globale	98

Ces titres, tous cotés sur un marché réglementé, sont évalués à la juste valeur (IAS39). Ce portefeuille constitué il y a plusieurs années dans un but purement spéculatif qui ne correspond plus à la politique du Groupe, sera vendu au cours de l'exercice 2010, les moins value latentes éventuelles ayant été provisionnées

Risques sur Engagements hors bilan liés à l'activité courante

en K€	2009	2008
Cautions et garantie de marché	6 166	12 993
Effets escomptés non échus	0	0
Nantissements, hypothèques et sûretés inclus	4 600	0
Avals, cautions et garanties donnés	5 472	3 000
Opérations à terme sur devises	0	0
Total	16 238	15 993

Les engagements sont donnés dans le cadre de la gestion normale du groupe.

TABLEAU RECAPITULATIF DES DELEGATIONS EN MATIERE D'AUGMENTATION DE CAPITAL EN COURS DE VALIDITE

En Euros	Date de l'AGE	Date d'expiration de la délégation	Montant autorisé	Augmentation réalisée les années précédentes	Augmentation réalisée au cours de l'exercice	Montant résiduel au jour de l'établissement du présent tableau
Autorisation d'augmenter le capital avec maintien du DPS	16/06/2009	15/08/2011	1.000.000€	Néant	Néant	1.000.000€
Autorisation d'augmenter le capital avec suppression du DPS	16/06/2009	15/08/2011	1.000.000€	Néant	Néant	1.000.000€
Autorisation d'augmenter le capital avec suppression du DPS en faveur des adhérents d'un PEE	16/06/2009	15/08/2011	1% du capital	Néant	13.247 € 26.494 actions	18.607 € 37.214 actions
Autorisation d'augmenter le capital en rémunération d'un apport de titres ou de VM	17/06/2008	16/08/2010	10 % du capital	Néant	Néant	10 % du capital
Autorisation d'émettre des options de souscription d'actions	17/06/2008	17/08/2011	10% du capital social	néant	Néant	10% du capital
	24/05/2005	23/07/2008 (expiré)	0,5% du capital	3.825 7.650 actions	Néant	6.025 € 12.050 actions
Autorisation d'attribuer des actions gratuites à émettre	17/06/2008	17/08/2011	10% du capital	Néant	Néant	10 % du capital

EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun événement important n'est survenu depuis la clôture

EVOLUTIONS PREVISIBLES ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Les prises de commandes de 2008 et de 2009 permettent de commencer l'année 2010 avec un carnet de commandes de près de 138 M€, carnet s'écoulant sur trois années environ. Il est évident que la prise de commande de 2010 sera inférieure à celle de 2009 car la base de comparaison est exceptionnelle avec d'une part les contrats Airbus pour 66 M€ et d'autre part les contrats notifiés dans le cadre du volet Défense du Plan de Relance de l'Economie qui ont finalement avancé en 2009 des opérations dont nous ne prévoyions le déclenchement qu'en 2010 ou 2011.

En ce qui concerne l'activité, notre Groupe anticipe une croissance du CA de l'ordre de 10% pour atteindre à périmètre constant 105 M€. Ce chiffre peut paraître prudent compte tenu des contrats engrangés. Néanmoins la contribution des contrats Airbus est essentiellement en 2010 une contribution en termes d'études, quelques productions doivent intervenir au dernier trimestre, et des modifications éventuelles des données d'entrée par le client peuvent décaler ces productions et le CA correspondant.

TITRES EN BOURSE

Evolution du cours et des volumes échangés sur le compartiment C de Euronext Paris de Nyse Euronext depuis le 1^{er} janvier 2009 :

Mois	Plus Haut	Plus Bas	Nbre de titres échangés	Capitaux en milliers d'euros
janv-09	8,58	6,9	82 050	639
févr-09	7,16	6,85	31 680	222
mars-09	7,69	5,8	48 086	328
avr-09	9,9	7,21	84 896	777
mai-09	10,5	9,5	63 858	640
juin-09	10,46	9,21	47 540	484
juil-09	9,65	9,25	39 496	369
août-09	11,72	9,68	78 512	845
sept-09	13,8	11,18	234 518	3 021
oct-09	14,8	12,98	176 706	2 464
nov-09	14,02	13,25	62 724	860
déc-09	14,21	12,75	110 914	1 500
janv-10	13,79	12,75	50 793	679
févr-10	14,26	13,34	187 564	2 609
mars-10	14,23	13,5	114 901	1 606

Nous allons maintenant vous présenter en détail les comptes consolidés du Groupe ECA et les comptes annuels de la société mère que nous soumettons à votre approbation. Vos commissaires aux comptes relatent dans leurs rapports l'accomplissement de leur mission.

PRÉSENTATION DES COMPTES CONSOLIDÉS DU GROUPE ECA

Les états financiers du Groupe ECA ont été préparés conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union Européenne. Les états financiers sont préparés selon le principe du coût historique, à l'exception des instruments dérivés et des actifs financiers disponibles à la vente qui ont été évalués à leur juste valeur. Les passifs financiers sont évalués selon le principe du coût amorti. Les valeurs comptables des actifs et passifs couverts et de leurs instruments de couverture sont évaluées à la juste valeur.

Le bilan consolidé est présenté sous la forme courant / non courant. Sont considérés comme courants les actifs et passifs directement liés au cycle d'exploitation (part à moins d'un an).

Le compte de résultat consolidé est présenté par nature.

La date de clôture de l'ensemble des sociétés consolidées est le 31 décembre.

Les comptes 2008 ont été modifiés pour corriger la méthode de comptabilisation des crédits d'impôt recherche (CIR), et corriger les comptes de la société SSI, filiale de ECA, des corrections ayant été identifiées dans la filiale américaine sans qu'elles aient été prises en compte lors de l'arrêté des comptes consolidés 2008.

Les comptes sociaux des différentes sociétés intégrées sont arrêtés conformément aux règles du Plan Comptable Général.

Le chiffre d'affaires consolidé s'établit pour l'exercice à 95.6 M€ contre 88.6 M€ l'exercice précédent.

Le résultat opérationnel courant est en hausse de plus de 22% à 10.8 M€ contre 8.9 M€. Le résultat opérationnel, après déduction des coûts de restructurations se monte à 10.8 M€ contre 8.1 M€. Le résultat net avant cession d'activité s'élève à 7.4 M€ en 2009 contre 5.9 M€ en 2008.

Le résultat net après cession d'activité s'établit à 7.4 M€ contre 5.7 M€ l'exercice précédent.

Ce résultat net consolidé se répartit comme suit :

- part du groupe : 7.3 M€
- part des minoritaires : 0.1 M€

Par ailleurs, vous trouverez dans l'annexe aux comptes consolidés toutes les informations relatives aux variations du périmètre intervenues au cours de l'exercice 2009.

Nous vous demandons d'approuver ces comptes (Article L.225-100 du Code de commerce)

PRÉSENTATION DES COMPTES ANNUELS DE LA SOCIÉTÉ MÈRE ECA

Nous vous précisons tout d'abord que les comptes qui vous sont présentés ont été établis selon les mêmes formes et les mêmes méthodes que les années précédentes.

Les principes comptables généralement admis ont été appliqués conformément à la législation française en vigueur à la date d'arrêté des comptes.

Le chiffre d'affaires s'établit pour l'exercice à 43.3 M€ contre 34.5 M€ l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à 4.5 M€ contre 3.2 M€ l'exercice précédent.

Le résultat financier s'élève à 2.2 M€.

Quant au résultat courant avant impôts, il s'établit à 6.7 M€ contre 5.0 M€ l'exercice précédent.

L'exercice clos le 31 décembre 2009 se traduit par un bénéfice de 5.7 M€ contre 6.3 M€ l'exercice précédent.

Nous vous demandons d'approuver ces comptes sociaux (Article L.225-100 du Code de commerce)

Par ailleurs, nous vous demandons de vous prononcer sur le montant des dépenses et charges non déductibles fiscalement que nous avons engagées au cours de l'exercice écoulé, dont le montant global s'élève à 4.908 €.

INFORMATION CONCERNANT LES FILIALES ET LES PARTICIPATIONS

Sociétés	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenu	Valeur titres		Prêts et avances consentis par la société et non remboursés	Montant des cautions et avals données par la société	CA HT 2009	Résultats 2009	Dividendes encaissés par la société en 2009
				Brute	Nette					
ECA CSIP	£ 180 000	£893 888	100,00%	2 591 633	2 591 633			£3 269 157	£284 469	
ECA CNAI	1 138 940	1 155 224	100,00%	2 313 087	2 313 087			13 915 857	132 102	
OD ECA	84 055	119 202	60,00%	51 942	51 942			549 900	52 194	
ECA FAROS	1 000 000	2 030 242	98,00%	980 000	980 000	2 239 977		5 772 687	1 251 778	
ECA SINDEL	100 000	443 007	96,02%	96 020	96 020	1 391 604		2 607 440	265 345	
ECA EN	130 000	4 269 129	100,00%	10 869 242	10 869 242	15 352		11 548 364	511 651	
ECA SINTERS	4 000 000	(2 201 953)	99,63%	1 985 000	1 985 000	3 295 609		13 527 334	261 265	
1ROBOTICS	\$ 500 000	\$(408 256)	81,00%	307 504	57 504			0	\$(251 924)	
SSI	\$ 15 000	\$ 2 881 286	100,00%	862 457	862 457			\$8 035 203	\$1 132 366	
TRITON IMAGING	\$ 201 442	\$(16 755)	100,00%	2 559 866	2 559 866			\$125 808	\$(39 687)	

Les données pour ECA CSIP sont exprimées en Livre Sterling ;

Les données pour SSI, Triton Imaging et 1Robotics sont exprimées en US Dollars.

PRISES DE PARTICIPATION INTERVENUES AU COURS DE L'EXERCICE

- . Rachat de 100% des titres de SSI à ECA Faros. SSI devient ainsi une filiale directe d'ECA SA,
- . Acquisition de 100% des titres de la société Triton Imaging Inc, société californienne spécialisée dans le traitement du signal.

AFFECTATION DU RESULTAT ET DISTRIBUTION DE DIVIDENDES

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice net de 5.744.851 Euros.

Nous vous proposons d'affecter le résultat de l'exercice de la façon suivante :

Origine

- Bénéfice de l'exercice :..... **5.744.851 €**
- Auquel s'ajoute le Report à Nouveau..... **10.931.812 €**

Affectation

- **A la réserve légale..... 5.405,90 €**
Qui sera ainsi dotée à hauteur de 10% du capital social

- **A titre de dividende aux actionnaires..... 6.013.478,92 €**

Compte tenu du fait que par décision du Conseil d'Administration en date du 16 décembre 2009, il a déjà été versé un acompte sur dividende d'un montant global de 4.000.000 euros soit 0,63 Euros par action,

Le solde du dividende restant à verser s'élève à 2.013.478,92 euros soit 0,32 Euros pour chacune des 6.397.318 actions composant le capital social,

Ce dividende serait mis en paiement à compter du 15 septembre 2010.

- **Le solde, au compte Report à Nouveau,**

Qui se trouve ainsi porté à **10.657.778,18 €**

Conformément à l'article 243 bis du CGI, il est précisé que la totalité du dividende proposé est éligible à la réfaction de 40 % mentionnée au 2° du 3 de l'article 158 du CGI.

Ce dividende pourra être soumis, pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, à la réfaction de 40 % prévue à l'article 158-3 2° du Code Général des Impôts, ou sur option des bénéficiaires aux dispositions de l'article 117 quater nouveau du Code général des impôts prévoyant un prélèvement forfaitaire libératoire au taux de 18%.

Ce dividende sera soumis aux dispositions des articles L 136-6 et L 136-7 du Code de la sécurité sociale en ce qu'elles prévoient pour les personnes physiques le paiement à la source des prélèvements sociaux s'élevant à ce jour à 12,1%.

Il est précisé qu'au cas où, lors de la mise en paiement de ces dividendes, la société détiendrait certaines de ses propres actions, les sommes correspondant aux dividendes non versés à raison de ces actions seraient affectées au compte report à nouveau.

Distributions de dividendes effectuées au titre des trois derniers exercices :

Afin de nous conformer aux dispositions légales (article 243 bis du Code Général des Impôts), nous vous rappelons que les distributions de dividendes effectuées au titre des trois derniers exercices sont les suivantes :

Exercice concerné	Date de l'Assemblée Générale	Résultat de l'exercice	Dividendes nets distribués	Montant éligible à la réfaction	Montant non éligible à la réfaction	Montant par action
2008	16 Juin 2009	6.287.106 €	3.773.509 €	3.773.509 €	-	0,60 €
2007	17 juin 2008	3.044.020 €	3.245.846 €	3.245.846 €	-	0,52 €
2006	14 juin 2007	4.088.122 €	3.041.957 €	3.041.957 €	-	0.50 €

Les charges non déductibles fiscalement (CGI 39-4)

Nous vous demanderons d'approuver le montant global des dépenses et charges visées par les articles 39-4 du Code Général des Impôts, soit la somme de 4.908 Euros et l'impôt correspondant.

Informations sur les délais de paiement fournisseurs (article D441-4 du code de commerce)

Au 31/12/2009, le solde des dettes à l'égard des fournisseurs s'élève à 8 434 K€. Sur ce solde, 48% des dettes fournisseurs sont payables à 30 jours, 14% des dettes fournisseurs sont payables à 60 jours, et 37% des dettes sont composés de factures non parvenues en date de clôture des comptes. A noter que 1% des dettes fournisseurs étaient échues au 31 décembre 2009, et ont été réglées depuis.

LE CAPITAL DE LA SOCIETE

Actionariat de la société (L.233-13 du Code de commerce)

La répartition du capital et des droits de vote est la suivante au 31 décembre 2009 :

	31/12/2009				31/12/2008			
	Actions	%	Droits de vote (1)	%	Actions	%	Droits de vote (1)	%
Groupe GORGE	3 377 350	53,01%	5 998 907	66,89%	2 882 790	45,84%	5 408 532	57,59%
SH CNAi (2)					490 000	7,79%	980 000	10,44%
Delta Lloyd	630 874	9,90%	630 874	7,03%	546 804	8,69%	546 804	5,82%
Auto détention	111 375	1,75%	n/a		4 611	0,07%	n/a	n/a
Divers nominatifs	100 790	1,58%	188 650	2,10%	97 064	1,54%	187 962	2,00%
Public	2 150 435	33,75%	2 150 435	23,98%	2 267 913	36,06%	2 267 913	24,15%
Total	6 370 824	100%	8 968 866	100%	6 289 182	100%	9 391 211	100%

(1) un droit de vote double de celui conféré aux autres actions est attribué à toutes les actions pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis 2 ans au moins au nom du même actionnaire de nationalité française ou ressortissant de l'Union Européenne.

(2)Groupe Gorgé détient 95% de SH CNAi

Conformément à l'article L.233-13 du Code de commerce, le tableau susvisé mentionne l'identité des personnes détenant directement ou indirectement au 31 décembre 2008, plus de 5 %, de 10%, de 15%, de 20%, de 25%, de 33,33 %, de 50%, de 66,66 % ou de 95% du capital social ou des droits de vote aux Assemblées Générales :

L'Assemblée Générale du 16/06/2009 de la société Eca a décidé le détachement d'un dividende optionnel en titres ou en espèces. Cette opération s'est concrétisée par l'émission de 81.642 actions nouvelles, soit une augmentation de capital de 41 K€.

Eléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

En application de l'article L. 225-100-3, nous vous précisons les points suivants susceptibles d'avoir une incidence en matière d'offre publique :

- la structure du capital ainsi que les participations directes ou indirectes connues de la société et toutes informations en la matière sont décrites au sein du présent rapport.
- Il n'existe pas de restriction statutaire à l'exercice des droits de vote.
- A la connaissance de la société, il n'existe pas de pactes et autres engagements signés entre actionnaires.
- A la connaissance de la société, il n'existe pas d'engagement de conservation des titres de la société dans le cadre des dispositions fiscales de faveur instituées par la loi dite « Loi Dutreil » du 1^{er} août 2003.
- Il n'existe pas de titre comportant des droits de contrôle spéciaux.
- Il n'existe pas de mécanismes de contrôle prévus dans un éventuel système d'actionariat du personnel avec des droits de contrôle qui ne sont pas exercés par ce dernier.
- Les règles de nomination et de révocation des membres du conseil d'administration sont les règles légales et statutaires prévues aux articles 13 à 16.
- En matière de pouvoirs du conseil d'administration, il n'existe pas de délégations en cours à la date de la présente assemblée, autres que celles figurant dans le tableau figurant aux présentes.
- La modification des statuts de notre société se fait conformément aux dispositions légales et réglementaires.
- Il n'existe pas d'accords particuliers prévoyant des indemnités en cas de cessation des fonctions de membres du conseil d'administration.

PACTE D'ACTIONNAIRES

A la connaissance de la société, il n'existe pas de pacte d'actionnaires.

RÉMUNÉRATION DES MANDATAIRES SOCIAUX

Conformément aux dispositions de l'article L 225-102-1 du Code de Commerce, nous vous rendons compte ci-après de la rémunération totale et des avantages de toute nature versés durant l'exercice à chaque mandataire social, tant par la Société que par les Sociétés contrôlées par votre Société au sens de l'article L 233-16 du Code de commerce ou de la société qui contrôle votre société au sens du même article y compris sous forme d'attribution de titres de capital, de titres de créances ou de titres donnant accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créances de la Société ou des sociétés mentionnées aux articles L 228-13 et L 228-93 du Code de commerce.

A perçu au cours de l'exercice écoulé :

- **Mr Dominique VILBOIS, Président directeur Général**
 - . Rémunération versée par la Société : Néant
 - . Avantages en nature : Néant
 - . Rémunération versée par des sociétés contrôlées : Néant
 - . Avantages en nature reçus de la part de sociétés contrôlées : Néant
 - . Par ailleurs, Monsieur Dominique Vilbois a perçu une rémunération de 177.777 Euros brut de la société Groupe Gorgé, dont 30.000 Euros de rémunération variable.

- **Mr Jean Pierre GORGE, Administrateur**
 - . Rémunération versée par la Société : Néant
 - . Avantages en nature : Néant
 - . Rémunération versée par des sociétés contrôlées : Néant
 - . Avantages en nature reçus de la part de sociétés contrôlées : Néant
 - . Par ailleurs, Monsieur Jean-Pierre GORGE a perçu une rémunération de 132.000 Euros brut plus 3.390 Euros d'avantage en nature versées par la société PELICAN VENTURE qui détient 72.4% de la société Groupe Gorgé.

- **Mr Raphaël GORGE, représentant la société «Groupe Gorgé »**
 - . Rémunération versée par la Société : Néant
 - . Avantages en nature : Néant
 - . Rémunération versée par des sociétés contrôlées : Néant
 - . Avantages en nature reçus de la part de sociétés contrôlées : Néant
 - . Par ailleurs, Monsieur Raphaël GORGE a perçu une rémunération de 140.000 Euros brut plus 7.378 Euros d'avantage en nature versées par la société PELICAN VENTURE qui détient 72.4% de la société Groupe Gorgé.

- **Mr Loïc Le BERRE, Administrateur**
 - . Rémunération versée par la Société : Néant
 - . Avantages en nature : Néant
 - . Rémunération versée par des sociétés contrôlées : Néant
 - . Avantages en nature reçus de la part de sociétés contrôlées : Néant
 - . Par ailleurs, Monsieur Loïc le BERRE a perçu une rémunération de 122.703 Euros Brut plus 2.461 Euros d'avantage en nature de la société Groupe Gorgé.

- **Mr Jean Louis SAMBARINO**
 - . Rémunération versée par la Société : 97.246 € brut
 - . Avantages en nature : 3.000 € (véhicule)
 - . Rémunération versée par des sociétés contrôlées : 22.000 € brut
 - . Avantages en nature reçus de la part de sociétés contrôlées : Néant

Les mandataires sociaux de la société ECA qui ont perçu une rémunération dans les sociétés contrôlées sont indiqués ci-avant. Il n'existe aucune autre forme de rémunération ou engagement (variable, retraite complémentaire, indemnités...).

L'évolution des rémunérations brutes sur les trois dernières années a été la suivante :

Administrateur	2006	2007	2008
Dominique VILBOIS			62.585
Jean-Pierre GORGE	132.000	132.000	132.000
Raphaël GORGE	120.000	120.000	120.000
Loïc Le BERRE	100.000	107.734	112.691
Jean Louis SAMBARINO			

M. Vilbois a été nommé Président Directeur Général de ECA SA le 28 novembre 2008

- Stocks Options et actions gratuites:

Désignation du plan	Date de l'autorisation de l'Assemblée	Nombre attribué	Date d'échéance	Prix d'exercice	Nombre exercés en 2009	Nombre non exercés au 31/12/2009
Plan du 8/12/09 :	16/06/09					
<u>-Options</u>						
Mr Vilbois		30.000	31/03/15	10.92 €	0	30.000
Mr Sambarino		10.000	31/03/15	10.92 €	0	10.000
<u>-Actions gratuites</u>						
Mr Vilbois		7.500	31/03/14	0 €	0	7.500
Mr Sambarino		2.500	31/03/14	0 €	0	2.500

Pour les levées d'options d'achat et les souscriptions par les mandataires sociaux, 20% des actions doit être maintenue au nominatif jusqu'à la cessation des fonctions de mandataire social.

Pour les cessions d'actions (attribuées gratuitement) par les mandataires sociaux, 20% des actions doit être maintenue au nominatif jusqu'à la cessation des fonctions de mandataire social.

OPERATIONS REALISEES SUR LES TITRES DE LA SOCIETE

Néant

ACHAT PAR LA SOCIÉTÉ DE SES PROPRES ACTIONS

Nombre d'actions propres achetées et vendues par la société au cours de l'exercice (L.225-211 al. 2 du Code de commerce)

Dans le cadre d'un programme de rachat d'actions (animation du cours), la Société a procédé entre la date d'ouverture et de clôture du dernier exercice, aux opérations d'achat et de vente d'actions propres, comme suit :

- Nombre d'actions achetées :	106.387
Cours moyen des achats :	11.01 €
- Nombre d'actions vendues :	103.873
Cours moyen des ventes :	10.90 €
- Montant total des frais de négociation :	0 €
Nombre d'actions inscrites à la clôture de l'exercice :	7.125
Valeur évaluée au cours d'achat :	96.397 €
Valeur nominale :	13.53 €

Programme de rachats d'actions - article L.225-209 du code de commerce

Les achats d'actions intervenus depuis le 16 juin 2009 dans le cadre de l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale Mixte du 16 juin 2009 portent sur 43.643 actions acquises sur le marché à un cours moyen de 13.56 €.

Au 31 décembre 2009, ECA détient 104.250 actions propres valorisées au coût d'achat de 1.061 K€ au poste Valeur mobilière de placement, soit 10.18 € par action en moyenne.

Après ces opérations, ECA détient au 31 décembre 2009, 111 375 actions propres valorisées au coût d'achat de 1 158 K€.

TABLEAU DES RÉSULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Au présent rapport est annexé, conformément aux dispositions de l'article R.225-102 du code de Commerce), le tableau faisant apparaître les résultats de la société au cours de chacun des cinq derniers exercices.

CONVENTIONS VISÉES À L'ARTICLE 225-38 DU CODE DE COMMERCE

Nous vous demandons, conformément à l'article 225-40 du Code de Commerce, d'approuver les conventions visées à l'article 225-38 du Code de Commerce et conclues au cours de l'exercice écoulé, après avoir été régulièrement autorisées par votre Conseil d'administration. Vos Commissaires aux comptes ont été dûment avisés de ces conventions qu'ils ont décrites dans leur rapport spécial.

OBSERVATIONS DU COMITE D'ENTREPRISE

En application des dispositions de l'article L 432-4 du Code du Travail, le Comité d'Entreprise ne fait part d'aucune observation particulière et précise toutefois qu'il se félicite de l'amélioration du climat social au sein de l'entreprise.

PARTICIPATION DES SALARIÉS AU CAPITAL

Conformément aux dispositions de l'article L 225-102 du Code de Commerce, nous vous signalons que sur délégation de l'Assemblée Générale mixte du 16 juin 2009, le conseil d'administration aux termes de ses réunions du 22 octobre 2009, 8 décembre 2009 et 25 février 2010 a décidé d'augmenter le capital de 13.247 euros par émission de 26.494 actions nouvelles réservées au salariés adhérents du plan d'épargne entreprise du groupe, souscrites intégralement par l'intermédiaire d'un fonds commun de placement entreprise.

LES DELEGATIONS EN MATIERE D'AUGMENTATION DE CAPITAL (L.225-129 du Code de commerce)

Autorisation à l'effet d'augmenter le capital social en vue de rémunérer des apports en nature (article L. 225-147 du Code de commerce)

Nous vous demandons de bien vouloir conférer au conseil d'administration une délégation pour augmenter le capital social dans la limite de 10% de son montant en vue de rémunérer des éventuels apports en nature consentis à la société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital.

Cette autorisation serait consentie pour une durée de 26 mois.

Le montant nominal global des actions ordinaires susceptibles d'être émises en vertu de cette délégation ne pourra être supérieur à 10% du capital social. Ce plafond est indépendant de celui de l'ensemble des plafonds prévus pour les autres délégations en matière d'augmentation de capital.

Proposition d'utiliser les délégations en période d'offre publique d'achat ou d'échange sur les titres de la société

Nous vous proposons d'autoriser le Conseil à utiliser l'ensemble des délégations de pouvoirs en cas d'offre publique d'achat ou d'échange portant sur les valeurs mobilières émises par la société.

- Renouvellement de l'autorisation de rachat d'actions propres

Nous vous proposons d'autoriser le Conseil, conformément aux dispositions de l'article L 225-209 du Code de commerce, à procéder à l'achat, en une ou plusieurs fois, aux époques qu'il déterminera, d'actions de la société dans la limite de 10 % du nombre d'actions composant le capital social soit, sur la base du capital actuel, 639.731 actions. Pour ce faire, il propose de fixer comme prix maximum d'achat 45 Euros. Le montant maximal de l'opération ressortirait ainsi à 28.787.895 Euros.

MODIFICATIONS STATUTAIRES – ORGANISATION DES CONSEILS D'ADMINISTRATION ET DES ASSEMBLEES GENERALES PAR VOIE DE VISIOCONFERENCE

Nous vous proposons de modifier les statuts de la société afin de permettre l'organisation des conseils d'administration et des assemblées générales par voie de visioconférence ou tout moyen technique autorisé par la réglementation en vigueur.

Seuls pourront être utilisés :

- la visioconférence qui permet aux administrateurs ou actionnaires, par le réseau internet ou par le réseau téléphonique, d'apparaître à l'écran dans la salle où se tient l'assemblée générale ou le conseil ;
- les moyens de télécommunication permettant l'identification des participants.

Les moyens de visioconférence ou de télécommunication devront transmettre au moins la voix des participants et satisfaire à des caractéristiques techniques permettant la retransmission continue et simultanée des délibérations. Les autres supports tels que la messagerie électronique et la télécopie ont été écartés par la réglementation au motif qu'ils n'offrent pas des garanties de sécurité et de fiabilité suffisantes.

Par ailleurs, pour les conseils d'administration :

- le recours à la visioconférence ou à la télécommunication pour les délibérations du conseil est subordonné à une clause du règlement intérieur l'autorisant spécifiquement. En l'absence de règlement intérieur, le recours à ce procédé n'est pas possible.
- ce procédé ne peut pas être utilisé pour l'établissement des comptes annuels et du rapport de gestion ainsi que pour l'établissement des comptes consolidés et du rapport sur la gestion du groupe.

Nous vous demandons de conférer tous pouvoir au conseil à l'effet d'adopter un règlement intérieur.

Nous vous proposons de modifier corrélativement les articles 15 et 22 des statuts.

LISTE DES MANDATS au 31/12/2009

Conformément aux dispositions de l'article L 225-102-1, alinéa 4, nous vous indiquons la liste des mandats et fonctions des différents membres du Conseil d'Administration.

Nom et prénom Date de première nomination Date d'échéance du mandat Fonction principale exercée dans la société Fonction principale exercée en dehors de la société et autres mandats et fonctions exercées dans toute société	Monsieur Jean-Pierre GORGE A.G. du 25 mai 2004 2010 Administrateur Président de Groupe Gorgé ; président de la société Pelican Venture ; Vice-président de la société SOPROMECE Participations ; Président de la société AUPLATA SA
Nom et prénom Date de première nomination Date d'échéance du mandat Fonction principale exercée dans la société Fonction principale exercée en dehors de la société et autres mandats et fonctions exercées dans toute société	Monsieur Dominique VILBOIS AG du 16 juin 2009 2013 Président Directeur Général Président d'ECA Sinters ; Administrateur de SAS ECA Cnai, ECA EN, et ECA Faros
Nom et prénom Date de première nomination Date d'échéance du mandat Fonction principale exercée dans la société Fonction principale exercée en dehors de la société et autres mandats et fonctions exercées dans toute société	Monsieur Raphaël GORGE AG du 15 juin 2006 2012 Représentant Permanent Groupe Gorgé au conseil ECA Directeur Général et administrateur de Groupe Gorgé ; Directeur Général Délégué de PELICAN Venture Président du Conseil de Surveillance de la société SOPROMECE Gérant de la SCI Thouvenot, de la SCI Aussonne, de la SCI des Carrières, de l'EURL Les Pâturaux ; Représentant permanent de PELICAN VENTURE au Conseil d'administration de la société AUPLATA Président de STONI SAS ; Représentant permanent de Groupe Gorgé au poste de président de FINU 4 SAS Représentant permanent de Groupe Gorgé au poste de président de CNAITEC SAS Président de Nucléaction Président de NTC Nucléaction.
Nom et prénom Date de première nomination Date d'échéance du mandat Fonction principale exercée dans la société Fonction principale exercée en dehors de la société et autres mandats et fonctions exercées dans toute société	Monsieur Loïc LE BERRE AG du 15 juin 2006 2012 Administrateur Directeur général Adjoint de Groupe Gorgé ; Membre du conseil de surveillance de la société SOPROMECE ; Administrateur d'AUPLATA Gérant de la société ALOA Consulting
Nom et prénom Date de première nomination Date d'échéance du mandat Fonction principale exercée dans la société Fonction principale exercée en dehors de la société et autres mandats et fonctions exercées dans toute société	Monsieur Jean Louis SAMBARINO AG du 17 juin 2008 2014 Administrateur, Vice président Opérations Président de ECA Faros ; Administrateur des sociétés ECA Cspj, OD ECA et ECA Sindel

Choix de la modalité d'exercice de la direction générale

Conformément aux dispositions statutaires, le conseil d'administration dans sa séance du 13 avril 2006 est revenu sur le choix de la modalité d'exercice de la direction générale et a opté pour le cumul des fonctions de président du conseil d'administration et de direction générale.

SITUATION DES MANDATS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Renouvellement du mandat de commissaire aux comptes titulaire de MAZARS

Sur proposition du Conseil d'administration, nous vous proposons de renouveler la société MAZARS dont le mandat arrive à échéance à l'issue de la présente assemblée, aux fonctions de commissaire aux comptes titulaire pour une durée de six exercices soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle à tenir dans l'année 2016 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Renouvellement du mandat de commissaire aux comptes titulaire de BDO FRANCE - ABPR ILE DE FRANCE

Sur proposition du Conseil d'administration, nous vous proposons de renouveler la société BDO FRANCE - ABPR ILE DE FRANCE dont le mandat arrive à échéance à l'issue de la présente assemblée, aux fonctions de commissaire aux comptes titulaire pour une durée de six exercices soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle à tenir dans l'année 2016 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Renouvellement du mandat de commissaire aux comptes suppléant de Monsieur Guillaume POTEL

Sur proposition du Conseil d'administration, nous vous proposons de renouveler Monsieur Guillaume POTEL dont le mandat arrive à échéance à l'issue de la présente assemblée, aux fonctions de commissaire aux comptes suppléant pour une durée de six exercices soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle à tenir dans l'année 2016 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Nomination de la société DYNA 2 commissaire aux comptes suppléant en remplacement de Monsieur Jean-Paul PAPEIX

Sur proposition du Conseil d'administration, nous vous proposons de nommer la société DYNA2 – 15 rue des Favorites – 75015 PARIS, aux fonctions de commissaire aux comptes suppléant, en remplacement de Monsieur Jean-Paul PAPEIX, dont le mandat arrive à échéance à l'issue de la présente assemblée, pour une durée de six exercices soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle à tenir dans l'année 2016 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

SITUATION DES MANDATS DES ADMINISTRATEURS

Aucun mandat d'administrateur ne vient à expiration à l'issue de la présente réunion.

Votre conseil vous invite à approuver par vote le texte des résolutions qu'il vous propose.

Le Conseil d'administration

RAPPORT SPECIAL SUR LES OPTIONS D'ACHAT ET DE SOUSCRIPTION - ASSEMBLEE GENERALE DU 17 juin 2010

Chers Actionnaires,

Conformément aux dispositions de l'article L 225-184 alinéa 1 du Code de commerce, nous vous rendons compte des opérations réalisées au cours de l'exercice écoulé en vertu des dispositions prévues aux articles L 225-177 à L 225-186 du Code de commerce.

1. Etat des options de souscription et d'achat (225-184 al 1) attribuées aux mandataires sociaux et salariés de la société et des sociétés contrôlées :

Désignation du plan	Date de l'autorisation de l'Assemblée	Date de l'attribution par le conseil	Nature de l'option (S ou A)	Nombre d'options attribuées	Date d'échéance	Prix d'exercice	Nombre d'options exercées en 2009	Options non exercées au 31/12/2009
Plan 2005	24/05/2005	06/09/2005	S	0,4% du capital 24.700 actions	06/09/2010	10,06 € par action	0	12.050
Plan 2009	17/06/2008	8/12/2009	S	1,9% du capital 120.000	31/03/2015	10,92 € par action	0	120.000

2. Options consenties aux mandataires sociaux et aux dix salariés de la société dont le nombre d'options consenties est le plus élevé au cours de l'année 2009 (225-184 al2 et al3)

Dans le cadre du plan d'option autorisé par l'assemblée générale du 17 juin 2008 (attribution par le conseil d'administration le 8 décembre 2009)

- option de souscription d'actions ordinaires de la société ECA
- nombre d'options de souscription représentant 1,9% du capital social de la société ECA, soit 120.000 actions
- prix des options : 10,92 Euros par action
- date d'échéance : 31 mars 2015
- bénéficiaires :

→ Membres de la direction du Groupe ECA

- à Monsieur D VILBOIS : 30.000 options
- à Monsieur JJ PERIOU : 10.000 options
- à Monsieur JL SAMBARINO : 10.000 options
- à Monsieur JJ MARTELLI : 10.000 options
- à Monsieur A MIAUX : 10.000 options

→ Membres de la direction d'ECA SA

- à Monsieur D SCOURZIC : 4.000 options
- à Monsieur T GODER : 4.000 options
- à Monsieur B CELESTIN : 4.000 options
- à Monsieur P PERAS : 4.000 options
- à Monsieur PE GAILLARD : 4.000 options

→ Mandataires sociaux des filiales

- à Monsieur P NOVELLI : 4.000 options
- à Monsieur A LENOIR : 7.000 options
- à Monsieur J PUY : 4.000 options
- à Monsieur P AKCELROD : 4.000 options
- à Monsieur V BONIFACIO : 3.000 options
- à Monsieur S GILLIGAN : 3.000 options
- à Monsieur J PATRICK : 5.000 options

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

RAPPORT SPECIAL SUR LES ATTRIBUTIONS GRATUITES D' ACTIONS - ASSEMBLEE GENERALE DU 17 juin 2010

Chers Actionnaires,

Conformément aux dispositions de l'article L 225-197-4 du Code de commerce, nous vous rendons compte des opérations réalisées au cours de l'exercice écoulé en vertu des dispositions prévues aux articles L 225-197-1 à L225-197-3 du Code de commerce.

- **Etat des actions gratuites (225-197 al 2) attribuées aux mandataires sociaux et salariés de la société et des sociétés contrôlées :**

Désignation du plan	Date de l'autorisation de l'Assemblée	Date de l'attribution par le conseil	Nombre d'actions gratuites attribuées	Date d'attribution définitive	Date d'expiration du délai de conservation	Valeur des actions (cours d'ouverture au jour de l'attribution)
Plan 2009	17/06/2008	08/12/2009	0,5% du capital 30.000 actions	31/03/2012	31/03/2014	13,35 €

- **Actions gratuites consenties aux mandataires sociaux et à des salariés au cours de l'année 2009**

Dans le cadre du plan d'attribution gratuite d'actions autorisé par l'assemblée générale du 17 juin 2008 (attribution par le conseil d'administration le 8 décembre 2009)

- attribution gratuite d'actions de la société ECA
- nombre d'actions gratuites représentant 0.5% du capital social de la société ECA, soit 30.000 actions
- valeur à la date d'attribution: 13,35 Euros par action
- date d'attribution définitive : 31/03/2012
- date d'expiration du délai de conservation : 31/03/2014
- bénéficiaires :

→ **Membres de la direction du Groupe ECA**

- à Monsieur D VILBOIS : 7.500 actions gratuites
- à Monsieur JJ PERIOU : 2.500 actions gratuites
- à Monsieur JL SAMBARINO : 2.500 actions gratuites
- à Monsieur JJ MARTELLI : 2.500 actions gratuites
- à Monsieur A MIAUX : 2.500 actions gratuites

→ **Membres de la direction d'ECA SA**

- à Monsieur D SCOURZIC : 1.000 actions gratuites
- à Monsieur T GODER : 1.000 actions gratuites
- à Monsieur B CELESTIN : 1.000 actions gratuites
- à Monsieur P PERAS : 1.000 actions gratuites
- à Monsieur PE GAILLARD : 1.000 actions gratuites

→ **Mandataires sociaux des filiales**

- à Monsieur P NOVELLI : 1.000 actions gratuites
- à Monsieur A LENOIR : 1.750 actions gratuites
- à Monsieur J PUY : 1.000 actions gratuites
- à Monsieur P AKCELROD : 1.000 actions gratuites
- à Monsieur V BONIFACIO : 750 actions gratuites
- à Monsieur S GILLIGAN : 750 actions gratuites
- à Monsieur J PATRICK : 1.250 actions gratuites

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Tableau financier art. R.225-81 et R.225-102 du Code de Commerce.
Société ECA : Tableau financier

Nature des indications	2009	2008	2007	2006	2005
Capital social	3 185 412	3 144 591	3 121 007	3 041 957	2 450 538
Nombre d'actions émises	6 370 824	6 289 182	6 148 495	6 083 915	4 901 076
Valeur nominale d'une action	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5
Nombre maximal d'actions à créer	462 050	312 050	319 500	324 700	103 034
Chiffre d'affaires hors taxes	43 339 176	34 479 863	27 707 366	32 907 819	29 789 223
Résultats avant impôts, participation, amortissements & provisions	7 191 293	7 680 418	1 756 011	4 290 058	5 042 522
Impôt sur les bénéfices	(511 689)	(96 410)	952 763	(610 144)	(732 374)
Résultats après impôts et participation mais avant amortissements & provisions	6 255 410	7 320 758	2 708 771	3 318 908	4 285 624
Résultats après impôts, participation, amortissements & provisions	5 744 851	6 287 106	3 044 020	4 088 122	3 545 049
Résultats distribués		3 773 509	3 245 078	3 041 957	2 400 000
Par action résultat après impôt et participation mais avant amortissements & provisions *	1,13	1,22	0,44	0,55	0,87
Par action résultat après impôt, participation, amortissements & provisions *	0,90	1,00	0,49	0,67	0,72
Dividende net attribué à chaque action		0,6	0,52	0,5	0,39
Effectif moyen des salariés	228	211	174	172	170
Montant de la masse salariale	8 471 412	7 317 580	6 634 310	6 553 535	6 191 373
Cotisations sociales et avantages sociaux	4 548 499	3 869 442	3 196 508	3 106 920	3 441 683

* calcul prorata temporis pour l'augmentation de capital en 2004, 2006, 2007 et 2008

Inventaire des valeurs mobilières détenues en portefeuille au 31 décembre 2009

Sociétés <i>En euros</i>	Valeurs nettes d'inventaire
I – Titres de participation	
1. Sociétés françaises	
a/ Titres de participation cotés	
b/ Titres de participation non cotés	
ECA CNAI	2 313 087
ECA FAROS	980 000
ECA SINTERS	3 985 000
ECA EN	10 869 242
2. Sociétés étrangères	
a/ Titres de participation cotés	
Néant	
b/ Titres de participation non cotés	
SSI	862 457
ECA CSIP	2 591 633
OD ECA	51 942
ECA SINDEL	96 020
1ROBOTICS	57 504
TRITON IMAGING	2 559 866
	22 366 750
II – Autres titres immobilisés	
1. Sociétés françaises	
a/ Titres cotés	
b/ Titres non cotés	
-Giac	16 010
2. Sociétés étrangères	
a/ Titres cotés	
Néant	
b/ Titres non cotés	
Néant	
	16 010
III – Valeurs mobilières de placement	
a/ SICAV et certificats de dépôts	5 464 180
b/ actions françaises cotées	98 107
c/ actions propres	1 158 019
	6 720 306
Total général (I + II + III)	29 103 066

Tableau financier art. 24-11 du décret du 29 novembre 1983
Société ECA : Tableau des filiales et participations

Sociétés	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenu	Valeur titres		Prêts et avances consentis par la société et non remboursés	Montant des cautions et avals données par la société	CA HT 2009	Résultats 2009	Dividendes encaissés par la société en 2009
				Brute	Nette					
ECA CSIP	£ 180 000	£893 888	100,00%	2 591 633	2 591 633			£3 269 157	£284 469	
ECA CNAI	1 138 940	1 155 224	100,00%	2 313 087	2 313 087			13 915 857	132 102	
OD ECA	84 055	119 202	60,00%	51 942	51 942			549 900	52 194	
ECA FAROS	1 000 000	2 030 242	98,00%	980 000	980 000	2 239 977		5 772 687	1 251 778	
ECA SINDEL	100 000	443 007	96,02%	96 020	96 020	1 391 604		2 607 440	265 345	
ECA EN	130 000	4 269 129	100,00%	10 869 242	10 869 242	15 352		11 548 364	511 651	
ECA SINTERS	4 000 000	(2 201 953)	99,63%	1 985 000	1 985 000	3 295 609		13 527 334	261 265	
1ROBOTICS	\$ 500 000	\$ (408 256)	81,00%	307 504	57 504			0	\$(251 924)	
SSI	\$ 15 000	\$ 2 881 286	100,00%	862 457	862 457			\$8 035 203	\$1 132 366	
TRITON IMAGING	\$ 201 442	\$ (16 755)	100,00%	2 559 866	2 559 866			\$125 808	\$(39 687)	

*Les données pour ECA CSIP sont exprimées en Livre Sterling ;
 Les données pour SSI, Triton Imaging et 1Robotics sont exprimées en US Dollars.*

ANNEXE AU RAPPORT DE GESTION

Liste des mandats exercés par les mandataires sociaux au cours des précédentes années :

	2005	2006	2007	2008	2009
Jean-Pierre GORGÉ					
ECA SA	x	x	x	x	x
Groupe Gorgé (ex FINUCHEM)	x	x	x	x	x
BEMA Ingénierie (1)	x	x	x		
CIMLEC Industrie	x	x	x		
MELCO	x	x	x	x	
BERTIN Technologies (2)	x	x	x		
LASER Technologies	x	x			
CNAI	x				
PELICAN VENTURE	x	x	x	x	x
SOPROMECC Participations		x	x	x	x
AUPLATA SA				x	x
Dominique VILBOIS					
ECA SA				x	x
ECA CNAI				x	x
ECA EN				x	x
ECA SINTERS				x	x
ECA FAROS				x	x
Raphaël GORGÉ					
Groupe Gorgé (ex FINUCHEM)	x	x	x	x	x
SCI THOUVENOT	x	x	x	x	x
PELICAN VENTURE	x	x	x	x	x
LES PATUREAUX	x	x	x	x	x
BEMA Ingénierie (1)	x	x			
BEFORE	x	x			
AUPLATA		x	x	x	x
CLF		x	x	x	
ECA SA		x	x	x	x
CIMLEC Industrie	x	x	x		
MELCO	x	x	x	x	x
SH CNAI	x	x			
SOPROMECC Participations		x	x	x	x
RECIF Technologies	x	x	x	x	x
SCI Des Carrières			x	x	x
SCI Aussonne			x	x	x
NTS SAS			x	x	
NTC Technologie			x	x	
Stoni SAS			x	x	x
Buildings & Lives Security Compagny SAS			x	x	
Finuchem Développement				x	
FINU 2 SAS				x	
NUCLEACTION				x	
FINU 4 SAS					x
NTC Nucléaction SAS					x
CNAITEC					x
Loïc LE BERRE					
ALO CONSULTING	x	x	x	x	x
ECA		x	x	x	x
SOPROMECC Participations		x	x	x	x
AUPLATA					x
Jean Louis SAMBARINO					
ECA SA				x	x
ECA FAROS		x	x	x	x

(1) société ayant fait l'objet d'une cession en septembre 2006 et ayant déclaré sa cessation des paiements en octobre 2006

(2) société ayant fait l'objet d'une cession en janvier 2008

Autres informations :

Les administrateurs de la société actuellement en fonction ont indiqué à la société de pas avoir fait l'objet d'une condamnation, ne pas avoir été associé à une faillite autre que BEMA Ingénierie pour Monsieur Jean-Pierre GORGÉ et pour Monsieur Raphaël GORGÉ, mise sous séquestre ou liquidation, et ne pas avoir fait l'objet d'une sanction publique ou décision d'empêchement, telles que visées au point 14.1 de l'annexe I du règlement (CE) n° 809/2004 du 29 avril 2004.

COMPTES CONSOLIDÉS



BILAN CONSOLIDE

En K€	Notes	31/12/2009	31/12/2008 corrigé *	01/01/2008 corrigé*
Ecart d'acquisition	4.8	11 244	8 845	8 845
Immobilisations incorporelles nettes	4.6 /4.7	18 372	16 014	14 203
Immobilisations corporelles nettes(*)	4.6 /4.7	6 299	6 203	6 126
Immeubles de placement	4.6 /4.7	41	41	38
Autres immobilisations financières	4.6 /4.7	705	997	1 955
Autres actifs non courants	4.11	0	354	398
Impôts différés actif	4.13	249	567	774
Total actifs non courants		36 909	33 021	32 339
Stocks et en cours(*)	4.9 /4.10	12 170	11 760	11 169
Créances d'exploitation(*)	4.9 /4.10	6 667	5 904	4 383
Clients et comptes rattachés (1)	4.9 /4.10	48 132	44 321	40 526
Impôt sur le résultat	4.9 /4.10	344	4 938	4 924
Trésorerie	4.9 /4.10	15 024	11 062	6 819
Total actifs courants		82 337	77 986	67 821
Actifs destinés à être cédés	4.12	0	560	0
Total actif		119 246	111 567	100 160
(1) dont Factures à émettre	4.10	19 744	15 785	14 612

En K€	Notes	31/12/2009	31/12/2008 corrigé *	01/01/2008 corrigé*
Capital (1)		3 185	3 145	3 121
Primes		19 804	18 984	18 438
Réserves consolidées et résultat (2)(*)		22 872	24 331	23 613
Capitaux propres – part du Groupe		45 861	46 459	45 172
Total intérêts minoritaires(*)		254	245	466
Total capitaux propres		46 115	46 705	45 638
Emprunts et dettes financières (3)	4.1	5 534	5 168	6 110
Engagements envers le personnel	4.2	1 614	1 454	998
Impôts différés passif	4.13	4 288	3 665	3 744
Autres passifs long terme	4.3	1 274	1 468	1 590
Total passifs non courants		12 711	11 755	12 442
Provisions pour risques et charges	4.4	1 414	2 102	1 437
Emprunts et concours bancaires	4.1	2 989	2 125	4 587
Fournisseurs(*)	4.5	13 351	16 158	10 828
Autres dettes(*)	4.5	42 583	31 082	25 126
Impôt exigible(*)		83	933	102
Total passifs courants		60 420	52 401	42 080
Passifs destinés à être cédés	4.12	0	706	0
Total passif		119 246	111 567	100 160
(1) de l'entreprise mère consolidante				
(2) dont résultat de l'exercice*		7 375	5 659	6 276
(3) dont Crédit bail		2 041	2 142	2 255

(*) Après retraitement de la correction d'erreur décrite en 2.1.1

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

	Notes	31/12/2009	31/12/2008 corrigé *
Chiffre d'affaires	4.14	95 593	88 566
Production stockée		(160)	667
Production immobilisée		4 046	3 512
Autres produits de l'activité (1)		2 335	2 477
Achats consommés(*)	4.15	(54 916)	(51 546)
Charges de personnel(*)		(31 067)	(30 131)
Autres charges d'exploitation		(473)	(386)
Impôts et taxes(*)		(1 744)	(1 656)
Dotations nettes aux amortissements et provisions(*)	4.16	(2 201)	(3 435)
Ecart d'acquisition	3.3	32	258
Autres produits et charges opérationnels(*)	4.18	(635)	526
Résultat Opérationnel Courant		10 810	8 853
Dépréciation d'actifs et d'écarts d'acquisition			
Frais de restructuration		(11)	(723)
Résultat Opérationnel		10 799	8 130
Intérêts financiers relatifs à la dette brute		(131)	(359)
Produits financiers relatifs à la trésorerie et équivalents		123	227
Coût de l'endettement financier net (a)		(8)	(132)
Autres produits financiers (b)		831	673
Autres charges financières (c)		(429)	(1 053)
Charges et produits financiers(*) (d=a+b+c)	4.17	393	(512)
Impôt sur les bénéfices(*)	4.19	(3 615)	(1 704)
Q/p de résultat des sociétés mise en équivalence		(177)	(62)
Résultat net avant cession d'activité		7 401	5 852
Résultat des activités abandonnées		30	(110)
Résultat net(*)		7 431	5 742
Part des minoritaires(*)		56	82
Part du Groupe(*)		7 375	5 659
RN par action des activités poursuivies	4.20	1,17	0,94
RN par action dilué des activités poursuivies		1,17	0,91
RN par action des activités abandonnées			
RN par action dilué des activités abandonnées			
RN par action de l'ensemble consolidé		1,17	0,91
RN par action dilué de l'ensemble consolidé		1,17	0,91

(*) Après retraitement de la correction d'erreur décrite en 2.1.1

(1) Dont CIR de 1 541 K€ au titre de 2009 et 1 611 K€ pour 2008

Etat consolidé du Résultat Global

En K€	Notes	31/12/2009	31/12/2008 corrigé *
Résultat net (*)		7 431	5 742
Ecart de conversion		(4)	(328)
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente			(831)
Ecart actuariel sur les régimes à prestations définies		(70)	(329)
Impôts différés sur écarts actuariels sur les régimes à prestations		23	110
Rémunérations en actions		164	70
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		113	(1 308)
Résultat Global		7 544	4 434
..dont part du groupe		7 488	4 351
..dont part des intérêts minoritaires		56	82

(*) Après retraitement de la correction d'erreur décrite en 2.1.1

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES

En K€	Capital	Réserves liées au Capital	Réserves consolidées	Résultat Consolidé	Total	Part Groupe	Minoritaires
Clôture 2007	3 121	17 796	18 262	6 638	45 817	45 351	466
Changement de méthode CIR 2007 (*)			(179)		(179)	(179)	
Clôture 2007 corrigée	3 121	17 796	18 083	6 638	45 638	45 172	466
Opérat° sur le Capital	1	20			21	21	
Autocontrôle		(71)			(71)	(71)	
Affectation résultat n-1			6 638	(6 638)	0	0	
Dividendes	10	221	(3 245)		(3 014)	(3 014)	
Résultat net exercice (a)				6 259	6 259	6 172	87
Correction SSI et CIR 2008 (*) (b)				(517)	(517)	(513)	(4)
Résultat net exercice corrigé (a+b)				5 742			
Résultat Enregistré directement en CP :	0	0	(1 308)	0	(1 308)	(1 308)	(0)
Variation de périmètre			(304)		(304)	0	(304)
Fusion Hytec	11	218	(229)		0		
Reclassement		803	(803)				
Clôture 2008 corrigée	3 143	18 987	18 832	5 742	46 705	46 459	245
Opérat° sur le Capital					0	0	
Autocontrôle			(1 056)		(1 056)	(1 056)	
Affectation résultat n-1			6 259	(6 259)	0	0	
Impact correction 2008			(517)	517	0	0	
Dividendes	41	656	(7 741)		(7 044)	(7 024)	(20)
Résultat net exercice (a)				7 431	7 431	7 375	56
Résultat Enregistré directement en CP (b) :	0	164	(51)	0	113	113	
Résultat global de l' exercice (a+b)	0	164	(51)	7 431	7 544		
Variation % intérêts			(31)		(31)	(5)	(27)
Reclassement					0	0	
Clôture 2009	3 185	19 807	15 695	7 431	46 115	45 862	254

(*) Le traitement de la correction d'erreur est décrit en 2.1.1

TABLEAU CONSOLIDE DES FLUX DE TRESORERIE

En K€			
Modèle de TFT / Reco C.N.C du 27.10.2004	Notes	2009	2008 *
Résultat net consolidé (avant Répart. Groupe/Minos) (*)		7 431	5 742
+/- Q/p de résultat des sociétés mise en équivalence		177	62
+/- Dotations Nettes Amts et Depr (sauf prov / actif circulant, in BFR)	4,16	2 652	2 456
+/- Dotations Nettes Provisions (Courant / Non Courant)	4,16	(565)	870
+/- Charges et produits calculés liés aux stocks-opt & assimilés	4.2	164	70
+/- Autres Charges et Produits calculés	Cf. ci-dessous	(8)	(84)
-/+ Plus et Moins values de cessions		(131)	(1 228)
CAF (avant neutralisation Cout Endttmt Fin Net et Impots)		9 721	7 888
+/- Charge/Produits d'Impôts Différés		955	415
CAF (après neutralisation Cout Endttmt Fin Net et Impôts)		10 675	8 303
- Impôts versés			(111)
+/- Variation BFR lié à l'activité (yc dette liée Avtges Personnel)	Cf. ci-dessous	8 442	6 423
= Flux Net de Trésorerie Généré par l'Activité		19 117	14 615
- Décaissements / Acq Immos Corp et Incorp	4.7	(5 240)	(4 624)
+ Encaissements / Cess. Immos Corp et Incorp	4.18	(142)	67
- Décaissements / Acq Immos Fin	4.7	(302)	(40)
+ Encaissements / Cess. Immos Fin	4.7 / 4.18	62	1 648
+/- Tréso nette Acq/Cess filiales		(2 428)	(21)
+ Subventions investissements			
= Flux Net de Trésorerie / Opérations d'Investissmts	CP	(8 051)	(2 970)
+ Sommes reçues lors d'augm de cap. (Scté M)	CP	696	21
- Dividendes versés aux actionnaires Société M	CP	(7 741)	(3 014)
+/- Achat revente actions propres	CP	(1 056)	(71)
+ Encaissements liés aux Nouveaux Emprunts	4.1	2 510	665
- Remboursement Emprunts	4.1	(1 541)	(2 261)
= Flux Net de Trésorerie lié aux Op de Financmt		(7 131)	(4 660)
+/- Incidences Variations Cours des devises		45	(376)
+/- Reclassement de trésorerie			
= Variation de la Trésorerie Nette	4.11	3 981	6 609

(*) Après retraitement de la correction d'erreur décrite en 2.1.1

Variation du BFR :

En K€

Nature	Solde Ouv.	Activités abandonnées	Var. périmètre	+/- Var BFR Expl	Reclass.	Ecart de conversion	Solde 2009
Stocks Nets (*)	11 760		9	390		11	12 170
Clients Nets	44 321		6	3 869		(65)	48 131
Autres Cr. Expl N (*)	5 904		8	460	298	(3)	6 667
C/C	359			(359)			0
CIR et autres créances d'IS	4 939			(4 595)			344
Actifs Courants	67 283	0	23	(235)	298	(57)	67 312
Dettes Fournisseurs	16 158		58	(3 303)	433	5	13 351
Autres Dettes (*)	31 082		162	12 338	(1 005)	6	42 583
Impôt exigible (*)	933		(22)	(828)			83
Passifs Courants hors prov.	48 173	0	198	8 207	(572)	11	56 017
[Actifs]-[Passifs]	19 110	0	(175)	(8 442)	870	(68)	11 295

(*) Après retraitement de la correction d'erreur décrite en 2.1.1

Autres produits et charges calculées :

	2009
écart de conv	
écart d'acquisition négatif	(32)
Ajustement CB Faros	
Autres charges calculées	(54)
Autres charges calculées	(86)

ANNEXE AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

- 1- INFORMATIONS GENERALES
- 2- RESUME DES PRINCIPALES METHODES COMPTABLES
 - 2.1 Base de préparation des états financiers
 - 2.2 Méthodes de consolidation
 - 2.3 Information sectorielle
 - 2.4 Conversion des opérations en devises
 - 2.5 Méthodes et règles d'évaluation
- 3- INFORMATIONS RELATIVES AU PERIMETRE DE CONSOLIDATION
 - 3.1 Evènement 2009
 - 3.2 Entreprises comprises dans le périmètre de consolidation
 - 3.3 Regroupements d'entreprises
 - 3.4 Restructuration interne
 - 3.5 Entreprises sorties du périmètre de consolidation et non exclues
 - 3.6 Entreprises exclues du périmètre de consolidation
 - 3.7 Informations relatives aux entreprises non consolidées
 - 3.8 Identité de la société consolidante
- 4- NOTES SUR LE BILAN ET LE COMPTE DE RESULTAT
 - 4.1 Emprunts et dettes financières
 - 4.2 Engagements envers le personnel
 - 4.3 Autres passifs long terme
 - 4.4 Provisions pour risques et charges
 - 4.5 Variation du passif courant
 - 4.6 Synthèse des immobilisations
 - 4.7 Flux d'immobilisations et d'amortissements
 - 4.8 Ecarts d'acquisition
 - 4.9 Actifs courants
 - 4.10 Variation des actifs courants
 - 4.11 Autres actifs et passifs non courants
 - 4.12 Actifs destinés à être cédés
 - 4.13 Ventilation des impôts différés
 - 4.14 Ventilation du chiffre d'affaires
 - 4.15 Ventilation des achats consommés
 - 4.16 Dotations nettes aux amortissements et provisions
 - 4.17 Analyse des charges et produits financiers
 - 4.18 Analyse des autres produits et charges opérationnels
 - 4.19 Ventilation de l'impôt sur les résultats
 - 4.20 Résultat par action
 - 4.21 Dividendes proposés et votés
 - 4.22 Capitaux propres
- 5- GESTION DU RISQUE FINANCIER
- 6- INFORMATIONS SECTORIELLES
- 7- AUTRES NOTES
 - 7.1 Engagements hors bilan
 - 7.2 Instruments financiers
 - 7.3 Actionnariat
 - 7.4 Achat par l'émetteur des ses propres actions
 - 7.5 Effectif
 - 7.6 Rémunération des mandataires sociaux
 - 7.7 Transactions avec les parties liées
 - 7.8 Effort de recherche et développement
 - 7.9 Faits exceptionnels et litiges
 - 7.10 Evénements postérieurs

1- INFORMATIONS GENERALES

ECA (« la Société ») et ses filiales (« le Groupe ») interviennent sur deux métiers principaux :

- **Robotique / Défense.** Avec un parc installé de 500 robots, la robotique sous-marine est l'activité historique d'Eca. De forts investissements de R&D depuis plusieurs années permettent à Eca de demeurer leader mondial du déminage sous marin avec la gamme de robots la plus innovante. Cette dernière génère une importante activité récurrente de maintenance et de soutien logistique. Eca est le leader français de la robotique terrestre. Le groupe possède la gamme complète de robots et kits de télé opération pour la défense et la sécurité civile. Le groupe est fournisseur d'équipements et de solutions automatisées pour les domaines naval et terrestre ainsi que des simulateurs d'entraînement et de mission.
- **Aéronautique / Civil.** Eca propose à ses clients aéronautiques une gamme complète de solutions : équipements embarqués, simulateurs d'entraînement, moyens d'essais, bancs et outillages de maintenance, machines d'assemblage avion. Cette activité est commercialement équilibrée entre les constructeurs (Airbus, Eurocopter,...) et les compagnies aériennes.

ECA est une société anonyme enregistrée et domiciliée en France, inscrite au le compartiment C d'Euronext Paris.

Les états financiers sont présentés en milliers d'euros, sauf indication contraire. Ils ont été arrêtés par le Conseil d'administration du 25 mars 2010.

Conformément à la législation française, les états financiers seront considérés comme définitifs lorsqu'ils auront été approuvés par les actionnaires du Groupe lors de l'assemblée générale des actionnaires convoquée le 17 juin 2010.

2- PRINCIPALES METHODES COMPTABLES

Les principales méthodes comptables appliquées lors de la préparation des états financiers consolidés sont résumées ci-après. Sauf indication contraire, ces méthodes ont été appliquées de façon permanente à tous les exercices présentés.

2.1- Base de préparation des états financiers

Les états financiers du Groupe ECA ont été préparés conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union Européenne au 31 décembre 2009. Le bilan de l'exercice 2009 est présenté en comparatif avec les bilans au 31 décembre 2008 et au 1^{er} janvier 2008 retraités des corrections d'erreurs commentées au paragraphe 2.1.1. Le compte de résultat de l'exercice 2009 est présenté en comparatif avec celui de l'exercice 2008 corrigé.

Les états financiers sont préparés selon le principe du coût historique, à l'exception des instruments dérivés et des actifs financiers disponibles à la vente qui ont été évalués à leur juste valeur. Les passifs financiers sont évalués selon le principe du coût amorti. Les valeurs comptables des actifs et passifs couverts et de leurs instruments de couverture sont évaluées à la juste valeur.

La préparation des états financiers implique que la direction du Groupe ou des filiales procède à des estimations et retienne certaines hypothèses qui ont une incidence sur les montants d'actifs et des passifs inscrits au bilan consolidé, les montants de charges et de produits du compte de résultat et les engagements relatifs à la période arrêtée. Les résultats réels ultérieurs pourraient être différents. Ces hypothèses concernent principalement :

- l'évaluation de la valeur recouvrable des actifs,
- l'évaluation des engagements de retraite (cf. note 4.2.)
- l'évaluation des résultats à terminaison des affaires en cours

Les sociétés intégrées exerçant leur activité dans des secteurs différents, les règles de valorisation et de dépréciation de certains postes sont spécifiques au contexte de chaque entreprise (cf. note 2.5).

2.1.1 Modification de traitements : correction d'erreur

Les comptes 2008 ont été modifiés pour corriger la méthode de comptabilisation des crédits d'impôt recherche (CIR).

Depuis 2007, le classement du crédit d'impôt recherche (CIR) en résultat opérationnel plutôt qu'en diminution de la charge d'impôt a été adopté, conformément aux pratiques de la place et aux normes IAS 12 et IAS 20. Suite à de nouvelles analyses, il est apparu que l'application des normes pouvait être améliorée, en constatant le crédit d'impôt recherche en produits constatés d'avance au passif pour sa part correspondant à des dépenses de développement inscrites à l'actif. Cette méthode de comptabilisation diminue le CIR constaté en produit au cours de l'année en contrepartie d'une constatation dans le futur, au rythme des amortissements des actifs concernés.

Les crédits d'impôt recherche du Groupe sont donc constatés au sein du résultat opérationnel courant plutôt qu'en diminution de la charge d'impôt, s'ils ne sont pas générés par des dépenses de développement inscrites à l'actif du bilan consolidé. S'ils sont générés par des dépenses de développement inscrites à l'actif du bilan consolidé, les crédits d'impôt recherche sont constatés au passif (produits constatés d'avance) et en produit au rythme des amortissements futurs des actifs concernés.

Par ailleurs, les comptes de la société SSI, filiale de ECA, ont été modifiés pour 2008, des corrections ayant été identifiées dans la filiale américaine sans qu'elles aient été prises en compte lors de l'arrêté des comptes consolidés 2008.

L'impact net de ces corrections s'élève à - 517 K€ sur l'exercice 2008 qui se décompose comme suit :

- Correction SSI : - 187 K€
- Correction CIR 2008 : - 330 K€

L'impact de la correction d'erreur sur le traitement du CIR 2007 s'élève à -179 K€, et est comptabilisé directement en réserves consolidées.

L'application de l'ensemble de ces corrections sur les comptes antérieurs a les impacts suivants :

	31/12/2008 corrigé	correction	31/12/2008 publié
Chiffre d'affaires	88 566		88 566
Production stockée	667		667
Production immobilisée	3 512		3 512
Autres produits de l'activité	2 477	(330)	2 807
Achats consommés	(51 546)	84	(51 630)
Charges de personnel	(30 131)	(33)	(30 098)
Autres charges d'exploitation	(386)		(386)
Impôts et taxes	(1 656)	162	(1 818)
Dotations nettes aux amortissements et provisions	(3 435)	13	(3 448)
Ecart d'acquisition	258		258
Autres produits et charges opérationnels	526	(389)	915
Résultat Opérationnel Courant	8 853	(493)	9 346
Dépréciation d'actifs et d'écarts d'acquisition	0		
Frais de restructuration	(723)		(723)
Résultat Opérationnel	8 129	(493)	8 622
Charges et produits financiers	(512)	(2)	(510)
Impôt sur les bénéfices	(1 704)	(23)	(1 681)
Q/p de résultat des sociétés mise en équivalence	(62)		(62)
Résultat net avant cession d'activité	5 852	(517)	6 370
Résultat des activités abandonnées	(110)		(110)
Résultat net	5 742	(517)	6 260
Part des minoritaires	82	(4)	87
Part du Groupe	5 659	(513)	6 172

* : dont correction d'erreur ouverture CIR 2007 pour -179 K€

En K€	31/12/2008 corrigé	correction	31/12/2008 corrigé	01/01/2008 *
Total actifs non courants	33 021	(39)	33 060	32 339
Total actifs courants	77 986	317	77 669	67 821
Total actif	111 567	278	111 289	100 160

En K€	31/12/2008 corrigé	correction	31/12/2008 corrigé	01/01/2008 *
Capitaux propres – part du Groupe *	46 458	(513)	46 971	45 172
Total intérêts minoritaires(*)	245	(4)	249	466
Total capitaux propres	46 704	(517)	47 221	45 638
Total passifs non courants	11 755	0	11 755	12 442
Total passifs courants	52 403	795	51 608	42 080
Total passif	111 567	278	111 289	100 160

2.1.2 Normes, amendements et interprétations entrant en vigueur en 2009

Les principes comptables retenus sont cohérents avec ceux utilisés pour la préparation des comptes consolidés corrigés 2008, à l'exception des nouvelles normes, normes révisées et interprétations applicables dès l'exercice 2009 :

- IAS 1 révisée (présentation des états financiers) qui modifie la structure des états financiers principalement en réservant le tableau de variation des capitaux propres aux seules transactions avec les actionnaires, les autres composantes étant regroupées dans un nouvel état appelé « état consolidé du résultat global »,

Par ailleurs les normes et interprétations suivantes sont sans effet significatif sur les comptes consolidés du Groupe au 31 décembre 2009 :

- IFRS 8 (Secteurs opérationnels qui se substitue à la norme IAS 14 – information sectorielle),
- IAS 23 révisée (coût d'emprunt),
- IFRS 2 révisée (paiement fondé sur des actions – conditions d'acquisition des droits et annulations),
- Amendement IAS 32 (instruments financiers : informations à fournir et présentation)
- Amendement IAS 1 (Présentation des états financiers – Instruments financiers remboursables au gré du porteur et obligations générées par une liquidation),
- Amendement IFRS 7 (Amélioration des informations à fournir sur les instruments financiers),
- Amendements à IFRIC 9 et IAS 39 (Traitement des produits dérivés),
- Amendements à IFRS 1 et IAS 27 (coût d'un investissement dans une filiale, une entité contrôlée conjointement ou une entreprise associée)
- IFRIC 11 (actions propres et transactions intragroupe)
- IFRIC 13 (programmes de fidélisation clientèle)
- IFRIC 14 (limitation de l'actif au titre de prestations définies, obligation de financement minimum et leur interaction)
- Amélioration des normes IFRS (« Improvements to IFRS ») publiées en mai 2008.

2.1.3 Normes, amendements non obligatoire à la date de clôture

Le groupe n'a pas choisi d'appliquer de façon anticipée les normes et interprétations adoptés par l'Union Européenne :

- IFRS 3 révisée (Regroupements d'entreprises),
- IAS 27 révisée (Etats financiers consolidés et individuels),
- Amendement IAS 39 (Exposition éligible à la comptabilité de couverture),
- IFRS 1 révisée (Révision de la structure de la norme IFRS 1)
- IFRS 2 révisée (Amendements relatifs aux transactions cash-settled intragroupe)
- IAS 32 (Amendements relatifs au classement des droits de souscription émis)
- IFRS 9 (norme devant remplacer progressivement les dispositions d'IAS 39).

- Amélioration des normes IFRS (« Improvements to IFRS ») publiées en avril 2009
- IFRIC 12 (Contrats de concessions de services),
- IFRIC 15 (Accords pour la construction d'un bien immobilier),
- IFRIC 16 (Couverture d'un investissement net dans une filiale étrangère)
- IFRIC 17 (Distributions d'actifs non monétaires aux actionnaires)
- IFRIC 18 (transfert d'actifs provenant des clients)
- IFRIC 19 (extinction de dettes financières avec des instruments de capitaux propres)

Parmi ces nouvelles versions de normes et interprétations, seules les révisions d'IFRS 3 et d'IAS 27 pourraient avoir un impact significatif sur les comptes consolidés futurs du Groupe.

2.2- Méthodes de consolidation

Filiales

Les filiales sont toutes les entités dans lesquelles le Groupe détient, directement ou indirectement, le contrôle exclusif. Les filiales sont consolidées par intégration globale à compter de la date à laquelle le contrôle est transféré au Groupe. Elles sont déconsolidées à compter de la date à laquelle le contrôle cesse d'être exercé.

L'acquisition de filiales par le Groupe est comptabilisée selon la méthode de l'acquisition. Le coût d'une acquisition correspond à la juste valeur des actifs remis, des instruments de capitaux propres émis et des passifs encourus ou assumés à la date de l'échange, majorée des coûts directement imputables à l'acquisition. Les actifs identifiables acquis, les passifs identifiables et les passifs éventuels assumés lors d'un regroupement d'entreprises sont initialement évalués à leur juste valeur à la date d'acquisition, et ceci quel que soit le montant des intérêts minoritaires. L'excédent du coût d'acquisition sur la juste valeur de la quote-part revenant au Groupe dans les actifs nets identifiables acquis est comptabilisé en tant que goodwill ; lorsque le coût d'acquisition est inférieur à la juste valeur de la quote-part revenant au Groupe dans les actifs nets de la filiale acquise, l'écart est comptabilisé directement au compte de résultat.

Les transactions intragroupes, les soldes et les profits latents sur les opérations entre sociétés du Groupe sont éliminés. Les pertes latentes sont également éliminées pour les actifs cédés et elles sont considérées comme un indicateur de perte de valeur. Les méthodes comptables des filiales ont été alignées sur celles du Groupe.

Transactions avec les intérêts minoritaires

Les transactions avec les intérêts minoritaires sont traitées de la même manière que les transactions avec des tiers externes au Groupe. Les cessions au profit des intérêts minoritaires donnent lieu à dégageant de pertes et profits que le Groupe comptabilise au compte de résultat.

Entreprises associées

Les entreprises associées sont toutes les entités dont le Groupe ne détient pas le contrôle, mais sur lesquelles il exerce une influence notable qui s'accompagne généralement d'une participation comprise entre 20% et 50% des droits de vote. Les entreprises associées sont consolidées par mise en équivalence.

Les comptes des sociétés consolidées sont arrêtés au 31 décembre de chaque exercice présenté.

2.3- Information sectorielle

Un secteur d'activité est un groupe d'actifs et d'opérations engagés dans la fourniture de produits ou de services et qui est exposé à des risques et à des taux de rentabilité qui sont différents de ceux des autres secteurs d'activité.

Un secteur géographique est un groupe d'actifs et d'opérations engagés dans la fourniture de produits ou de services dans un environnement économique particulier et qui est exposé à des risques et à des taux de rentabilité qui sont différents de ceux des autres secteurs géographiques.

Compte tenu de la structure fondamentale d'organisation et de gestion du Groupe, le premier niveau d'information sectorielle retenu s'articule autour de deux secteurs d'activité : le secteur « Défense » et le secteur « Civil » ; le deuxième niveau d'information sectorielle retenu s'articule autour des cinq grandes zones géographiques : l'Europe, l'Amérique, l'Asie, le Moyen-Orient et l'Afrique.

2.4- Conversion des opérations en devises

Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation des états financiers

Les éléments inclus dans les états financiers de chacune des entités du Groupe sont évalués en utilisant la monnaie du principal environnement économique dans lequel l'entité exerce ses activités (« la monnaie fonctionnelle »). Les états financiers consolidés sont présentés en euros, qui est la monnaie fonctionnelle et de présentation de la Société.

Transactions et soldes

Les transactions libellées en monnaie étrangère sont converties dans la monnaie fonctionnelle en utilisant les taux de change en vigueur aux dates des transactions. Les pertes et profits de change résultant du dénouement de ces transactions et ceux découlant de la conversion, au taux en vigueur à la date de clôture, des actifs et passifs monétaires libellés en devises sont comptabilisés en résultat financier.

Sociétés du Groupe

Les comptes de toutes les entités du Groupe (dont aucune n'exerce ses activités dans une économie hyper inflationniste) dont la monnaie fonctionnelle est différente de la monnaie de présentation sont convertis dans la monnaie de présentation, selon les modalités suivantes :

- les éléments d'actif et passif sont convertis au cours de clôture de la monnaie à la date de chaque bilan ;
- les produits et les charges de chaque compte de résultat sont convertis aux taux de change moyens ;
- toutes les différences de conversion en résultant sont comptabilisées en tant que composante distincte des capitaux propres.

	31/12/2009		31/12/2008	
	Moyen	Clôture	Moyen	Clôture
Dollar US	0,7169	0,6942	0,7287	0,7185
Livre Sterling	1,1225	1,1260	1,2899	1,2621
Dollar Canadien	0,6309	0,6610	0,6453	0,6273

2.5- Méthodes et règles d'évaluation

2.5.1 Immobilisations incorporelles

Recherche et développement

Les dépenses de recherche sont comptabilisées en charges au fur et à mesure qu'elles sont encourues. Les coûts encourus sur les projets de développement sont comptabilisés en immobilisations incorporelles s'ils satisfont trois critères déterminants pour le Groupe : faisabilité technique, faisabilité économique et fiabilité de l'information relative au coût. L'immobilisation devra dégager de façon probable des avantages économiques futurs clairement identifiables et attribuables à un produit spécifique. Les autres dépenses de développement ne satisfaisant pas à ces trois critères sont comptabilisées en charges au fur et à mesure qu'elles sont encourues. Les coûts de développement comptabilisés en immobilisations incorporelles sont amortis en fonction des cycles de vie des produits et solutions. Le plan d'amortissement démarre lors de la première vente. Les frais de développement font l'objet de tests de dépréciation à chaque arrêté ainsi qu'à chaque fois qu'il existe une indication de perte de valeur.

L'appréciation de la valeur recouvrable de ces actifs est effectuée à partir des prévisions d'activité et de profitabilité des projets correspondants.

Les frais de développement sont amortis sur une durée de 12 à 15 ans à compter du lancement du projet pour les principaux programmes (Programme AUV, Programme Mine Killer). Ces durées ont été déterminées sur la base d'étude des différents chefs de projet, et sur l'expérience du PAP, créé dans les années 70 et encore vendu trente ans plus tard. Les autres programmes sont amortis sur 5 ans.

Immobilisations incorporelles acquises dans le cadre de regroupement d'entreprises

Les actifs incorporels acquis dans le cadre de regroupement d'entreprises sont enregistrés au bilan à leur juste valeur, déterminée sur la base d'évaluations. Ces évaluations sont réalisées selon les méthodes généralement admises, fondées sur des revenus futurs. Leur valeur fait l'objet d'un suivi régulier afin de s'assurer qu'aucune perte de valeur ne doit être comptabilisée.

Ces immobilisations incorporelles sont amorties sur une durée de 12 ans

Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles sont inscrites à l'actif à leur coût d'acquisition. Elles ont une durée d'utilité définie et sont comptabilisées à leur coût, déduction faite des amortissements. L'amortissement est calculé de façon linéaire.

Les logiciels sont amortis sur une durée d'utilité de 1 à 3 ans.

Les brevets sont amortis sur une durée maximale de 5 ans.

2.5.2 Ecarts d'acquisition

L'écart d'acquisition correspond à la différence entre le coût d'une acquisition et la juste valeur de la quote-part du Groupe dans les actifs nets identifiables acquis ; si cet écart est positif, il est comptabilisé dans la rubrique « Ecarts d'acquisition » à l'actif du bilan ; si cet écart est négatif, il est comptabilisé directement au compte de résultat. Le goodwill comptabilisé à l'actif du bilan est soumis à un test annuel de dépréciation et est comptabilisé à son coût, déduction faite du cumul des pertes de valeur. Les pertes de valeur du goodwill ne sont pas réversibles. Le résultat de cession d'une entité tient compte de la valeur comptable du goodwill de l'entité cédée.

Les goodwills sont affectés aux Unités Génératrices de Trésorerie aux fins de réalisation des tests de dépréciation. Les Unités génératrices de Trésorerie auxquelles les goodwills sont affectés sont celles susceptibles de bénéficier du regroupement d'entreprises ayant donné naissance aux goodwills. Le Groupe affecte les goodwills à chaque secteur d'activité.

Les écarts d'acquisition peuvent être corrigés dans les douze mois qui suivent la date d'acquisition pour tenir compte de l'estimation définitive de la juste valeur des actifs et des passifs acquis.

Les fonds de commerce sont traités comme les goodwills.

2.5.3 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites à l'actif à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production. Elles ont une durée d'utilité définie et sont comptabilisées à leur coût, déduction faite des amortissements. L'amortissement est calculé de façon linéaire sur les principales durées d'utilité suivantes :

- Constructions: 35 ans
- Agencements et aménagements des constructions: 5 à 10 ans
- Matériels et outillages : 4 à 10 ans
- Matériel de bureau et informatique : 3 à 5 ans
- Mobilier : 5 à 10 ans

2.5.4 Immeubles de placement

Un immeuble de placement est un bien immobilier détenu pour en retirer des loyers ou pour valoriser le capital ou les deux (IAS40).

Les immeubles de placement sont comptabilisés selon la méthode du coût historique.

Les immeubles de placement, pour l'essentiel un ensemble immobilier détenu en pleine propriété, sont loués à des tiers.

2.5.5 Autres immobilisations financières

Les autres immobilisations financières recouvrent principalement :

- Les titres de participation non consolidés ; ces titres sont qualifiés de « disponibles à la vente » et sont évalués à leur juste valeur. Pour les titres cotés, cette juste valeur correspond au cours de bourse à la date de clôture. Si la juste valeur des titres non cotés ne peut être évaluée de façon fiable, ces titres sont maintenus à leur coût d'acquisition, déduction faite des éventuelles dépréciations estimées nécessaires. Une dépréciation est constatée notamment lorsque la valeur d'une participation s'avère inférieure à la quote-part de la société dans ses capitaux propres, sauf si les résultats et les perspectives laissent prévoir un rétablissement à court terme. Les variations de juste valeur nettes d'effet d'impôts différés sont comptabilisées directement en capitaux propres.
- les dépôts de garantie, comptabilisés à leur coût historique.

2.5.6 Décomptabilisation des immobilisations incorporelles et corporelles

Tout gain ou perte résultant de la décomptabilisation d'un actif (résultat de la différence entre le produit net de cession et la valeur comptable de cet actif) est inclus dans le compte de résultat l'année de sa sortie.

2.5.7 Dépréciation des actifs non courants

Les actifs non courants ayant une durée d'utilité indéterminée ne sont pas amortis et sont soumis à un test de dépréciation à chaque arrêté. Dans le cas du Groupe ces actifs correspondent essentiellement aux écarts d'acquisition.

Les actifs amortis sont soumis à un test de dépréciation lorsqu'en raison d'évènements ou de circonstances particulières, la recouvrabilité de leurs valeurs comptables est mise en doute.

Aux fins de l'évaluation d'une dépréciation, les actifs sont regroupés en Unités Génératrices de Trésorerie (UGT), qui représentent le niveau le moins élevé générant des flux de trésorerie indépendants. La valeur d'utilité de ces unités est déterminée par rapport à des flux futurs nets de trésorerie actualisés.

Une dépréciation est comptabilisée à concurrence de l'excédent de la valeur comptable sur la valeur recouvrable d'une UGT. En l'absence de valeur de marché, la valeur recouvrable d'une UGT correspond à sa valeur d'utilité après impôts, calculée selon la méthode des flux de trésorerie futurs actualisés basés sur des prévisions revues par la direction, avec un taux d'actualisation après impôts de 9.06% (contre 8,47% en 2008) et un taux de croissance de 2 %. Le taux d'actualisation retenu intègre à la fois les taux en vigueur dans les secteurs défense et aéronautique et une prime de risque spécifique au groupe. Les flux après impôts sont projetés sur une période de cinq ans pour les écarts d'acquisition et sur des périodes de cinq à quinze ans pour les autres actifs non courants testés.

Lorsqu'une UGT contient un goodwill, la perte de valeur réduit en général en priorité le goodwill, avant qu'une dépréciation ne soit constatée le cas échéant sur les autres actifs de l'UGT.

Les principales UGT retenues dans la configuration et l'organisation actuelles du Groupe sont :

ECA EN, ECA CNAI, le fonds de commerce Systèmes et Information, le fonds de commerce Télérobotique, la relation clients équipements embarqués et GSE, l'UGT regroupant les cash-flows propres au produit AUV, celle regroupant les cash-flows propres au produit K-Ster et celle regroupant les cash-flows propres aux simulateurs transport FAROS, les simulateurs navals Sindel et les simulateurs de pilotage SSI.

Toutefois, dans certains cas, l'apparition de facteurs de pertes de valeurs propres à certains actifs (liés à des facteurs internes ou à des événements ou décisions remettant en cause la poursuite d'exploitation d'un site par exemple) peut être de nature à motiver un test et justifier une dépréciation de ces actifs indépendamment de l'UGT à laquelle ils étaient jusque-là rattachés.

Pour les actifs non courants (autres que les écarts d'acquisition) ayant subi une perte de valeur, la reprise éventuelle de la dépréciation est examinée à chaque arrêté.

Les pertes de valeur des écarts d'acquisition ne sont pas réversibles.

2.5.8 Stocks

Les stocks de matières premières, produits finis et intermédiaires sont comptabilisés à leur coût de revient ou à leur valeur de marché si celui-ci est inférieur.

Les activités étant différentes, les modalités de valorisation (par les méthodes du FIFO ou du prix moyen pondéré) et de dépréciation sont adaptées au contexte de chaque société. Les principes de valorisation habituellement admis en la matière sont respectés.

En matière de dépréciation des stocks, des calculs mathématiques conduisent à déprécier les articles à faible rotation. Cette approche mathématique est dans certains cas complétée par une approche technico-commerciale qui consiste à ne pas déprécier les pièces de rechange des produits déminage et vissage lorsque ces derniers ont fait l'objet d'une offre commerciale lors des 24 derniers mois et que la base installée rend probable leur mise sur le marché.

2.5.9 En cours et Reconnaissance du Chiffre d'affaires

Contrats à long terme

La méthode retenue par la société est la méthode dite à l'avancement. Cette méthode se caractérise par l'enregistrement du chiffre d'affaires et du résultat au fur et à mesure de l'accomplissement des travaux. Le taux d'avancement est déterminé par le rapport :

- Coût des travaux et services exécutés / Coût total estimé des travaux et des services.

L'ajustement du chiffre d'affaires en fonction de l'avancement des travaux se traduit par la comptabilisation de facture à établir ou de produits constatés d'avance.

Cette méthode est considérée comme préférentielle car elle conduit à une meilleure information sur l'activité de la période et notamment du chiffre d'affaires. Elle est également préconisée par l'OEC dans son avis

sur le rattachement des produits.

Par exception, dans certains cas où l'entreprise estime que les aléas techniques sont très importants et où le coût prévisionnel à fin d'affaires ne peut être déterminé de manière précise avec un niveau suffisant de sécurité, aucun profit n'est dégagé. Les produits dégagés à l'avancement sont normalement pris en compte dans la limite des coûts correspondants.

Les résultats à l'avancement et les provisions pour perte à terminaison sont déterminés sur la base d'estimations fiables de chiffre d'affaires et de coûts prévisionnels à fin d'affaire établies par les responsables de projet et revues par la direction.

Relèvent notamment de cette catégorie les contrats à long terme suivants :

- Contrat à long terme comportant essentiellement des études :

Ils concernent les contrats d'études au forfait, l'assistance technique et les contrats système et information.

- Contrat à long terme comportant une phase d'étude et la livraison d'un matériel unique à fin d'affaire.

Ces affaires comprennent en général une phase d'étude relativement importante et la livraison d'un matériel unique au final.

Ces contrats portent sur la réalisation d'un ensemble de biens et/ou de services fréquemment complexes.

Contrats ne relevant pas de la catégorie des contrats à long terme

Il s'agit notamment des contrats suivants :

- Contrat comportant une phase d'adaptation aux besoins du client d'une technologie déjà maîtrisée et la livraison de lots successifs

Ces contrats concernent la fourniture de véhicules sous-marins (PAP) et certaines affaires d'automatismes industriels. Même si elles nécessitent, dans la majeure partie des cas, une phase d'adaptation aux besoins spécifiques du client, ces affaires reposent sur une base technologique connue avec un niveau raisonnable d'aléas.

Le chiffre d'affaires et la marge sont pris en compte à la livraison de chaque lot. La phase d'adaptation est répartie sur chaque lot.

Les approvisionnements et coûts internes de production correspondant aux lots non livrés sont comptabilisés en travaux en cours à la clôture de l'exercice.

- Contrat cadre de fournitures de pièces de rechange ou de matériels en série

Le chiffre d'affaires et la marge sont dégagés au fur et à mesure de la livraison du matériel. Les approvisionnements et coûts internes de production des matériels non livrés sont comptabilisés en travaux en cours.

La méthode retenue pour ces opérations est la méthode dite à l'achèvement.

Provisions pour pertes à terminaison

Quelle que soit la méthode de comptabilisation retenue (avancement ou achèvement), le résultat de l'exercice au cours duquel un contrat est devenu déficitaire doit comprendre l'intégralité de la perte du contrat (jusqu'à son terme).

Dans la méthode dite à l'avancement, la perte est constatée sous forme de provisions pour risques et charges après déduction de la perte déjà constatée dans les comptes.

Dans la méthode dite à l'achèvement, la perte est constatée sous forme de dépréciation des en-cours et de provision pour risques et charges si nécessaire.

2.5.10 Créances et dettes

Lors de la comptabilisation initiale, les créances et dettes en euros sont mesurées à leur juste valeur. La juste valeur à la date de comptabilisation initiale est normalement le prix de la transaction, c'est-à-dire la juste valeur de la contrepartie versée.

Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur recouvrable d'une créance est inférieure à sa valeur comptable. Les créances douteuses, en particulier liées à la défaillance financière d'un client, sont provisionnées à 100 % de leur montant hors taxes sauf exception dûment justifiée dans l'annexe. Les risques sur les créances litigieuses sont appréciés en fonction des faits ou éléments de procédure connus à la date d'arrêté des comptes.

2.5.11 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La rubrique « Trésorerie et équivalents de trésorerie » comprend les liquidités, les dépôts bancaires à vue et les équivalents de trésorerie. Les équivalents de trésorerie sont des valeurs mobilières de placement répondant aux critères de la norme IAS7, à savoir des placements à court terme aisément convertibles en un montant connu de liquidités et non soumis à des risques significatifs de variation de valeur.

Les valeurs mobilières telles que définies supra sont initialement comptabilisées à leur coût d'acquisition puis évaluées à leur juste valeur ; s'agissant de valeurs cotées, la juste valeur correspond au cours de marché à la date d'arrêté des comptes. La variation de juste valeur est comptabilisée au compte de résultat

dans les « Charges et produits financiers » ; les produits ou charges nets résultant de la cession de ces valeurs mobilières sont également comptabilisés dans cette rubrique.

Les découverts bancaires figurent au passif courant du bilan dans la rubrique « Emprunts et concours bancaires ».

2.5.12 Actifs et passifs destinés à être cédés

Cette rubrique recouvre tous les actifs non courants dont le Groupe a l'intention de se défaire principalement soit par cession, soit par échange avec d'autres actifs non courants, à l'exception des titres de participation.

2.5.13 Capital apporté et titres d'autocontrôle

Les actions composant le capital de la Société sont des actions ordinaires.

Les actions d'autocontrôle acquises par la Société sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et viennent en déduction des capitaux propres ; les résultats des cessions d'actions d'autocontrôle sont comptabilisés nets des effets d'impôt, directement en capitaux propres.

2.5.14 Avantages du personnel

Retraites et prestations assimilées

Le coût des départs à la retraite et prestations assimilées (médailles du travail) est provisionné pour les obligations restant à courir. Il est estimé pour l'ensemble du personnel sur la base des droits courus et d'une projection des salaires actuels, avec la prise en compte du risque de mortalité, de la rotation des effectifs et d'une hypothèse d'actualisation. Les écarts actuariels sont depuis 2008 intégralement comptabilisés en capitaux propres de l'exercice au cours duquel ils sont constatés (méthode dite SORIE).

Les principaux paramètres utilisés pour l'exercice sont les suivants, étant précisé qu'il a été modifié le mode de départ et qu'il n'a pas été tenu compte de l'accord national interprofessionnel de juillet 2008 compte tenu de l'incertitude pouvant encore peser sur ses modalités d'application :

Mode de départ à l'initiative de l'employé (départ volontaire),

Calcul de l'indemnité selon la convention collective de la Métallurgie,

- âge de départ supposé 65 ans,
- taux d'actualisation 3,59% (taux des OAT 10 ans au 31-12-2009),
- taux de charge 50%,
- turn over : 10% jusqu'à 34 ans, 7% de 35 à 45 ans, 2% de 46 à 55 ans, 0% au-delà,
- taux de revalorisation des bases de calcul 1,7%,
- table de mortalité 2003-2005.

Paiements en actions (stock-options et bons de souscription d'actions)

Le Groupe a mis en place des plans d'option de souscription ou d'achat d'actions et a procédé à l'émission de bons de souscription d'actions au profit de certains salariés. Ces dispositions présentent le double avantage d'intéresser les cadres aux résultats futurs, sans alourdissement des frais de personnel, tout en procurant à la Société des capitaux propres supplémentaires utiles à son développement. Ces plans sont réalisés dans le cadre des articles L 225-177 et suivants du Code de commerce.

Les grandes lignes de ces plans sont les suivantes :

- en cas d'octroi de souscription, le prix de souscription des actions par les bénéficiaires est fixé au jour où les options sont consenties par le Conseil d'administration et ne peut être inférieur à 80% de la moyenne des premiers cours cotés de l'action lors des 20 séances de bourse précédant ce jour ;
- en cas d'octroi d'option d'achat, le prix d'achat des actions par les bénéficiaires est fixé au jour où les options sont consenties par le Conseil d'administration et ne peut être ni inférieur à 80% de la moyenne des premiers cours cotés de l'action lors des 20 séances de bourse précédant ce jour, ni inférieur à 80% du cours moyen d'achat des actions détenues par la Société au titre des articles L 225-208 et L 225-209 du Code de commerce.

La juste valeur des options et des bons est déterminée à l'aide du modèle d'évaluation Black-Scholes.

Les évolutions de valeur postérieures à la date d'octroi sont sans incidence sur l'évaluation initiale de l'option, le nombre d'options pris en compte pour valoriser chaque plan est ajusté à chaque clôture pour tenir compte de la probabilité de présence des bénéficiaires à la fin de la période d'indisponibilité des droits. L'avantage valorisé équivaut à une rémunération des bénéficiaires qui est donc comptabilisé en charges de personnel, de façon linéaire sur la période d'acquisition des droits, en contrepartie d'un ajustement correspondant dans les capitaux propres.

Plan Epargne Entreprise

En fin d'année 2009, le Groupe a mis en œuvre un plan d'achat d'actions ECA pour ses salariés avec décote par rapport au prix moyen de marché et abondement. La juste valeur de ce plan d'actionnariat est évaluée conformément à la recommandation du CNC (Conseil National de la Comptabilité) du 21 décembre 2004, en prenant en considération la restriction de 5 ans pour l'employé.

L'avantage valorisé équivaut à une rémunération des bénéficiaires qui est donc comptabilisé en charges de personnel en contrepartie d'un ajustement correspondant dans les capitaux propres dans les comptes consolidés clos au 31 décembre 2009, le fait générateur ayant lieu en décembre.

Attribution d'actions gratuites

Le Groupe a attribué à ses cadres dirigeant des actions gratuites incessibles jusqu'au terme de la période d'acquisition soit le 31 mars 2012. L'attribution définitive aux bénéficiaires est subordonnée à l'atteinte d'objectifs financiers annuels des sociétés qui les emploient ou dont ils sont mandataires social.

L'avantage valorisé équivaut à une rémunération des bénéficiaires qui est donc comptabilisé en charges de personnel en contrepartie d'un ajustement correspondant dans les capitaux propres.

2.5.15 Impôts différés

Les impôts différés sont calculés selon la méthode du report variable à concurrence des différences temporelles entre la base fiscale des actifs et passifs et leur valeur comptable dans les états financiers consolidés. Les impôts différés sont déterminés à l'aide des taux d'impôt (et des réglementations fiscales) qui ont été adoptés à la date de clôture et dont il est prévu qu'ils s'appliqueront.

Les actifs d'impôts différés ne sont reconnus que dans la mesure où la réalisation d'un bénéfice imposable futur est estimée suffisante pour permettre l'imputation des différences temporelles.

2.5.16 Autres passifs à long terme

Les autres passifs à long terme recouvrent les subventions d'investissement et les avances conditionnées de l'Etat et des Réseaux Technologiques accordées au titre de programmes de recherche et développement.

S'agissant des avances conditionnées, l'augmentation de leur montant au bilan résulte des fonds perçus au titre des projets en cours, la diminution de leur montant au bilan résulte de leur remboursement ou de l'échec des programmes. La partie de ces avances représentative de l'acquis technologique (systématiquement remboursable) figure au passif non courant du bilan dans la rubrique « Emprunts et dettes financières ». Le solde remboursable ou non en fonction de la réussite technique et commerciale du projet figure au passif non courant du bilan dans la rubrique « Autres passifs à long terme » sur la base du pourcentage généralement constaté sur les projets financés par ces organismes (de l'ordre de 70 %) ; ce solde est comptabilisé au compte de résultat dès lors que la société a l'assurance de l'échec du programme.

2.5.17 Provisions pour risques et charges

Cette rubrique recouvre l'ensemble des provisions pour risques et charges comptabilisées par le Groupe. Les principales provisions concernées sont les suivantes :

- les provisions pour garantie sont constituées par le coût estimé des litiges déclarés à la clôture majoré d'une provision statistique basée sur les observations passées ;
- les provisions pour pertes à fin d'affaire sont relatives aux affaires en cours à la clôture. Elles correspondent au rapport entre la perte totale à fin d'affaire multipliée par les coûts restants à engager sur le coût total prévisionnel à fin d'affaire ;
- les provisions pour litiges prud'homaux.

2.5.18 Instruments financiers dérivés et opérations de couverture

Le Groupe utilise, s'il l'estime nécessaire, des instruments financiers dérivés pour se couvrir contre les risques de change liés à l'exploitation. Ces risques résultent essentiellement des ventes réalisées en USD et en GBP. Les flux de trésorerie futurs correspondants sont partiellement couverts par des opérations de change à terme fermes ou optionnelles. Lors de la comptabilisation initiale, les instruments dérivés sont inscrits au bilan pour leur coût d'acquisition. Ils sont évalués par la suite à leur juste valeur calculée sur la base du prix du marché communiqué par les organismes financiers concernés. Le Groupe applique la comptabilisation de couverture pour ses opérations de change suivant les critères définis par la norme IAS39. Il s'agit de macro couverture de change, les variations de juste valeur de l'instrument de couverture sont donc comptabilisées en résultat.

2.5.19 Actualisation des créances, dettes et provisions

Le Groupe n'ayant aucune créance ou dette significative avec différé de paiement important sans intérêt, il n'y a pas lieu de procéder à une actualisation de ces postes. La provision relative au coût des départs à la retraite et prestations assimilées est actualisée suivant la norme IAS19. Les autres provisions sont évaluées, de fait, en valeur actuelle. Conformément aux prescriptions des normes IFRS, les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

2.5.20 Contrats de location

Les contrats de location en vertu desquels une partie importante des risques et des avantages inhérents à la propriété est conservée par le bailleur sont classés en contrats de location simple. Les paiements au titre de ces contrats sont comptabilisés en charges au compte de résultat de façon linéaire sur la durée du contrat de location.

Les biens financés par un contrat de location-financement qui, en substance, transfère la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ces biens, sont comptabilisés à l'actif du bilan à leur juste valeur ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location. Ces actifs sont amortis selon la méthode décrite au paragraphe relatif aux immobilisations corporelles et la dette correspondante est inscrite au passif.

2.5.21 Actifs et passifs éventuels

Les actifs et passifs éventuels résultent d'évènements passés, mais dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance d'évènements futurs incertains. Les passifs éventuels incluent également les obligations non comptabilisées car leur montant ne peut être évalué avec une fiabilité suffisante.

Les actifs et passifs éventuels sont mentionnés dans les notes aux comptes consolidés, à l'exception des passifs éventuels repris dans le cadre d'un regroupement d'entreprises qui sont comptabilisés selon les critères définis par la norme IFRS3.

2.5.22 Restructuration

Le coût des actions de restructuration est intégralement provisionné dès lors qu'il constitue un passif résultant d'une obligation du groupe vis-à-vis de tiers, ayant pour origine une décision prise par un organe compétent, matérialisé avant la date de clôture par l'annonce de cette décision aux tiers concernés et à condition que le groupe n'attende plus de contrepartie de ces coûts.

Ces coûts sont essentiellement constitués d'indemnités au titre de la fin des contrats de travail, des indemnités de licenciement, ainsi que des dépenses diverses.

L'ensemble de ces coûts sont présentés en « coûts de restructurations » au compte de résultat.

2.5.23 Résultat par action

Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net, part du Groupe, par la moyenne pondéré prorata temporis du nombre d'actions en circulation au cours de l'exercice, déduction faite des actions détenues en autocontrôle, en respect de la norme IAS 33.

Le résultat par action dilué prend en compte les instruments ayant un effet dilutif. Il est calculé à partir de la moyenne pondérée prorata-temporis du nombre d'actions assimilables à des actions en circulation au cours de l'exercice. L'effet dilutif des options de souscription d'achat ou d'achats d'actions est calculé selon la méthode dite du rachat d'action, en prenant en compte le cours moyen de la période concerné.

2.5.24 Crédit d'impôt recherche (CIR)

Les crédits d'impôt recherche du Groupe sont constatés au sein du résultat opérationnel courant plutôt qu'en diminution de la charge d'impôt, s'ils ne sont pas générés par des dépenses de développement inscrites à l'actif du bilan consolidé. S'ils sont générés par des dépenses de développement inscrites à l'actif du bilan consolidé, les crédits d'impôt recherche sont constatés au passif (produits constatés d'avance) en « autres dettes » et en « autres produits de l'activité » au compte de résultat au rythme des amortissements futurs des actifs concernés (voir paragraphe 2.1 « *Modification de traitements : changement de méthode comptable et correction d'erreur* »)

2.5.25 Communiqué CNC du 14 janvier 2010

En date du 14 janvier 2010, le Conseil National de la Comptabilité a publié un communiqué relatif au traitement comptable de la contribution économique territoriale (CET) introduite en France par la Loi de Finances 2010 du 31 décembre 2009 réformant la Taxe Professionnelle. Le communiqué précise que la CET inclut une composante assise sur la valeur ajoutée (CVAE) et que le manque de précision de la norme IAS 12 et des délibérations de l'IFRIC ne permet pas de la qualifier d'impôt sur le résultat ou de charge d'exploitation. Le communiqué demande aux entreprises de justifier en annexe aux comptes consolidés 2009 le traitement comptable retenu et le montant des impôts différés provisionnés par le résultat 2009 au cas où l'entreprise retiendrait la qualification d'impôts sur le résultat.

Compte tenu de la date tardive de publication de la loi et du communiqué du CNC par rapport à la date d'arrêté et de publication des comptes du Groupe, ECA SA n'a pas finalisé l'étude et l'impact de la CVAE sur ses comptes.

3- INFORMATIONS RELATIVES AU PERIMETRE DE CONSOLIDATION

3.1 Evènement 2009

TRITON IMAGING Inc :

ECA SA a finalisé le 10 décembre 2009, l'acquisition de 100% du capital de la société Triton Imaging, Inc. basée à Santa Barbara, Californie pour une valeur de 2 560 K€.

Triton Imaging, Inc est un spécialiste reconnu dans le monde entier pour ses logiciels de post processing de signaux sonars et d'imagerie sous marine. Cette opération a été comptabilisée suivant la méthode d'acquisition définie par IFRS 3.

Prix d'acquisition	2 053
Frais d'acquisition	507
Coût d'acquisition	2 560
Situation nette réévaluée	161
Ecart d'acquisition	2 399

Le Goodwill généré par cette acquisition figure sur la ligne « Ecart d'acquisition » à l'actif du bilan pour 2 399 K€, et représente la différence entre la valeur des titres et la valeur de l'actif net de cette entité. A noter que ce prix d'acquisition fera l'objet d'une révision de prix en fonction de la situation nette définitive au 31 octobre 2009. Cet écart d'acquisition fera l'objet d'une affectation sur l'exercice 2010, comme le prévoit la possibilité offerte par la norme IFRS 3. La contribution au résultat de cette société s'élève à -19 K€, pour la période des mois de novembre et décembre 2009.

Le chiffre d'affaires et le résultat réalisés par TRITON IMAGING Inc sur l'exercice de 12 mois clos au 31 octobre 2009 sont respectivement de 2 128 K\$ et 495 K\$.

3.2 Entreprises comprises dans le périmètre de consolidation

Sociétés	Méthode	Secteurs d'activité	% contrôle 2009	2008	% intérêt 2009	2008
Société consolidante ECA	Intégration globale	Défense	Top	Top	Top	Top
Filiales françaises						
ECA CNAI	Intégration globale	Civil	100%	100%	100%	100%
ECA FAROS	Intégration globale	Civil	98%	98%	98%	98%
ECA EN (ex EN Technologie)	Intégration globale	Défense	100%	100%	100%	100%
ECA SINTERS	Intégration globale	Civil	99.25%	99.25%	99.25%	99.25%
Filiales étrangères						
ECA CSIP (Angleterre)	Intégration globale	Défense	100%	100%	100%	100%
SINTERS (Canada) (2)	Intégration globale	Civil		100%		97%
ECA SINDEL (Italie)	Intégration globale	Défense	96%	96%	96%	96%
OD ECA (Turquie)	Intégration globale	Défense	60%	60%	60%	60%
TRITON IMAGING (USA) (1)	Intégration globale	Civil	100%	NA	100%	NA
SSI (USA)	Intégration globale	Civil	100%	100%	100%	98%
1ROBOTICS (USA)	Mise en équivalence	Défense	29.89%	29.89%	81%	81%

(1) société acquise le 10 décembre 2009

(2) cédée sur le premier semestre 2009, sortie du périmètre de consolidation en 2008 (disponible à la vente)

3.3 Regroupements d'entreprises

Néant

3.4 Restructuration interne

SSI

Au cours de l'exercice, ECA SA a racheté les titres de la société SSI à sa filiale ECA Faros.

L'effet relatif lié au rachat des titres figure en profit sur la ligne « écarts d'acquisition » du compte de résultat pour 32 K€.

3.5 Entreprises sorties du périmètre de consolidation et non exclues

Néant

3.6 Entreprises exclues du périmètre de consolidation

Sinters Canada

La société Sinters Canada a été cédée durant le premier semestre 2009. Ses actifs et passifs avaient été reclassés en actifs et passifs destinés à être cédés dans les comptes consolidés au 31 décembre 2008. Le résultat de la société sur la période a été classé en résultat des activités abandonnées, comme en 2008.

3.7 Informations relatives aux entreprises non consolidées

Néant

3.8 Identité de la société consolidante

Les entreprises comprises dans le périmètre de consolidation du Groupe sont également comprises dans le périmètre de consolidation de la Société Groupe GORGE (RCS Paris B 348 541 186).

4- NOTES SUR LE BILAN ET LE COMPTE DE RESULTAT

4.1 Emprunts et dettes financières

	Ouverture	Var. périmètre	Augmentation	Diminution	Reclassement	Autre Mvt	Clôture
Emprunts non courants	5 168		1 801	(1 399)	(296)	260	5 534
Emprunts courants	2 091		696	(108)	296		2 975
Concours bancaires	34		13	(34)			13
Emprunts et dettes financières	7 293	0	2 510	(1 541)	0	260	8 522

Les emprunts sont constitués notamment de:

- d'un prêt consenti par le pool bancaire pour 2 000 K€
- d'un prêt consenti par la banque FORTIS pour 900 K€
- d'un prêt consenti par le groupement GIAC pour 640 K€
- d'avances remboursables relatives au financement de travaux de recherche et de développement pour 901 K€
- d'un crédit bail immobilier dont le solde au 31/12/2009 se monte à 2 041 K€

Les échéances des emprunts non courants sont indiquées ci-après :

	2009	2008
- Un à deux ans	1 839	1 859
- Deux à trois ans	1 072	1 036
- Trois à quatre ans	591	441
- Quatre à cinq ans	520	126
- Plus de cinq ans	1 512	1 706
Total	5 534	5 168

4.2 Engagements envers le personnel

Retraites et prestations assimilées

	2009	2008	2007
<i>Engagements inscrits au bilan :</i>			
<i>prestations de retraite</i>	1505	1420	942
<i>autres : congés suppl.</i>	31	34	56
<i>sociétés étrangères</i>	78	0	0
<i>Montant imputé au compte de résultat :</i>			
<i>prestations de retraite</i>	15	156	122
<i>autres : congés suppl.</i>	(3)	(21)	(2)

	Ouverture	Variation de périmètre	Autre Mouvement	Dotations	Utilisations	Reprises	Impact Sories	Clôture
Provision pour retraites et congés France	1 454			73	(61)		70	1 536
Provision pour retraites et congés Etranger*	0		78					78
Total	1 454	0	78	73	(61)	0	70	1 614

* : provision retraite ECA Sindel - méthode du Sorie non appliquée

Présentation de la Méthode des Sories, dans le cadre du calcul des Indemnité de départ à la retraite des sociétés françaises.

HYPOTHESES	31.12.09
Début de période	31 décembre 2008
Fin de période	31 décembre 2009
Taux d'actualisation	3,59%
Taux d'augmentation des salaires	2,30%
Taux de rendement attendu des actifs de couverture EDRMA 2009	10,20
VARIATION DE L'OBLIGATION	31.12.09
Valeur actualisée de l'obligation à l'ouverture	1 454
Fusion	-
Coût des services rendus de la période	99
Intérêt sur actualisation	46
Régularisation convention 2008	(72)
Cotisations employés	-
Coût des services passés	-
Acquisition/Cession	-
Profit/Perte lié à une liquidation ou réduction de régime	-
Pertes et gains actuariels générés sur l'obligation	70
Prestations payées	(61)
Valeur actualisée de l'obligation à la clôture	1 536
VARIATION DE LA VALEUR DES ACTIFS	31.12.09
COUVERTURE FINANCIERE	31.12.09
Couverture financière	(1 536)
Dette initiale non comptabilisée	-
Pertes et gains actuariels non comptabilisés	-
Coût des services passés non comptabilisés	-
Provision comptabilisée	(1 536)
COUT DE LA PERIODE	31.12.09
Coût des services rendus de la période	99
Intérêt sur actualisation	46
Régularisation convention 2008	(72)
Rendement attendu des actifs	-
Amortissement de la dette initiale	-
Amortissement des pertes et gains actuariels	-
Amortissement du coût des services passés	-
Impact des liquidations ou réductions de régime	-
Coût de la période	73
VARIATION DU PASSIF COMPTABILISE AU BILAN	31.12.09
Passif ouverture	(1 454)
Fusion	-
Charge comptabilisée au compte de résultat	(73)
Prestations versées au cours de l'exercice	61
Cession	-
SORIE	(70)
Passif clôture	(1 536)
Coût de la période	(73)
Prestations versées au cours de l'exercice	61
Indemnités de fin de contrat	-
Impact net résultat	(12)

Paiements en actions (stock-options et bons de souscription d'actions)

	Plan 2	BSA 17€	BSA 20€	Options 10,92€
Type de plan	Souscription	Souscription	Souscription	Souscription
Nombre de bénéficiaires	10	5	5	17
Action support	FR0010099515	FR0010099515	FR0010099515	FR0010099515
Nombre d'actions auquel donnent droit les options ou les bons	24 700	150 000	150 000	120 000
Levée d'options / options annulées	12 650			
Solde des actions auquel donnent droit les options ou les bons	12 050	150 000	150 000	120 000
Date de mise en place	Septembre 2005	Avril 2006	Avril 2006	Décembre 2009
Début de la période d'exercice	Septembre 2007	Avril 2008	Avril 2010	Avril 2012
Fin de la période d'exercice	Septembre 2010	Mars 2010	Avril 2012	Mars 2015
Prix de souscription	10,06 €	17 €	20 €	10,92€
Valeur des options (calcul par la formule de Black-Scholes)	27 783 €	210 545 €	172 999 €	340 201 €

Les incidences de comptabilisation sont les suivantes : augmentation des charges de personnel en contrepartie des capitaux propres :

Evaluation	Périodes
127 K€	Du 1 ^{er} janvier 2006 au 31 décembre 2006
163 K€	Du 1 ^{er} janvier 2007 au 31 décembre 2007
70 K€	Du 1 ^{er} janvier 2008 au 31 décembre 2008
53 K€	Du 1 ^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2009
158 K€	Du 1 ^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2010
147 K€	Du 1 ^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2011
36 K€	Du 1 ^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2012

Paiements en actions : plan de distribution d'actions gratuites :

En décembre 2009, le Groupe a attribué des actions gratuites à ses cadres dirigeants. Ces actions seront attribuées selon un critère de performance sur les exercices 2010 et 2011. Ce plan concerne 17 bénéficiaires, pour un total de 30 000 actions.

La valorisation de ce plan s'élève à 401 100 €, selon une valeur nominale du titre de 13,37€ en date de mise en place du plan. Les incidences de comptabilisation sont les suivantes : augmentation des charges de personnel en contrepartie des capitaux propres :

Evaluation	Périodes
8 K€	Du 1 ^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2009
93 K€	Du 1 ^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2010
93 K€	Du 1 ^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2011
93 K€	Du 1 ^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2012
93 K€	Du 1 ^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2013
23 K€	Du 1 ^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014

Paiements en actions : plan épargne entreprise :

Le Plan a été souscrit en février 2010 avec une augmentation de capital réalisé le 25 février. Ainsi la valorisation a été réalisée sur les données réelles dans les comptes clos au 31 décembre 2009.

Les caractéristiques et hypothèses du plan se détaillent comme suit :

Date d'annonce du plan	8 décembre 2009
Maturité du plan	5 ans
Nombre de titres souscrit	26 494
Nombre de titres abondés	7 927
Prix de référence	13€
Décote faciale	20%
Prix de souscription	10,4€
Taux d'emprunt du participant	6,50%
Taux emprunt sans risque 5 ans	2,57%
Coût Global pour le Groupe	103 927 €

4.3 Autres passifs long terme

	Ouverture	Mvt de périmètre	Augmentation	Diminution	Reclassement	Clôture
Avances conditionnées	1 468		66		(260)	1 274
Autres passifs long terme	1 468		66	0	(260)	1 274

4.4 Provisions pour risques et charges

	Ouverture	Activités Abandonnées	Mouvement Périmètre	Dotations	Utilisations	Reprises	Reclassement	Clôture
Provisions pour litiges	353			6				359
Provision pour garanties données	455			246	(65)	(15)		621
Provision pour perte à fin d'affaires	474			35	(321)	(38)		151
Provisions pour pénalités de retard	506			37	(385)	(1)		157
Provision autres risques	228			0	(140)	(49)	86	126
Total Provision pour risques	2 016	0	0	326	(910)	(103)	86	1 414
Provision pour impôts	0							0
Provision pour autres charges	86						(86)	0
Total Provision pour charges	86	0	0	0	0	0	(86)	0
Total Provisions pour risques & charges	2 102	0	0	326	(910)	(103)	0	1 414

4.5 Variation du passif courant

	Ouverture	Activités abandonnées	Mouvement Périmètre	Variation Exercice	Ecart de conversion	Reclassement	Clôture
Dettes financières à moins d'un an	2 091		0	588		296	2 975
Concours bancaires	34		0	(21)		0	13
Emprunts et concours bancaires	2 125	0	0	567		296	2 989
Fournisseurs et comptes rattachés(*)	16 158		58	(3 303)	5	433	13 351
Avances et acomptes reçus / cdes	12 487			5 296	14		17 797
Fournisseurs d'immobilisations	0						0
Dettes sociales	5 939		59	339	(3)	(49)	6 285
Dettes fiscales	3 010			597	(13)	(159)	3 434
Comptes courants créditeurs	0			2			2
Dettes diverses	1 468		6	352	13	(796)	1 043
Produits constatés d'avance	8 178		96	5 752	(5)		14 021
Autres dettes (*)	31 082	0	162	12 338	5	(1 005)	42 583

(*) Exercice retraité de la correction d'erreur mentionnée en 2.1.1

Les produits constatés d'avance se décomposent comme suit au 31 décembre 2009 :

- Subventions et CIR : 2 966 K€
- Contrats à long terme : 11 055 K€

4.6 Synthèse des immobilisations

	Valeurs brutes	2009 Amort.	2009 Valeurs nettes	2008 Net *	2007 Net
Frais de développement	20 854	(4 968)	15 886	13 478	11 723
Autres immobilisations incorporelles	4 971	(2 486)	2 485	2 536	2 480
Total immobilisations incorporelles	25 825	(7 453)	18 372	16 014	14 203
Total immeubles de placements	96	(56)	40	40	38
Terrains	483	0	483	483	483
Constructions	6 551	(3 125)	3 426	3 471	4 032
Installations tech., mat. et outillages ind.	4 882	(3 773)	1 109	676	798
Autres immobilisations corporelles (*)	3 609	(2 362)	1 247	1 111	779
Immobilisations corporelles en cours	34	0	34	462	34
Total immobilisations corporelles	15 559	(9 260)	6 299	6 203	6 126
Titres de participation	24	(8)	16	17	1 247
Titres mis en équivalence	52		52	230	
Actifs financiers	346	(178)	168	294	206
Autres immobilisations financières	470		470	456	502
Total autres immobilisations financières	891	(186)	705	997	1 955

(*) Exercice retraité de la correction d'erreur mentionnée en 2.1.1

Le poste immobilisations incorporelles s'analyse comme suit :

en K€	Valeur nette au 31/12/09	Valeur nette au 31/12/08
Programme AUV	7 199	6 472
Programme Mine Killer	2 636	1 447
Simulation de pilotage (1)	3 634	3 342
Simulation navale (3)	1 330	1 432
Equipements navals	1 088	785
Autres	0	0
sous total frais de développement	15 887	13 478
Relations clientèle ECA Sintors (2)	1 500	1 667
Autres	985	869
Total immobilisations incorporelles	18 372	16 014

(1) dont juste valeur 1 334 K€

(2) dont juste valeur 1 505 K€

(3) dont juste valeur 1 250 K€

NB : les justes valeurs correspondent aux justes valeurs des actifs acquis dans le cadre de regroupement d'entreprise (IFRS3)

Les échéances des autres immobilisations financières sont indiquées ci-après :

	2009	2008
- Moins d'un an	206	274
- Un à deux ans	0	0
- Deux à trois ans	0	0
- Au delà	264	182
Total	470	456

4.7 Flux d'immobilisations et d'amortissements

	Incorp. Acquisies /regroupement d'entreprises	Frais de Développement	Autres incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Valeur nette au 31/12/07	8 845	11 723	2 480	6 164	1 989	31 201
Acquisitions / capitalisations		3 072	373	1 151	215	4 811
Cessions		(579)	(248)	(83)	(381)	(1 291)
Dotations aux amortissements		(794)	(85)	(813)	(99)	(1 791)
Perte de valeur						-
Périmètre, change et autres		56	16	(137)	(727)	(792)
Valeur nette au 31/12/08	8 845	13 478	2 536	6 282	997	32 138
Valeur nette au 31/12/08 corrigée	8 845	13 478	2 536	6 243	997	32 099
Acquisitions / capitalisations		3 657	386	970	49	5 063
Cessions		(138)	-	(138)	(62)	(338)
Dotations aux amortissements		(1 398)	(394)	(860)	(108)	(2 760)
Perte de valeur						-
Périmètre, change et autres	2 399	287	(42)	123	(171)	2 596
Valeur nette au 31/12/09	11 244	15 886	2 486	6 339	705	36 660

(*) Exercice retraité de la correction d'erreur mentionnée en 2.1.1

4.8 Ecart d'acquisition

	2009			2008	2007
	Brut	Amort.	Net	Net	Net
Ouverture	10 063	(1 218)	8 845	8 845	8 470
Entrée de périmètre (1)	2 399		2 399	0	498
Sortie de périmètre			0	0	0
Corrections			0	0	(123)
Total Ecart d'acquisition	12 462	(1 218)	11 244	8 845	8 845

(1) Voir paragraphe 3.1 TRITON IMAGING Inc

Le détail des écarts d'acquisition par filiale et fonds de commerce est le suivant :

	Valeur brute	Amortissement cumulé	Valeur nette au 31/12/09
Branche Aéro	871	(343)	528
Branche Hytec	881	(577)	304
MSI	619	(116)	503
Télérobotique	449		449
Markage	165	(165)	0
OD Eca	12	(12)	0
Electronatec	6 563		6 563
SSI	498		498
TRITON	2 399		2 399
	12 457	(1 213)	11 244

4.9 Actifs courants

	Valeurs brutes	2009 Dépréciation	Valeurs nettes	2008 Net(*)	2007 Net
Matières premières (*)	8 017	(2 324)	5 693	5 578	5 517
En-cours	4 173	(40)	4 133	3 561	3 373
Produits finis	2 900	(556)	2 344	2 623	2 279
Stocks et en-cours	15 090	(2 920)	12 170	11 760	11 167
Avances et acomptes versés	3 134		3 134	1 805	890
Créances sociales	55		55	69	79
Créances fiscales (*)	2 250		2 250	2 659	2 366
Débiteurs divers	825	(345)	480	360	524
Comptes courants débiteurs			0	3	1
Charges constatées d'avance	747		747	1 007	523
Créances d'exploitation	7 011	(345)	6 666	5 903	4 383
Impôt sur le résultat	344		344	4 938	4 924
Clients et comptes rattachés (1)	49 032	(901)	48 132	44 321	40 526
Disponibilités	9 365		9 365	8 631	4 325
SICAV et FCP	5 659		5 659	2 431	2 494
Trésorerie et équivalents	15 024	0	15 024	11 062	6 819
Total Général	86 501	(4 166)	82 335	77 986	67 821

(1) Dont Factures à établir

19 744

15 785

14 702

(*) Exercice retraité de la correction d'erreur mentionnée en 2.1.1

Les créances clients échues non provisionnées s'élèvent à 6.777 K€ (1) au 31 décembre 2009.

	0-30 jours	30-60 jours	>60jours	Total
Retards par rapport à l'échéance	4 898	590	1 289	6 777

(1) Sur l'ensemble de ces créances, plus de 5.693 K€ ont été réglés à la date d'établissement de la présente annexe. Le groupe n'a pas connaissance de difficultés nécessitant une éventuelle provision.

4.10 Variation des actifs courants

	Ouverture *	Activités abandonnées	Variation de périmètre	Variation BFR Expl.	Variation BFR Financement	Ecart de conversion	Reclassement	Clôture
Stocks Nets *	11 760		9	390		11	0	12 170
Clients Nets	44 321		6	3 869		(65)		48 132
Créances d'exploitation Nettes *	5 904		8	460		(3)	298	6 666
Impôt sur le résultat	4 938			(4 594)				344
Actifs financiers courants	11 062		46		3 916			15 024
TOTAL Actifs courants	77 985	0	70	125	3 916	(57)	298	82 337

(*) Exercice retraité de la correction d'erreur mentionnée en 2.1.1

La variation de la Trésorerie Nette s'établit comme suit :

	Clôture	Ouverture
Disponibilités	5 659	8 631
Autres équivalents de trésorerie nets	9 365	2 432
- Concours bancaires	(13)	(34)
Total	15 010	11 029
Variation de la Trésorerie Nette	3 981	

4.11 Autres actifs non courants

	Ouverture	Clôture
Comptes courants débiteurs	354	0
Autres actifs non courants	354	0

4.12 Actifs et Passif destinés à être cédés

	Ouverture	Variation Juste Valeur	Cessions	Autres mouvements	Clôture
Sinters Canada					
Actifs	560		(560)		0
Passifs	706		(706)		0

Sinters Canada a été cédé au cours du 1^{er} semestre 2009.

4.13 Ventilation des impôts différés

	31/12/2008	Charges / Produits de l'exercice	Sortie	Imputation en capitaux propres	Variation change périmètre et autre	31/12/2009
Différences temporelles						
- Retraites & prestations assimilées	(485)	(4)	(23)			(512)
- Frais de développement	4 620	615				5 236
- Subvention	(130)	(42)				(172)
- Crédit bail	104	11				115
- Fonds de commerce	(164)	164				(0)
- Autres	(76)	89				13
Sous Total	3 870	833	(23)	0	0	4 680
Déficits reportables	(216)	(1)				(216)
Différences temporaires	(557)	123		11		(424)
Sous Total	(773)	122	0	11	0	(640)
Impôts différés passif nets	3 098	955	(23)	11	0	4 039

4.14 Ventilation du chiffre d'affaires

	2009	%	2008	%
Défense - Robotique	58 792	62%	49 899	56%
Civil - Aéronautique	36 801	38%	38 666	44%
Total	95 593	100%	88 565	100%

4.15 Ventilation des achats consommés

	2009	2008 *
Achats matières 1ères & autres appro. *	13 917	15 628
Variation stocks matières 1ères & autres appro.	(536)	203
Autres achats stockés	19 809	15 218
Achats de sous-traitance	8 786	7 112
Achats non stockés, Matériel et fournitures	745	512
Autres services extérieurs	4 173	4 084
Autres charges externes	8 021	8 788
Total Achats consommés	54 916	51 546

(*) Exercice retraité de la correction d'erreur mentionnée en 2.1.1

4.16 Dotations nettes aux amortissements et provisions

	2009	2008 *
Reprise sur amortissements		
- immobilisations incorporelles	0	0
- immobilisations corporelles	1	
Total reprises sur Amortissements	1	0
Reprises sur provisions		
- stocks et encours	736	93
- actifs circulants	217	71
- risques et charges	1 014	604
Total reprises sur provisions	1 966	768
Total Reprises aux amortissements et provisions	1 968	768
Dotations aux amortissements		
- immobilisations incorporelles	1 625	1 630
- immobilisations corporelles *	769	709
- immobilisations leasing	258	91
* sous total dotations aux amortissements	2 652	2 430
Dotations aux provisions		
- stocks et encours	660	429
- actifs circulants	531	210
- risques et charges	326	1 278
* sous total dotations aux provisions	1 516	1 917
Total dotations aux amortissements et provisions	4 168	4 347
Total dotations nettes aux amortissements et provisions	2 201	3 579

(*) Exercice retraité de la correction d'erreur mentionnée en 2.1.1

L'écart avec le montant au compte de résultat sur l'exercice 2008 correspond aux dotations reclassées en frais de restructurations.

4.17 Analyse des charges et produits financiers

	2009	2008 *
Revenus des autres créances et VMP	70	45
Gains de change	588	465
Produits nets sur cession de VMP	53	182
Autres produits financiers	98	199
Reprises sur prov. et amort. Financiers	145	9
Juste valeur des instruments financiers		
Total produits financiers	953	900
Dotation aux prov. & amort. Financiers	108	127
Intérêts et charges financiers	131	359
Pertes de change	321	876
Charges nettes sur cession de VMP	0	48
Autres charges financières *		2
Juste valeur des instruments financiers		
Total charges financières	559	1 412
Résultat financier	393	(512)

(*) Exercice retraité de la correction d'erreur mentionnée en 2.1.1

Les gains et pertes de change ont été élevés sur 2009 et 2008. ECA a subi du fait de ses filiales anglaises et américaines le plein impact de la chute brutale de la Livre Sterling et du Dollar sur 2008, et a bénéficié de l'appréciation du Dollar sur l'exercice 2009.

4.18 Analyse des autres produits et charges opérationnels

	2009	2008 *
Produits sur opérations de gestion (sur créance)	128	124
Produits de cession d'éléments d'actif	11	1 633
Reprise prov. pour risques et charges	0	258
Autres produits	37	36
Total autres produits opérationnels	175	2 051
Charges sur opérations de gestion *		655
VNC des éléments d'actif cédés	24	405
Dotations prov. pour risques et charges	77	446
Autres charges (1)	709	19
Total charges opérationnelles	810	1 525
Total net	(635)	526

(*) Exercice retraité de la correction d'erreur mentionnée en 2.1.1

(1) dont 412 K€ de pénalités diverses

4.19 Ventilation de l'impôt sur les résultats

Décomposition de l'impôt :

	2009	2008
Impôts exigibles	2 661	1 290
Impôts différés	955	391
Total	3 615	1 681

Analyse de l'impôt :

	Base	Impôt	Résultat net
Résultats taxés taux normal	4 693	(1 564)	3 129
Résultats taxés taux normal majoré de 3,3%	3 374	(1 162)	2 212
Résultats taxés à l'étranger	2 409	(872)	1 537
Autres résultats non taxables	(1 028)		(1 028)
CIR	1 541		1 541
Résultats taxés taux réduit	234	(35)	199
Résultat mis en équivalence & activités destinés à être cédés	(177)		(177)
Autres crédits d'impôts		19	19
	11 046	(3 615)	7 431

4.20 Résultat par action

Les catégories d'actions ordinaires potentielles dilutives du Groupe sont constituées des options de souscription d'actions au profit de certains salariés.

Les résultats par action se présentent comme suit :

	Index	2009	2008 *
Numérateur (en K€)			
résultat net part du groupe *	(a)	7 375	5 659
Dénominateur (en titres)			
nombre total de titres	(b)	6 370 824	6 289 181
nombre de titres en autocontrôle	(c)	111 375	11 639
nombre de titres hors autocontrôle	(d) = (b-c)	6 259 449	6 277 542
nombre moyen pondéré de titres (hors autocontrôle)	(d')	6 309 592	6 242 428
actions ordinaires potentielles dilutives :			
effet dilutif des options de souscription d'actions	(e)	0	0
nombre moyen pondéré de titres après dilution	(f) = (d'+e)	6 309 592	6 242 428
Ratio			
résultat par action de base : bénéfice / (perte) *	(g) = (a*1000)/(d')	1,17	0,91
résultat par action dilué : bénéfice / (perte) *	(h) = (a*1000)/(f)	1,17	0,91

(*)Exercice retraité de la correction d'erreur mentionnée en 2.1.1

4.21 Dividendes proposés et votés

(en K€)	2009	2008
Proposés pour approbation à l'Assemblée Générale		
Dividendes sur les actions		3 774
Dividende net par action (en euros)	0,62	0,60
Décidés et payés dans l'année	3 774	
Acompte sur dividende	3 967	
Dividendes sur les actions	7 741	3 018

4.22 Capitaux propres

Le capital social d'ECA au 31 décembre 2009 s'élève à 3.185 K€ est composé de 6.370.824 actions de valeur nominale 0,50 €.

Le Groupe gère son capital, dans le cadre des autorisations qui lui sont conférées par les assemblées, avec pour objectif l'optimisation de la rentabilité et du risque du capital investi par ses actionnaires, l'adéquation et la maîtrise des moyens financiers nécessaires à son développement à moyen terme.

À titre indicatif, le taux d'endettement consolidé est le suivant :

	2 009	2008 *	2007 *
Capitaux propres *	46 115	46 705	45 638
Trésorerie	15 024	11 062	6 819
Endettement net	8 523	7 293	10 697
Taux d'endettement (trésorerie nette / Capitaux propres)	-14,10%	-8,07%	8,50%

(*)Exercice retraité de la correction d'erreur mentionnée en 2.1.1

5- GESTION DU RISQUE FINANCIER

Risque de change

Si près de la moitié de l'activité du groupe est à l'export, la part du chiffre d'affaires réalisée en devises étrangères reste limitée pour les sociétés française du groupe. Du fait du développement de l'activité de nos filiales étrangères, le risque de change se porte principalement sur le Dollar Américain et la livre Sterling.

en K€	GBP	USD
Actifs	3 617	11 621
Passifs	693	6 075
Position nette avant gestion	2 924	5 546
Positions hors bilan		
Position nette après gestion	2 924	5 546

Risque de taux d'intérêt

Compte tenu du faible niveau d'endettement du Groupe, l'exposition au risque de taux d'intérêt est limitée.

En K€	JJ à 1 an	1 an à 5 ans	Au-delà	Total
Passifs financiers	2 685	2 794	0	5 479
Actifs financiers	0	0	0	0
Position nette avant gestion	2 685	2 794	0	5 479
Couverture de taux, avances	(600)	(300)	0	(900)
Position nette après gestion	2 085	2 494	0	4 579

Risque de liquidité

Compte tenu de sa situation bilancielle actuelle, le Groupe est peu exposé au risque de liquidité.

Par ailleurs, ECA a signé en juillet 2008 avec son pool bancaire une convention de crédit d'un montant global de 20 M€ dont 5 M€ pour financer son BFR. En 2009, la société a tiré 2 M€ pour financer l'acquisition des titres de la société TRITON IMAGING Inc (voir paragraphe 4.1 Emprunts et dettes financières).

Risque de crédit

Le Groupe n'a pas de concentration importante de risque de crédit. Les modalités de remboursement des principaux prêts sont indiquées ci-après :

Caractéristiques des emprunts	Taux	Montant Initial	Echéance	Existence de couverture
Fortis (1)	EURIBOR 3 mois + 0.90%	3 000 000 €	20 trimestrialités à partir de juillet 2006	Couverture de taux
GIAC (2)	EURIBOR 3 mois + 0.35%	1 600 000 €	20 trimestrialités à partir de mars 2007	non
Pool Bancaire (3)	EURIBOR 3 mois + 0.6%	2 000 000 €	5 annuités à partir de 2010	non
Crédit Bail Immobilier	1.62%	2 250 000 €	redevance annuelle jusqu'en 2022	non

(1) ECA a souscrit une couverture de taux pour un taux fixe de 4,58%.

(2) Ce prêt est exigible immédiatement en cas de diminution importante de la situation nette ou de l'actif immobilisé de la Société (classe 2 du PCG).

(3) Ce prêt est exigible immédiatement en cas de non respect des covenants mis en place. Les ratios à respecter concernent l'endettement net et les cash flows disponibles. Ils font l'objet d'une attestation annuelle par nos commissaires aux comptes. Les covenants ont été respectés au 31 décembre 2008, et sont également respectés au 31 décembre 2009. L'attestation 2009 sera délivrée après l'approbation des comptes clos au 31 décembre 2009.

Les soldes de ces trois emprunts sont respectivement de 900 K€, 640 K€ et 2 000 K€ au 31 décembre 2009.

Les avances remboursables relatives au financement des travaux de recherche et de développement (inscrites au coût historique) ne portent pas intérêts et sont remboursables sur cinq annuités.

Pour se prémunir contre les risques de défauts de paiement ou d'annulation de commandes en cours, le Groupe réalise régulièrement des études sur la capacité de ses clients à faire face à leurs obligations. Le cas échéant, le Groupe peut demander la mise en place de garanties bancaires ou de recourir à des assureurs de crédit. En outre, le Groupe s'efforce de limiter son exposition à ces risques en souscrivant des polices d'assurance auprès des agences de crédit export (comme la Coface en France).

Risque de taux – Covenants financiers

Au 31 décembre 2009, l'endettement financier consolidé, qui correspond à la somme des emprunts, dettes financières et des concours bancaires (8.523 K€), nette de la trésorerie et équivalents de trésorerie (15.024 K€) est négatif et s'établit à – 6.501 K€.

D'une manière générale, la politique du Groupe en matière de gestion du risque de taux consiste à étudier, au cas par cas, les conventions de crédit conclues sur la base d'un taux d'intérêt variable et à apprécier, avec l'aide de ses conseils financiers extérieurs, l'opportunité de la conclusion d'instruments financiers ad hoc pour couvrir, le cas échéant, le risque de taux identifié.

Risques sur actions

en K€	Portefeuille d'actions
Position à l'actif	98
Hors bilan	
Position nette globale	98

Ces titres, tous cotés sur le compartiment A d'euronext Paris, sont évalués à la juste valeur (IAS39), et reclassés en autres actifs financiers.

6- INFORMATIONS SECTORIELLES

Premier niveau d'information sectorielle - secteurs d'activité

Chiffre d'affaires 2009

	France	%	Export	%	Total	%
Défense - Robotique	35 703	57,9%	23 089	68,1%	58 793	61,5%
Civil - Aéronautique	25 968	42,1%	10 833	31,9%	36 801	38,5%
Total	61 671	100%	33 922	100%	95 593	100%
	64,5%		35,5%			

Chiffre d'affaires 2008

	France	%	Export	%	Total	%
Défense - Robotique	23 999	54,1%	25 900	58,6%	49 899	56,3%
Civil - Aéronautique	20 398	45,9%	18 269	41,4%	38 667	43,7%
Total	44 397	100%	44 169	100%	88 566	100%
	50,1%		49,9%			

Résultat opérationnel Courant

	2009	%	2008 *	%
Défense - Robotique *	6 295	58%	5 176	64%
Civil - Aéronautique	4 515	42%	4 006	36%
Total	10 810	100%	9 183	100%

(*) Exercice retraité de la correction d'erreur mentionnée en 2.1.1

Actifs immobilisés au 31 décembre 2009

	Défense / Robotique	Civil / Aéronautique	Total
Immobilisations incorporelles nettes	12 277	6 095	18 372
Ecart d'acquisition	7 903	3 341	11 244
Immobilisations corporelles nettes	5 259	1 081	6 340
Immobilisations financières nettes	522	183	705
Total	25 961	10 700	36 661

Actifs immobilisés au 31 décembre 2008

	Défense / Robotique	Civil / Aéronautique	Total
Immobilisations incorporelles nettes	10 277	5 737	16 014
Ecart d'acquisition	7 903	942	8 845
Immobilisations corporelles nettes *	5 274	970	6 244
Immobilisations financières nettes	840	157	997
Total	24 294	7 806	32 100

(*) Exercice retraité de la correction d'erreur mentionnée en 2.1.1

Actifs courants au 31 décembre 2009

	Défense / Robotique	Civil / Aéronautique	Total
Stocks et en-cours	7 865	4 305	12 170
Créances clients	32 750	15 382	48 132
Total	40 615	19 687	60 302

Actifs courants au 31 décembre 2008

	Défense / Robotique	Civil / Aéronautique	Total
Stocks et en-cours *	7 202	4 558	11 760
Créances clients	24 424	19 897	44 321
Total	31 626	24 455	56 081

(*) Exercice retraité de la correction d'erreur mentionnée en 2.1.1

Compte tenu des fournisseurs communs aux deux activités, la notion de passif sectoriel n'est pas significative.

Deuxième niveau d'information sectorielle - zones géographiques export

Chiffre d'affaires par zones géographiques au 31 décembre 2009

	Europe	%	Amérique	%	Asie	%	Moyen-orient	%	Afrique	%	Total	
Défense - Robotique	9 172	80%	1 619	20%	8 345	83%	3 654	92%	300	50%	23 089	68%
Civil - Aéronautique	2 229	20%	6 316	80%	1 691	17%	297	8%	299	50%	10 833	32%
Total	11 401	100%	7 935	100%	10 037	100%	3 951	100%	599	100%	33 922	100%
	34%		23%		30%		12%		2%		100%	

Chiffre d'affaires par zones géographiques au 31 décembre 2008

	Europe	%	Amérique	%	Asie	%	Moyen-orient	%	Afrique	%	Total	
Défense - Robotique	9 868	87%	2 678	34%	8 007	80%	4 673	118%	674	113%	25 900	76%
Civil - Aéronautique	5 189	46%	9 014	114%	3 275	33%	446	11%	339	57%	18 263	54%
Total	15 057	132%	11 692	147%	11 282	112%	5 119	130%	1 013	169%	44 163	130%
	44%		34%		33%		15%		3%		130%	

7- AUTRES NOTES

7.1 Engagements hors bilan

7.1.1 Engagements hors bilan liés à l'activité courante

	2009	2008
Cautions et garantie de marché	6 166	12 993
Effets escomptés non échus	0	0
Nantissements, hypothèques et sûretés inclus	4 600	0
Avals, cautions et garanties donnés	5 472	3 000
Opérations à terme sur devises	0	0
Total	16 238	15 993

Par ailleurs, l'engagement du droit individuel à la formation dans le groupe se monte à 45.344 heures.

L'engagement locatif se monte à 3.875 K€ au niveau du groupe. Par ailleurs l'engagement de crédit bail immobilier se monte à 2.041 K€. Sa valeur résiduelle se monte à 625 K€.

7.1.2 Engagements complexes

Néant

7.1.3 Engagements reçus

	2009	2008
Cautions et garantie de marché	947	12 887
Effets escomptés non échus	0	0
Nantissements, hypothèques et sûretés inclus	0	0
Avals, cautions et garanties Reçus	7 327	0
Opérations à terme sur devises	0	0
Total	8 274	12 887

7.1.4 Nantissements, garanties et sûretés

Au 31 décembre 2009, il subsiste le nantissement du fonds de commerce au profit du GIAC.

Nantissement des titres :

Titres de participation	Date de départ Du nantissement	Date de fin du nantissement	Nombre d'actions nanties % du capital nanti
ECA EN	Avril 2006	Avril 2011	53 182 27,27%

7.2 Instruments financiers

Les opérations en devises sont analysées en amont de l'engagement financier et font l'objet d'une couverture de change si nécessaire. Sur l'exercice 2009, aucune couverture de change n'a été utilisée. Par ailleurs la seule couverture de taux utilisée est relative à un emprunt dont le capital restant dû s'élève à 900 K€. La juste valeur de cette couverture de taux n'est pas significative

7.3. Actionnariat

La répartition du capital et des droits de vote est la suivante à la date de rédaction du document :

	Actions	%	Droits de vote	%
Groupe Gorgé	3 377 350	53,67%	5 998 907	66,64%
Delta Lloyd	630 874	10,02%	630 874	7,01%
Salariés (FCPE)	34 421	0,55%	34 421	0,38%
Auto détention	0	0,00%		0,00%
Divers nominatifs	100 790	1,60%	188 650	2,10%
Public	2 149 849	34,16%	2 149 849	23,88%
Total	6 293 284	100%	9 002 701	100%

Evolution du capital :

	Nombre cumulé d'action	Montant du capital en euros
Capital au 31/12/2004 *	4 901 076	2 450 538
Capital au 31/12/2005	4 901 076	2 450 538
Capital au 31/12/2006	6 083 916	3 041 958
Capital au 31/12/2007	6 242 013	3 121 007
Capital au 30/06/2008	6 265 411	3 132 706
Capital au 31/12/2008	6 289 182	3 144 591
Capital au 31/12/2009	6 370 824	3 185 412

* modification de la valeur nominale et augmentation de capital

7.4. Achat par l'émetteur de ses propres actions

Au 31 décembre 2009, ECA détient 111.375 actions propres valorisées au coût d'achat de 1 158 K€ au bilan, soit 10.39 € par action en moyenne.

La société envisage de faire usage de cette autorisation à l'effet, par ordre de priorité :

- (i) de régulariser le cours de l'action par intervention systématique en contre tendance sur le marché ;
- (ii) d'intervenir sur le marché des actions de la société, par des achats ou des ventes en fonction de la situation du marché ;
- (iii) d'attribuer des actions aux salariés et dirigeants de la société ou de son groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, du régime des options d'achat d'actions ou par le biais d'un plan d'épargne d'entreprise ;
- (iv) de remettre des actions à titre de paiement ou d'échange, notamment dans le cadre d'opérations de croissance externe.

Les actions d'autocontrôle sont comptabilisées en déduction du poste « Capitaux propres ».

7.5 Effectif fin de période

	2009	2008
Ingénieurs et cadres	300	294
Techniciens	145	128
Administratifs	79	88
Ouvriers	76	70
Total	600	580

7.6 Rémunération des mandataires sociaux

Les mandataires n'ont pas perçu de jetons de présence.

Les mandataires ont perçu une rémunération versée par la société et ses filiales à hauteur de 119 K€.

7.7. Transactions avec les parties liées

Le Groupe est contrôlé par la Société Groupe GORGE qui détient 53,01% du capital de la Société directement. Le reliquat, soit 46,99% du capital, est coté et détenu par un nombre important d'actionnaires.

Les transactions suivantes ont été réalisées avec des parties liées :

Compte de résultat 2009	Groupe GORGE (1)
Chiffre d'Affaires	67
Autres produits	14
Achats	600
Management fees	621
Autres Charges	536
Produits financiers	-
Charges financières	-
+/- val cessions	-

Bilan 2009 - Actif	Groupe GORGE (1)
Immo corporelles & Incorporelles	-
Titres de participation	-
Créances rattachées à des participations	-
Autres immobilisations financières (Prêts)	-
Clients	103
Débiteurs divers	-
C/C Débiteur	-
Intérêts des C/C	-
Charges constatées d'avance	-
Autres créances	-

Bilan 2009 - Passif	Groupe GORGE (1)
Dettes Financières à LT	-
Fournisseurs	760

(1) filiales du Groupe GORGE (au prorata temporis pour les mouvements de périmètre)

7.8. Effort de recherche et de développement

	2009	2008
Projets ayant bénéficié d'une aide	2 772	2 909
Recherche s/ contrats d'études amont	1 077	326
Autofinancement - nouveaux produits	2 642	1 487
Développements sur contrats clients	3 070	6 233
Dépôts et entretien des brevets	100	43
Veille Technologique	110	146
Total	9 770	11 144
dont production immobilisée (frais de développement)	3 657	3 072

7.9. Faits exceptionnels et litiges

La société et ses filiales sont engagées dans diverses procédures concernant des litiges. Après examen de chaque cas et après avis des conseils, les provisions jugées nécessaires ont été, le cas échéant, constituées dans les comptes.

7.10 Evènements postérieurs

Il n'existe pas d'évènements postérieurs nécessitant une information dans la présente annexe.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société ECA, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les notes suivantes de l'annexe : la note 2.1.1 mentionne des corrections d'erreurs qui ont été comptabilisées de manière rétrospective conformément aux dispositions de la norme IAS 8 et la note 2.1.2 décrit l'impact des nouvelles normes et interprétations comptables appliqués par le Groupe depuis le 1^{er} janvier 2009, en particulier l'amendement à IAS 1 relatif à la présentation des états financiers.

II - Justification des appréciations

Les estimations comptables concourant à la préparation des états financiers au 31 décembre 2009 ont été réalisées dans un contexte de crise financière et économique qui perdure depuis 2008. C'est dans ce contexte que, en application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce, relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Ecart d'acquisition, frais de développement et actifs incorporels acquis dans le cadre de regroupement d'entreprises

- Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous avons examiné les modalités d'inscription à l'actif des frais de développement ainsi que celles retenues pour leur amortissement décrites en note 2.5.1 de l'annexe.
- Le Groupe procède systématiquement, à chaque clôture, à un test de dépréciation des écarts d'acquisition, des frais de développement et des actifs incorporels acquis dans le cadre de regroupement d'entreprises selon les modalités décrites en notes 2.5.1, 2.5.2 et 2.5.7 de l'annexe. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre des tests de dépréciation et notamment le respect des procédures de revue par la direction du groupe des hypothèses retenues pour déterminer les prévisions actualisées de flux de trésorerie présentant par nature un caractère incertain.

Contrats à long terme

- Les résultats sur les contrats à long terme sont constatés à l'avancement selon les modalités décrites dans la note 2.5.9 de l'annexe. Ces résultats sont notamment dépendants des estimations à terminaison réalisées par les chargés d'affaires sous le contrôle de la direction. Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à apprécier les approches retenues par la société, décrites dans l'annexe, à revoir par sondages les calculs effectués par la société et à nous assurer du respect des procédures d'approbation de ces estimations.

Correction d'erreur

- Votre société a procédé à des corrections d'erreurs exposées dans la note 2.1.1 de l'annexe des comptes consolidés. Conformément à la norme IAS 8, l'information comparative au 1^{er} janvier 2008 et au 31 décembre 2008, présente dans les comptes consolidés, a été retraitée pour prendre en considération de manière rétrospective ces corrections d'erreurs. En conséquence, l'information comparative diffère des comptes consolidés publiés au titre de l'exercice 2008. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous nous sommes assurés du bien-fondé de ces corrections d'erreurs et de la présentation qui en a été faite.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III – Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Versailles et Marseille, le 27 avril 2010

Les Commissaires aux Comptes

BDO France - ABPR ILE DE FRANCE
Jean-François Noël

MAZARS
Patrick Zirah

COMPTES SOCIAUX



Bilan Actif

K€	Notes	MONTANTS BRUTS	AMORT. & PROVISIONS	MONTANTS NETS 2009	MONTANTS NETS 2008
Capital souscrit non appelé					
Frais d'établissement					
Frais de recherche et développement					
Concessions, brevets, ...	2.1/3.1	135	(105)	30	38
Fonds commerciaux	2.1/3.1	1 167	(177)	990	990
Autres immobilisations incorporelles	2.1/3.1	909	(908)	1	15
Immobilisations incorporelles		2 212	(1 189)	1 022	1 044
Terrains	2.2/3.1	166		166	166
Constructions	2.2/3.1	3 798	(2 829)	969	1 018
Installations techniques	2.2/3.1	3 443	(2 488)	955	343
Autres immobilisations corporelles	2.2/3.1	1 460	(1 164)	296	238
Immobilisations en cours	2.2/3.1				390
Avances et acomptes					
Immobilisations corporelles		8 867	(6 481)	2 386	2 156
Titres de participation	2.3/3.1	24 640	(258)	24 383	18 958
Créances ratt. part.					
Autres titres immobilisés					
Prêts	2.3/3.1	194		194	234
Immobilisations financières		24 835	(258)	24 577	19 191
ACTIF IMMOBILISE		35 913	(7 927)	27 986	22 391
Stocks Matières Premières	2.5	4 165	(1 917)	2 248	2 228
Stocks d'encours	2.5	2 390	(40)	2 350	1 555
Stocks de pdts interm.& finis	2.5	1 644	(542)	1 102	1 313
Stocks de marchandises					
Stocks		8 200	(2 499)	5 700	5 096
Avances et acomptes versés	2.6/3.2	2 943		2 943	1 630
Clients et comptes rattachés	2.6/3.2	23 089	(99)	22 990	19 285
Autres créances	2.6/3.2	9 802	(143)	9 659	17 745
Créances d'exploitation		35 834	(242)	35 592	38 661
Valeurs mobilières	2.8/3.3	5 670	(108)	5 562	1 992
VMP / Actions propres	2.8/3.3	1 158		1 158	86
Disponibilités		3 626		3 626	4 398
Trésorerie		10 454	(108)	10 346	6 476
ACTIF CIRCULANT		54 488	(2 849)	51 639	50 233
Charges constatées d'avance	3.2	216		216	163
Ecart de conversion actif		16		16	121
Comptes de régularisation		233		233	284
TOTAL ACTIF		90 634	(10 777)	79 857	72 907

Bilan Passif

K€	Notes	2009	2008
Capital	3.4	3 185	3 145
Primes	3.4	18 966	18 310
Réserve légale	3.4	314	312
Réserves réglementées		0	0
Autres réserves	3.4	2 279	2 279
Report à nouveau	3.4	10 932	8 418
Provisions réglementées		6	0
Subventions		0	0
Capital et réserves		35 682	32 463
Résultat de l'exercice		5 745	6 287
Acompte sur dividendes		(3 947)	
CAPITAUX PROPRES		37 480	38 751
Autres Fonds Propres	3.5	2 182	2 426
Provision pour risques	3.6	624	845
Provision pour charges	3.6	119	119
Total Provisions		743	965
Emprunts auprès établ. de crédit	3.7	3 540	2 460
Dettes financières diverses	3.7	1 863	2 170
Concours bancaires courants	3.7	13	2
Total ICNE	3.7	10	50
Total dettes financières		5 427	4 682
Fournisseurs	3.7	8 434	8 285
Avances et acomptes reçus / com.	3.7	13 673	10 891
Dettes sociales	3.7	3 254	2 895
Dettes fiscales	3.7	358	315
Autres dettes	3.7	5 975	2 470
Total dettes d'exploitation		31 696	24 855
Produits constatés d'avance	3.7	2 318	1 202
Ecart de conversion passif		12	26
TOTAL PASSIF		79 857	72 907

Compte de résultat

K€	Notes	2009	2008
TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES	3.8	43 339	34 480
Production stockée	3.9	142	(455)
Production immobilisée	3.9	382	390
Subventions d'exploitation	2.11	599	1 287
Reprises amort. et prov. d'exploitation		770	92
Autres produits d'exploitation		208	205
Transfert de charges d'exploitation	3.1	357	414
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION		45 797	36 414
Achats matières 1ères & autres appro.		5 142	3 856
Variation stocks matières 1ères & aut. appro.	3.9	(523)	(241)
Achats de sous-traitance		15 653	11 482
Achats non stockés, Matériel et fournitures		262	215
Autres services extérieurs		1 593	1 303
Autres achats et charges externes		4 005	3 444
Impôts, taxes et versements assimilés		916	898
Rémunération du personnel		8 471	7 318
Charges sociales		4 548	3 869
Dotations amort. et prov. d'exploit.		1 144	976
Autres charges d'exploitation		103	45
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION		41 315	33 166
TOTAL RESULTAT D'EXPLOITATION		4 482	3 248
Dividendes reçus	3.12	1 666	254
Revenus des autres créances et VMP	3.12	61	24
Gains de change	3.12	358	92
Produits nets sur cession de VMP	3.12	107	169
Autres produits financiers	3.12	481	2 219
Reprises sur prov. et amort. financiers	3.12	120	0
Transfert de charges financières		0	0
TOTAL PRODUITS FINANCIERS		2 792	2 756

Compte de résultat (suite)

K€	Notes	2009	2008
Dotation aux prov. & amort. Financiers	3.12	250	151
Intérêts et charges financiers	3.12	157	250
Pertes de change	3.12	131	529
Charges nettes sur cession de VMP	3.12	31	42
TOTAL CHARGES FINANCIERES		570	971
RESULTAT FINANCIER		2 222	1 785
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS		6 704	5 033
Produits de cession d'immo. corporelles		6	0
TOTAL PROD. CESSION ELTS D'ACTIF		6	0
Produits exceptionnels sur opérat° de gestion	3.13	499	397
Produits exceptionnels sur exerc. antérieurs		0	0
Autres produits exceptionnels	3.13	0	1 598
Reprise provisions réglementées		0	0
Reprise prov. pour risques & charges except.	3.13	0	1
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS		504	1 996
VNC des immo. corporelles cédées		0	35
TOTAL VNC DES ELTS D'ACTIF CEDES		0	35
Charges exceptionnelles sur op. de gestion	3.13	418	53
Charges sur exercices antérieurs		0	0
Autres charges exceptionnelles	3.13	104	295
Dotation provisions réglementées		6	
Dotation prov. pour risques & charges except.		0	0
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES		528	382
RESULTAT EXCEPTIONNEL		(23)	1 614
RESULTAT AVANT IMPÔTS		6 681	6 647
Participation		424	263
Impôt sur les bénéfices	4.9	512	96
RESULTAT NET		5 745	6 287

Annexes aux données comptables sociales de la Société ECA

Les notes, tableaux et commentaires ci-après référencés au sommaire de l'annexe font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes couvrent une période de 12 mois, du 1er janvier au 31 décembre 2009

Les états financiers (bilan et compte de résultat) présentés ci avant sont identifiés comme suit :

- le montant net global du bilan de la période arrêtée au 31/12/2009 s'élève à 79.857 K€
 - le compte de résultat présenté sous forme de liste dégage un bénéfice net de 5.745K€
- 1- Présentation de l'activité et faits marquants de l'exercice
 - 1.1 Rachat de la société Simulator Systems International (SSI) par Eca
 - 1.2 Acquisition de la société Triton Imaging Inc
 - 1.3 Souscription à l'augmentation de la filiale américaine 1 Robotics et de la filiale ECA Sintors
 - 1.4 Distribution d'acompte sur dividende
 - 1.5 Achat d'actions propres
 - 2- Règles et méthodes comptables
 - 2.1. Immobilisations incorporelles
 - 2.2. Immobilisations corporelles
 - 2.3. Immobilisations financières
 - 2.4. Modalités de prise en compte du chiffre d'affaires et résultat sur contrats à long terme
 - 2.5. Stock et en-cours
 - 2.6. Créances et dettes
 - 2.7. Provisions sur créances
 - 2.8. Valeurs mobilières de placement
 - 2.9. Garantie
 - 2.10. Avances conditionnées
 - 2.11. Subventions d'exploitation
 - 3- Notes sur le bilan et le compte de résultat
 - 3.1. Variations des postes de l'actif immobilisé
 - 3.2. Créances
 - 3.3. Valeurs mobilières de placement
 - 3.4. Capitaux propres
 - 3.5. Autres fonds propres
 - 3.6. Provisions inscrites au bilan
 - 3.7. Dettes
 - 3.8. Chiffre d'affaires
 - 3.9. Variation des stocks
 - 3.10. Transfert de charges
 - 3.11. Eléments concernant les entreprises liées et les participations
 - 3.12. Eléments concernant le résultat financier
 - 3.13. Eléments concernant le résultat exceptionnel
 - 3.14. Rémunération allouée aux membres des organes d'administration et de direction
 - 4- Autres notes
 - 4.1. Rémunération des membres du conseil d'administration
 - 4.2. Identité des sociétés consolidantes
 - 4.3. Renseignements concernant les filiales et participations
 - 4.4. Engagements hors bilan
 - 4.5. Facteurs de risques
 - 4.6. Assurances
 - 4.7. Effectifs
 - 4.8. Accroissement et allègement de la dette future d'impôt
 - 4.9. Détail du compte Impôt sur les Sociétés
 - 4.10. Honoraires des commissaires aux comptes
 - 4.11. Evènements postérieurs

1. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

1.1. Rachat de la société Simulator Systems International Inc (SSI)

La société Simulator Systems International Inc (SSI), société de droit américain était détenue à 100% par Eca Faros, elle-même filiale d'Eca SA à hauteur de 98%. Au cours de la réunion du Conseil d'Administration d'Eca Faros du 17 décembre 2009, il a été décidé de céder SSI à la société Eca SA.

Cette décision suit la stratégie du groupe Eca et notamment la volonté d'élargir le domaine de compétence et de représentation de la société SSI à la robotique terrestre et aux produits de robotique sous marine, notamment les ROV.

Pour procéder à la cession des titres SSI à Eca une évaluation de la société a été réalisée sur la base des résultats nets des exercices antérieurs et du budget 2009.

1.2. Acquisition de Triton Imaging Inc

Eca a finalisé l'acquisition de 100% du capital social de la société Triton Imaging Inc le 10 décembre 2009. Cette société de droit américain, implantée aux Etats Unis, est une spécialiste reconnue pour ses logiciels de post processing, de signaux sonars et d'imagerie sous marine.

Ces logiciels sont compatibles avec les principaux sonars utilisés en robotique navale.

1.3. Souscription à l'augmentation de capital de la filiale américaine 1 Robotics et de la filiale ECA Sintors

Au cours de l'Assemblée Générale du 31/07/2009 d'Eca Sintors, il a été décidé de procéder à une augmentation de son capital social par émission d'actions nouvelles. Eca a souscrit à 2 000 000 d'actions pour un montant de 2 000 K€. L'achat de ces actions a été fait par compensation de créance (compte courant Eca Sintors)(cf point 3.1).

La société Eca a versé le solde de sa souscription au capital social de 1Robotics pour un montant de 253 K€ (cf point 3.1)

1.4. Distribution d'acompte sur dividendes

Le Conseil d'Administration du 16 décembre 2009 a décidé de distribuer un acompte sur dividende de 4 000 K€ (cf point 3.4)

1.5. Achat d'actions propres

Dans le cadre des programmes de rachat d'actions menés en 2009, ECA détient au 31 décembre 2009, 111 375 actions propres valorisées au coût d'achat de 1 158 K€. (cf point 3.4)

2. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels ont été établis en conformité avec les dispositions du Code de Commerce, du décret comptable du 29 Novembre 1983 ainsi que du règlement du Comité de Réglementation Comptable (CRC) 99.03 du 29 avril 1999 relatif à la réécriture du plan comptable général, avec les hypothèses de base suivantes :

- continuité d'exploitation,
- permanence des méthodes comptables,
- indépendance des exercices.

Il est fait application des recommandations du Conseil National de la comptabilité, de l'Ordre des Experts Comptables et de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

2.1. Immobilisations incorporelles

a - Frais de développement

La société a opté pour l'inscription en charges des frais de développement.

Le montant des frais de développement comptabilisés en charge au cours de l'exercice s'est élevé à la somme de 7 817 K€.

b - Logiciels informatiques

Les logiciels informatiques spécifiques acquis par l'entreprise sont portés en «Autres immobilisations incorporelles» et sont amortis sur une durée qui ne peut excéder trois ans. Dans le cas où le prix du software ne peut être isolé du hardware, la valeur des logiciels est incluse dans le matériel informatique comptabilisé dans le poste «matériel de bureau et informatique» et amortie sur une durée équivalente aux matériels.

c- Fonds de commerce

Les fonds de commerce résultent de diverses acquisitions ; ils ne sont plus amortis depuis l'exercice 2005 conformément à la dernière réglementation comptable sur les actifs. Leur évaluation à la clôture se fonde essentiellement sur l'actualisation des perspectives de rentabilité des activités qui leurs sont attachées.

2.2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production le cas échéant. Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire sur les principales durées d'utilisation suivantes :

- Constructions :	35 ans
- Installations :	20 ans
- Agencements et aménagements des constructions :	5 à 20 ans
- Matériel de transport :	5 ans
- Matériels et outillages :	4 à 10 ans
- Matériel de bureau et informatique :	5 à 10 ans
- Mobilier :	5 à 10 ans

2.3. Immobilisations financières

Les participations figurent au bilan à leur valeur d'acquisition ou à leur valeur d'apport. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur actuelle des titres devient inférieure à la valeur d'inscription à l'actif. La valeur actuelle est la plus élevée de la valeur vénale (disponible en cas de transaction comparable récente) et de la valeur d'usage. La valeur d'usage est déterminée :

- pour les titres consolidés, sur la base de l'actualisation des perspectives de rentabilité,
- pour les titres non consolidés, sur la base de la quote-part de capitaux propres détenus, des perspectives de rentabilité et de la valeur de marché (cours de bourse pour les titres cotés).

2.4. Modalités de prise en compte du chiffre d'affaires et du résultat sur contrats partiellement exécutés à la clôture

2.4.1. Contrats à long terme

La méthode retenue par la société est la méthode dite à l'avancement. Cette méthode se caractérise par l'enregistrement du chiffre d'affaires et du résultat au fur et à mesure de l'accomplissement des travaux. Le taux d'avancement est déterminé par le rapport : Coût des travaux et services exécutés / Coût total estimé des travaux et des services.

L'ajustement du chiffre d'affaires en fonction de l'avancement des travaux se traduit par la comptabilisation de facture à établir ou de produits constatés d'avance.

Cette méthode est considérée comme préférentielle par le PCG 1999 car elle conduit à une meilleure information sur l'activité de la période et notamment du chiffre d'affaires. Elle est également préconisée par l'OEC dans son avis sur le rattachement des produits.

Par exception, dans certains cas où l'entreprise estime que les aléas techniques sont très importants et où le coût prévisionnel à fin d'affaires ne peut être déterminé de manière précise avec un niveau suffisant de sécurité, aucun profit n'est dégagé. Les produits dégagés à l'avancement sont normalement pris en compte dans la limite des coûts correspondants.

Les résultats à l'avancement et les provisions pour perte à terminaison sont déterminés sur la base d'estimations fiables de chiffre d'affaires et de coûts prévisionnels à fin d'affaire établies par les responsables de projet et revues par la direction.

Relèvent notamment de cette catégorie, les contrats à long terme suivants :

- Contrat à long terme comportant essentiellement des études :
Ils concernent les contrats d'études au forfait, l'assistance technique et les contrats système et information.
- Contrat à long terme comportant une phase d'étude et la livraison d'un matériel unique à fin d'affaire :
Ces affaires comprennent en général une phase d'étude relativement importante et la livraison d'un matériel unique au final.

Ces contrats portent sur la réalisation d'un ensemble de biens et/ou de services fréquemment complexes.

2.4.2. Contrats ne relevant pas de la catégorie des contrats à long terme

Il s'agit notamment des contrats suivants :

- Contrat comportant une phase d'adaptation aux besoins du client d'une technologie déjà maîtrisée et la livraison de lots successifs

Ces contrats concernent la fourniture de véhicules sous-marins (PAP) et certaines affaires d'automatismes industriels. Même si elles nécessitent, dans la majeure partie des cas, une phase d'adaptation aux besoins spécifiques du client, ces affaires reposent sur une base technologique connue avec un niveau raisonnable d'aléas. Le chiffre d'affaires et la marge sont pris en compte à la livraison de chaque lot. La phase d'adaptation est répartie sur chaque lot. Les approvisionnements et coûts internes de production correspondant aux lots non livrés sont comptabilisés en travaux en cours à la clôture de l'exercice.

- Contrat cadre de fournitures de pièces de rechange ou de matériels en série

Le chiffre d'affaires et la marge sont dégagés au fur et à mesure de la livraison du matériel. Les approvisionnements et coûts internes de production des matériels non livrés sont comptabilisés en travaux en cours.

La méthode retenue pour ces opérations est la méthode dite à l'achèvement.

2.4.3. Provisions pour pertes à terminaison

Quelle que soit la méthode de comptabilisation retenue (avancement ou achèvement), le résultat de l'exercice au cours duquel un contrat est devenu déficitaire doit comprendre l'intégralité de la perte du contrat (jusqu'à son terme).

Dans la méthode dite à l'avancement, la perte est constatée sous forme de provisions pour risques et charges après déduction de la perte déjà constatée dans les comptes.

Dans la méthode dite à l'achèvement, la perte est constatée sous forme de dépréciation des en-cours et de provision pour risques et charges si nécessaire.

2.5. Stocks et en-cours

a - Matières premières, fournitures diverses et autres approvisionnements

Les matières premières, fournitures diverses et autres approvisionnements sont évalués au prix moyen d'achat. Compte tenu d'une production à cycle long, les règles de dépréciation sont établies selon les critères de rotation suivants :

- Dernier mouvement enregistré en stock > 30 mois : 100%
- 18 mois < dernier mouvement enregistré <= 30 mois : 75%
- 12 mois < dernier mouvement enregistré <= 18 mois : 50%
- Dernier mouvement enregistré <= 12 mois : 0%

Cette approche mathématique est complétée par une approche technico-commerciale qui consiste à ne pas déprécier les pièces de rechange des produits déminage et vissage lorsque ces derniers ont fait l'objet d'une offre commerciale lors des 24 derniers mois ou que la base installée rend probable leur mise sur le marché.

b - Produits intermédiaires et finis

Les produits intermédiaires et finis concernent essentiellement des reliquats sur affaires dont l'utilité économique est réelle ou l'utilisation au titre de nouvelles affaires est certaine. Les produits intermédiaires et finis sont valorisés au coût de production.

Compte tenu d'une production à cycle long, les règles de dépréciation sont établies selon les critères suivants :

- Dernier mouvement enregistré en stock > 30 mois : 100%
- 18 mois < dernier mouvement enregistré <= 30 mois : 75%
- 12 mois < dernier mouvement enregistré <= 18 mois : 50%
- Dernier mouvement enregistré <= 12 mois : 0%

c - Valorisation des en-cours de production sur les contrats ne relevant pas des contrats long terme (cf § 2.4.2)

La valorisation des en-cours de production est soumise aux conventions suivantes :

- Détermination du coût de revient des affaires.

Le coût de revient des contrats comprend les coûts directs de production.

Les frais de structure sont exclus de la valorisation des travaux en-cours, de même que les coûts d'appel d'offre, frais de pré études et de chiffrage.

- Marge prévisionnelle à fin d'affaire et pertes à terminaison.

Lorsque la différence entre le prix de vente prévu au marché augmenté des révisions de prix connues et avenants en cours de négociation à la date d'arrêté et le coût prévisionnel du marché selon la définition des coûts précisée ci-dessus fait ressortir une marge négative, une provision pour perte est calculée. Cette provision est comptabilisée en provision pour dépréciation des en-cours à hauteur du prorata d'avancement et en provision pour risques pour le surplus.

2.6. Créances et dettes

Les créances et dettes sont évaluées à leur valeur nominale. Les dettes et créances en devises sont converties au bilan sur la base des cours de change en vigueur à la date de clôture. Les écarts résultant de cette actualisation sont portés en écarts de conversion au bilan. Une provision pour perte de change est constituée à hauteur de la totalité des pertes latentes le cas échéant sauf si les gains latents peuvent être imputés au titre de la conversion d'une même devise pour des opérations à termes voisins.

2.7. Provisions sur créances

Les créances douteuses, en particulier liées à la défaillance financière d'un client, sont provisionnées à 100 % de leur montant hors taxes sauf exception dûment justifiée dans l'annexe. Les risques sur les créances litigieuses sont appréciés en fonction des faits ou éléments de procédure connus à la date d'arrêté des comptes.

2.8. Valeurs mobilières de placement et actions propres

Les valeurs mobilières de placement et actions propres figurent au bilan pour leur valeur d'acquisition.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur d'acquisition, une provision pour dépréciation est constatée. Pour les titres cotés, non cotés et les actions ECA, la valeur d'inventaire est égale au dernier cours connu à la clôture.

La provision éventuelle à constater dans le cadre d'actions propres acquises dans le cadre d'un plan d'attribution aux salariés est calculée à partir du coût d'entrée des actions à la date de leur affectation, du nombre probable d'options qui seront exercées, de la décote accordée (stock options) et / ou du nombre d'actions qui seront remises aux bénéficiaires (actions gratuites) apprécié (à la clôture) en fonction de la probabilité des conditions de présence et de performance prévues au plan

2.9. Garantie

Les coûts de garantie clairement identifiés font l'objet d'une provision correspondant aux coûts réels attendus. Les affaires sous garantie pour lesquels les coûts éventuels ne sont pas connus font l'objet d'une provision pour garantie générale égale à 1% du chiffre d'affaires correspondant, et cela compte tenu de l'expérience passée.

2.10. Avances conditionnées

Il s'agit des avances conditionnées de l'Etat et des Réseaux Technologiques accordées au titre de programmes de recherche et développement. L'augmentation du poste résulte des fonds perçus au titre des projets en cours, la diminution du poste constate soit le remboursement, soit l'échec des programmes. La partie de ces avances représentative de l'acquis technologique (systématiquement remboursable) est inscrite en dettes financières. Le solde remboursable ou non en fonction de la réussite technique et commerciale du projet est inscrit en « autres fonds propres » sur la base du pourcentage généralement constaté sur les projets financés par ces organismes (de l'ordre de 70 %).

2.11. Subventions d'exploitation

Les subventions reçues sont comptabilisées dans un premier temps au passif en « Produits constatés d'avance ». Ils sont virés au compte de résultat en subventions proportionnellement aux dépenses réalisées sur le projet concerné.

3. NOTES SUR LE BILAN ET LE COMPTE DE RESULTAT

3.1. Variation des postes de l'actif immobilisé

a - Valeurs brutes immobilisées

K€	Ouverture	Augment.	Diminut.	Clôture
Concessions, brevets, ...	135			135
Fonds commerciaux	1 167			1 167
Autres immobilisations incorporelles	905	4		909
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	2 208	4		2 212
Terrains	166			166
Constructions	3 742	83	26	3 798
Installations techniques	2 687	777	21	3 443
Autres immobilisations corporelles	1 293	168	1	1 460
Immobilisations en cours (*)	390		390	
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	8 278	1 028	439	8 867

(*) Les immobilisations en cours concernaient la fabrication d'outillages qui s'est achevée au cours de l'exercice 2009. Le montant viré au poste outillage a été de 771K€ au cours de l'exercice 2009.

K€	Ouverture	Acquisitions	Diminut.	Clôture
Titres de participation (*)	18 949	5 675		24 624
Prêts	234	1	41	194
Autres immobilisations financières	16			16
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	19 199	5 676	41	24 835

(*) Titres de participation acquis et augmentations de capital souscrites en 2009 :

Triton : 2 560 K€ (acquisition de titres)

SSI : 862 K€ (acquisition de titres)

Eca Sinters : 2 000 K€ (souscription à l'augmentation de capital)

1Robotics : 253 K€ (libération du solde du capital)

b – Amortissements

K€	Ouverture	Dotations	Reprises	Clôture
Concessions, brevets, ...	97	8		105
Fonds commerciaux	177			177
Autres immobilisations incorporelles	890	17		908
AMORT. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 164	25		1 189
Constructions	2 724	131	26	2 829
Installations techniques	2 344	165	21	2 488
Autres immobilisations corporelles	1 055	110	1	1 164
AMORT. IMMOBILISATIONS CORPORELLES	6 123	406	48	6 481

c - Provisions pour dépréciations des immobilisations financières

K€	Ouverture	Dotations	Reprises	Clôture
Titres de participation (*)	8	250		258
TOTAL PROVISIONS IMMO. FINANCIERES	8	250		258

(*) Provision pour dépréciation des titres 1Robotics : 250K€

3.2. Créances

K€	- 1 an	+ 1 an	Total	Produits à recevoir
Dépôts et cautionnements versés		170	170	
Avances et acomptes versés	2 546	397	2 943	
Fournisseurs avoirs à recevoir	2	0	2	2
Clients et comptes rattachés *	23 089		23 089	10 961
Créances sociales	4		4	3
Créances fiscales	343		343	
TVA	1 657		1 657	
Comptes courants débiteurs		6 943	6 943	202
Débiteurs divers	820		820	14
Avances sur notes de frais	33		33	
Charges constatées d'avance	216		216	
TOTAL GENERAL	28 709	7 510	36 219	11 183

* Dont facture à établir (10 961k€) liée à la comptabilisation du chiffre d'affaires à l'avancement

Les charges constatées d'avance se ventilent comme suit :

K€	2009	2008
Entretien et maintenance	65	96
Location du bâtiment et charges	71	43
Location de matériel	6	5
Achats de matières	59	
Autres	10	10
Annonces, insertions	4	5
Sous-traitance	0	
Frais sur cautions	2	3
	216	163

3.3. Valeurs mobilières de placement

Le portefeuille des valeurs mobilières de placement est composé de la manière suivante :

K€	2009	2008
Certificats de dépôt	2 000	
SICAV monétaires	3 464	1 770
Titres cotés en bourse	206	345
Titres en auto-contrôle	1 158	86
Total valeur comptable	6 828	2 201
Total valeur d'inventaire	7 084	2 091

Soit une plus / moins value nette latente de	256	(109)
Dont plus values latentes	364	14
Dont moins values latentes	108	124

La provision pour dépréciation est relative aux titres cotés dont les moins values latentes s'élèvent à 108 K€ au 31 décembre 2009.

3.4. Capitaux propres

Au 31 décembre 2009, le capital social est composé de 6 370 824 actions de valeur nominale 0,50 €.

Les mouvements affectant la situation nette sont les suivants :

K€	A nouveau Balance	Résultat de l'exercice	Affectation du résultat	Augmentation capital	Distrib de Dividendes	Autres mouvements	Solde balance
Capital	3 145			41			3 185
Primes	18 310			656			18 966
Réserves légales	312		2				314
Autres réserves	2 279						2 279
Report à nouveau	8 418		2 514				10 932
Résultat N-1	6 287		(2 517)		(3 774)	3	
Résultat de l'exercice		5 745					5 745
Acompte sur dividendes					(3 947)		(3 947)
Amortissements dérogatoires						6	
TOTAL	38 751	5 745		696	(7 721)	9	37 480

L'Assemblée Générale mixte du 16/06/2009 de la société ECA a décidé de proposer le paiement des dividendes aux actionnaires en numéraire ou en actions créées avec jouissance du premier jour de l'exercice en cours.

Cette opération s'est concrétisée par l'émission de 81.642 actions nouvelles, soit une augmentation de capital de 41 K€ et une prime d'émission de 656 K€.

Au cours du Conseil d'Administration du 16 décembre 2009, il a été décidé de procéder à la distribution d'un acompte sur dividendes d'un montant global de 4 000 K€ provenant d'un résultat intermédiaire de l'exercice en cours (30 juin 2009), à valoir sur le dividende qui sera distribué au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Le montant de l'acompte versé le 24 décembre 2009 a été fixé à 0.63€ par action.

La différence entre la distribution prévue (4 000 K€) et le versement effectué (3 947 K€) résulte de la part revenant aux actions propres de la société.

Au 31 décembre 2009, ECA détient 111 375 actions propres valorisées au coût d'achat de 1.158K€ au bilan. Ces rachats ont été autorisés dans le cadre du dispositif de l'article L.225-209 du Code de Commerce par l'Assemblée Générale du 16 juin 2009.

3.5. Autres fonds propres

A nouveau Balance	Variations		Solde Balance
	Augment.	Diminut.	
2 426	0	244	2 182

Il s'agit d'avances conditionnées (Cf. § 2.10).

La diminution correspond pour un montant de 244K€ à un reclassement en dettes financières d'une avance conditionnée dont le remboursement a été demandé partiellement en 2009.

3.6. Provisions inscrites au bilan

Cette rubrique s'analyse comme suit :

K€	A nouveau	Dotations	Reprises	Solde
Autres provisions réglementées		6		6
TOTAL PROV. REGLEMENTEES		6		6
- pour pertes à fin d'affaires	41		37	4
- pour amendes et pénalités	379	37	259	157
- pour pertes de change	121		104	16
- pour garanties données aux clients	305	141		446
* sous total provisions pour risques	845	179	400	624
- pour impôts				
- pour autres charges	119			119
* sous total provisions pour charges	119			119
TOTAL PROVISIONS RISQUES & CHARGES	965	179	400	743
Titres de participation (Cf. §3.1-c)	8	250		258
TOTAL IMMO. FINANCIERES	8	250		258
Prov. / stocks de matières 1ères	1 414	519	16	1 917
Prov. / stocks d'encours	48	2	10	40
Prov. / stocks de produits finis	976	10	444	542
TOTAL PROVISIONS / STOCKS	2 438	531	470	2 499
Prov. dépréciation clients	99	3	2	99
Prov. dépréciation débiteurs divers	144		2	143
Prov. dépréciation VMP	124		15	108
TOTAL AUTRES PROVISIONS	366	3	19	350

Le poste provision pour autres charges comprend :

- une provision pour octroi de médailles du travail à concurrence de 102 k€. Le calcul prend en considération le temps de présence des salariés dans l'entreprise, la rotation du personnel et un taux d'actualisation ;
- une provision relative à un litige en cours à concurrence de 17K€.

La reprise de provision pour amendes et pénalités de 259 K€ a été entièrement utilisée.

La reprise de provision pour dépréciation de stocks de 444 K€ correspond principalement à un reclassement du poste provisions/ stocks de produits finis au poste provisions/ stocks de matières premières.

3.7. Dettes

L'état des dettes par échéance au 31/12/2009 est détaillé comme suit :

K€	- 1 an	de 1 à 5 ans	+ 5 ans	Total	Charges à payer
Emprunts auprès des établ. de crédit et dettes financières diverses	2 670	2 710		5 380	10
Banques	13			13	13
Dépôts reçus	24			24	
Dettes financières diverses	10			10	
Fournisseurs	5 349			5 349	
Fournisseurs factures non parvenues	3 086			3 086	3 086
Avances et acomptes reçus /cdes	13 673			13 673	
Personnel et comptes rattachés	1 758			1 758	1 677
Dettes sociales	1 496			1 496	699
Autres impôts et taxes	358			358	358

K€	- 1 an	de 1 à 5 ans	+ 5 ans	Total	Charges à payer
Comptes courants créditeurs	5 382			5 382	25
Dettes diverses	11			11	
Charges à payer	582			582	582
Produits constatés d'avance	2 318			2 318	

Les autres charges à payer, incluses dans les postes du bilan au 31/12/2009, s'élèvent à 582 K€ et se ventilent comme suit :

	2009	2008
Prestations de service	297	504
Entretien, maintenance	11	2
Annonces, insertions	56	23
Honoraires	89	147
Assurances	11	23
Divers	117	25
	582	723

Les produits constatés d'avance s'élèvent à 2 318 K€ au 31/12/2009 et se détaillent comme suit :

	2009	2008
Produits constatés d'avance liés à l'avancement des affaires	1 794	711
Subventions d'exploitation	524	491
	2 318	1 202

3.8. Chiffre d'affaires

La part du chiffre d'affaires de l'exercice à l'exportation est de 16.085 K€ (37,12%).

en K€	Europe	%	Amérique	%	Asie	%	Moyen-orient	%	Afrique	%	Total	%
Défense - Robotique	32 061	100%	735	100%	6 681	100%	3 634	100%	229	100%	43 339	100%
Total	32 061	100%	735	100%	6 681	100%	3 634	100%	229	100%	43 339	100%
	74%		2%		15%		8%		1%		100%	

3.9. Variation des stocks

a - Variation des matières premières et autres approvisionnements

La variation de stock inscrite au compte de résultat s'analyse comme suit :

<i>chiffres avant provision (en K€)</i>	au 31/12/08	au 31/12/09	Variation
Matières premières et autres appro.	3 642	4 165	523

b - Production stockée :

La production stockée inscrite au compte de résultat s'analyse comme suit :

<i>chiffres avant provision (en K€)</i>	au 31/12/08	au 31/12/09	Variation
Encours de production	1 603	2 390	787
Produits intermédiaires et finis	2 289	1 644	(645)

3.10. Transferts de charges

Il s'agit essentiellement de frais supportés par ECA et refacturés à ses filiales, de prise en charge des frais de formation du personnel par l'OPCAIM ainsi que des remboursements ponctuels d'assurance.

3.11. Eléments concernant les entreprises liées et les participations

en K€	Montant concernant les entreprises	
	liées	avec lesquelles la société a un lien de participation
Avances et acomptes versés	520	
Titres de participation	24 367	16
Créances ratt. part.		
Prêts		
Avances et acomptes reçus		
Clients et comptes rattachés	402	
Autres créances	7 520	
Capital souscrit appelé non versé		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes financières		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	706	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	5 382	
Produits de participation	1 666	
Autres produits financiers	424	
Charges financières	76	

3.12. Eléments concernant le résultat financier

En K€	2009	2008
Produits financiers		
Dividendes reçus	1 666	254
Revenus des autres créances et VMP	61	24
Gains de change	358	92
Produits nets sur cession de VMP	107	169
Autres produits financiers	481	2 219
Reprises sur prov. et amort. financiers	120	0
Transfert de charges financières		
	2 792	2 756

Les dividendes reçus en 2009 proviennent des filiales CSIP (286 K€), ECA Faros (980 K€) et ECA CNAI (400 K€).

Les gains de change de l'exercice (358 K€) sont relatifs pour l'essentiel à la variation de la devise dollar US.

Le poste « autres produits financiers » de l'exercice 2009 est principalement constitué d'intérêts de compte courant avec les filiales (396 K€). En 2008, un boni de fusion (1 531 K€) et les intérêts de compte courant avec les filiales (590 K€) constituaient principalement ce poste.

en K€	2009	2008
Charges financières		
Dotation aux prov. & amort. Financiers	250	151
Intérêts et charges financiers	157	250
Pertes de change	131	529
Charges nettes sur cession de VMP	31	42
	570	971

L'essentiel des pertes de change est lié à la variation de la devise GBP, comme pour l'exercice précédent.

3.13. Eléments concernant le résultat exceptionnel

en K€	2009	2008
Charges exceptionnelles		
Pénalités sur marchés	202	53
VNC sur cession d'immobilisations		35
Cession titres Bertin		295
Pénalités diverses	212	
Dotation risques et charges exceptionnels	6	
Divers	108	
TOTAL	528	382

Les pénalités diverses sont principalement relatives à un redressement fiscal (191 K€).

en K€	2009	2008
Produits exceptionnels		
Clause de retour meilleure fortune	495	344
Produit de cession immobilisation	6	52
Pénalités sur achats		54
Cession titres Bertin		1 516
Reprise sur Provision pour risques		1
Divers	4	30
TOTAL	504	1 996

La clause de retour à meilleure fortune concerne l'abandon de créance qui avait été réalisé au profit d'ECA CNAI.

3.14. Rémunération allouée aux membres des organes d'administration et de direction

- Organe d'administration (jetons de présence) : Néant
- Organe de direction (hors rémunération versée au titre d'un contrat de travail) : Néant

4. AUTRES NOTES

4.1 Rémunération des membres du conseil d'administration

Les rémunérations des membres du conseil d'administration sont communiquées dans le rapport de gestion.

4.2. Identité des sociétés consolidantes

La société-mère est le groupe GORGE, 15 Rue des Mathurins, Paris.

Depuis le 30 décembre 1998, la société ECA est intégrée globalement dans le groupe GORGE

4.3. Renseignements concernant les filiales et les participations

Sociétés	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenu	Valeur titres		Prêts et avances consentis par la société et non remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires HT du dernier exercice écoulé	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
				Brute	Nette					
ECA CSIP	£ 180 000	£893 888	100.00%	2 591 633	2 591 633			£3 269 157	£284 469	
ECA CNAI	1 138 940	1 155 224	100.00%	2 313 087	2 313 087			13 915 857	132 102	
OD ECA	84 055	119 202	60.00%	51 942	51 942			549 900	52 194	
ECA FAROS	1 000 000	2 030 242	98.00%	980 000	980 000	2 239 977		5 772 687	1 251 778	
ECA SINDEL	100 000	443 007	96.02%	96 020	96 020	1 391 604		2 607 440	265 345	
ECA EN	130 000	4 269 129	100.00%	10 869 242	10 869 242	15 352		11 548 364	511 651	
ECA SINTERS	4 000 000	(2 201 953)	99.63%	3 985 000	3 985 000	3 295 609		13 527 334	261 265	
1ROBOTICS	\$ 500 000	(408 256)	81.00%	307 504	57 504			-	\$(251 924)	
SSI	\$15 000	\$2 881 286	100.00%	862 457	862 457			\$8 035 203	\$1 132 366	
TRITON IMAGING	\$201 442	\$(16 755)	100.00%	2 559 866	2 559 866			\$125 808	\$(39 687)	

Chiffres en € à l'exception des éléments propres à CSIP Ltd (en GBP), 1Robotics, SSI et Triton (en USD).

4.4. Engagements hors bilan

a) Engagements donnés

en K€	2009	2008	Bénéficiaire	Motif de l'engagement
Catégories d'engagements				
Cautions douanes	107	107	Douanes	Nantissement d'actifs
Garanties	5 365	7 662	Clients	
Garanties	3 900		Filiales	
Autres	4 600	4 600	Banque	
Engag. /marché à terme (monét.)				
Engag. /marché à terme (march.)				

A la clôture de l'exercice, le volume d'heures acquis au titre du DIF est de 19 274 heures. En 2008, il s'élevait à 13 772 heures.

- Les indemnités de départ à la retraite concernent celles limitativement définies dans le cadre de la Convention Collective de la Métallurgie pour le personnel cadre et non cadre. L'entreprise a choisi de ne pas provisionner ces engagements ni de les confier à un organisme tiers. Le montant s'élève à 911 K€ au 31/12/2009.

Les principaux paramètres utilisés pour l'exercice sont les suivants, étant précisé qu'il a été modifié le mode de départ et qu'il n'a pas été tenu compte de l'accord national interprofessionnel de juillet 2008 compte tenu de l'incertitude pouvant encore peser sur ses modalités d'application :

Mode de départ à l'initiative de l'employé (départ volontaire),
calcul de l'indemnité selon la convention collective de la Métallurgie,

- âge de départ supposé 65 ans,
 - taux d'actualisation 3,59% (taux des OAT 10 ans au 31-12-2009),
 - taux de charge 50%,
 - turn over : 10% jusqu'à 34 ans, 7% de 35 à 45 ans, 2% de 46 à 55 ans, 0% au-delà,
 - taux de revalorisation des bases de calcul 2,7%,
 - table de mortalité 2003-2005.
- Dettes garanties par des sûretés réelles :
- *Nantissement du fonds de commerce et des brevets, (non valorisés au bilan), au profit du GIAC dans le cadre d'un contrat de prêt de 1 600 K€ (solde à rembourser au 31/12/09 : 640 K€).
 - * Nantissement des titres Eca EN au profit de Fortis Banque en garantie d'un emprunt de 3.000K€ (solde à rembourser au 31/12/09 : 900 K€).
- Opérations de couverture de change.
Il n'y a aucune opération de couverture de change en cours au 31/12/2009.

b) Engagements reçus

Les cautions de restitution d'acomptes et de garanties de bonne fin dans le cadre de contrats long terme s'élèvent à 5 472 K€ au 31/12/2009.

en K€ Catégorie d'engagements	2009	2008	Sociétés
Avals			
Cautions douanes	107	107	
Garanties	5 365	7 662	Banques
Sûretés réelles reçues			
Effets escomptés non échus			
Abandon. créance.- clause retour à meilleure fortune	495	344	
Actions déposées			
Engag. /marché à terme (monét.)			Banques
Engag. /marché à terme (march.)			

Une ligne de crédit de 20 000 K€ a été obtenue par Eca auprès de son pool bancaire pour financer la croissance externe à hauteur de 15 000K€ et 5 000K€ pour financer le besoin en fonds de roulement en 2008.

En décembre 2009, cette ligne de crédit a été activée dans le cadre de l'acquisition de la société Triton Imaging, à concurrence de 2 000 K€.

4.5. Facteurs de risques

La société Eca en raison du caractère pluriel de ses activités et de la diversité de sa cible clientèle (Institutionnels, grands donneurs d'ordre industriels nationaux et étrangers), n'est pas surexposée à un risque industriel ou commercial particulier.

Son exposition au risque de taux est limitée car son endettement est limité.

Si une grande partie de l'activité d'Eca est à l'export, la part du chiffre d'affaires réalisée en devises étrangères reste limitée. Le risque de change est un risque sterling et plus dollar US. Cependant les opérations exposées font l'objet de couvertures par des flux commerciaux inverses.

Les risques liés à la propriété industrielle sont limités par nature en raison de la complexité des systèmes produits par Eca. La société pratique une politique de dépôt et d'entretien de brevets auprès de l'INPI.

A ce jour, il n'existe aucun litige significatif.

La société n'intervient pas dans des domaines susceptibles d'avoir un impact en termes de risques environnementaux.

4.6. Assurances

Outre les polices à caractère obligatoire, la société Eca est également assurée au titre des dommages aux biens, de la responsabilité civile, des marchandises transportées, des essais de ses systèmes robotisés, de son parc informatique ainsi que des pertes d'exploitation.

4.7. Effectifs

Les effectifs moyens de l'exercice se répartissent comme suit :

	2009	2008
Effectif moyen employé	228	211
Effectif employé		
- salariés	237	211
- mis à disposition		0
Cadres et professions supérieures	120	110
Techniciens et agents de maîtrise	46	36
Employés	45	48
Ouvriers	26	17

4.8. Accroissements et allègements de la dette future d'impôt

La situation fiscale différée au 31/12/2009 s'analyse sur les bases suivantes :

(Seuls les accroissements ou allègements significatifs sont mentionnés dans ce tableau)

en K€	Au 01/01/09	Variation	Au 31/12/09
1) Décalages certains ou éventuels			
participation des salariés	263	161	424
provision pour pertes à fin d'affaires	41	(37)	4
provision pour garantie générale	305	141	446
Total (allègements de la dette future)	609	265	874
2) Eléments à imputer			
Déficit reportable	0	0	0
moins-values à long terme	0	0	0
Total (allègements de la dette future)	0	0	0

4.9. Détail du compte Impôt sur les sociétés

La société ECA a pris l'option d'opter pour le régime de groupe institué par l'article 223 A du Code Général des Impôts à compter du 1^{er} janvier 2007.

Les filiales appartenant au périmètre d'intégration fiscale sont les suivantes : ECA EN, ECA Sintors, ECA Cnai, et ECA Faros.

La convention d'intégration fiscale fixe les modalités suivantes :

- les économies d'impôt réalisées par le groupe grâce aux déficits sont réallouées immédiatement aux sociétés intégrées déficitaires, qui bénéficient ainsi d'un produit immédiat ;
- les charges d'impôt sont supportées par les sociétés intégrées (filiales et mères) comme en l'absence d'intégration fiscale, sauf pour les sociétés intégrées qui ont été déficitaires pendant l'intégration et qui sont redevenues bénéficiaires (compte tenu du produit constaté antérieurement) ;
- les économies réalisées par le groupe grâce aux déficits (correctifs, crédits d'impôt non remboursables des déficitaires) sont conservées chez la société mère, et constatées en produits ou en charges.

en K€	Résultat	Base	IS correspondant	Résultat net
Résultat net comptable avant impôt	6 704	5 210	(1 807)	4 897
Résultat exceptionnel	(23)	(23)	8	(16)
CIR (ECA SA)			1 228	1 228
Participation	(424)			(424)
Effets de l'intégration fiscale *			59	59
	6 257	5 187	(512)	5 745

*Les économies d'impôt portent principalement sur la déduction de la quote part de frais et charges sur dividendes entre sociétés du groupe intégré pour 23 K€, la plus value de cession de titres SSI à ECA pour 14 K€ et les intérêts non déductibles ECA Sintors à concurrence de 24 K€.

4.10. Honoraires des commissaires aux Comptes

Honoraires en charges	Montant	
	2009	2008
Total	203	260

4.11. Evènements postérieurs

Afin de fidéliser et de faire partager les fruits de la rentabilité et de la croissance à nos salariés, nous avons mis en place l'actionnariat des salariés du Groupe au travers d'un FCPE dédié basé sur l'action ECA SA. Ce processus s'est achevé en février 2010 et désormais près de 50% des salariés sont devenus actionnaires et détiennent 0,4% du capital.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société ECA, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicable en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II - Justification des appréciations

Les estimations comptables concourant à la préparation des états financiers au 31 décembre 2009 ont été réalisées dans un contexte de crise financière et économique qui perdure depuis 2008. C'est dans ce contexte que, en application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce, relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- la note 2.3 « immobilisations financières » de l'annexe expose les modalités d'appréciation de la valeur des titres de participation. Nos travaux ont consisté à examiner les modalités de mise en œuvre des tests de dépréciation et notamment le respect des procédures de revue par la Direction des hypothèses retenues pour actualiser les perspectives de rentabilité.
- ECA constate les résultats à l'avancement sur les contrats à long terme selon les modalités décrites dans la note 2.4.1 et 2.4.3 de l'annexe. Ces résultats sont notamment dépendants des estimations à terminaison réalisées par les chargés d'affaires sous le contrôle de la Direction. Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à apprécier les approches retenues par la société, décrites dans l'annexe, à revoir par sondages les calculs effectués par la société et à nous assurer du respect des procédures d'approbation de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III – Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle, à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Versailles et Marseille, le 27 avril 2010

Les Commissaires aux Comptes

BDO France - ABPR ILE DE FRANCE
Jean-François Noël

MAZARS
Patrick Zirah

Renseignements de caractère général - Emetteur

Renseignements de caractère général concernant la Société

Dénomination Sociale (article 2 des statuts)

Dénomination sociale : ECA

Siège Social (article 3 des statuts)

Siège social : 262, rue des Frères Lumière
ZI de Toulon Est
83 130 La Garde

Date de constitution

ECA a été constituée le 4 juin 1946 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Toulon sous le n° 562 011 528.

Durée de vie

La durée de vie de la Société est de 99 ans, à compter de la date de constitution, soit jusqu'au 3 juin 2045, sauf en cas de prolongation ou de dissolution anticipée décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire.

Forme juridique (article 1 des statuts)

La Société a été constituée sous la forme de Société à Responsabilité Limitée aux termes d'un acte sous seing privé en date à Paris du 4 juin 1946, enregistré à la Recette des Impôts de Paris le 6 juin 1946 sous le n°330.

Elle a été transformée en Société Anonyme par décision de la collectivité des associés réunie en Assemblée Générale Extraordinaire le 23 décembre 1994.

Par Assemblée Générale Extraordinaire en date à La Garde du 15 mai 2002, elle a été transformée en Société par Actions Simplifiée régie par les dispositions légales applicables.

Par Assemblée Générale Extraordinaire en date à La Garde du 25 mai 2004, elle a été transformée en Société Anonyme de droit français à Conseil d'Administration régie notamment par les dispositions du Code de Commerce et du décret n° 67-236 du 23 mars 1967 sur les sociétés commerciales.

Exercice Social (article 23 des statuts)

L'exercice social a une durée d'une année qui commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Objet Social (article 4 des statuts)

La Société a pour objet directement ou indirectement, tant en France qu'à l'étranger :

- l'étude, la fabrication, l'achat, la location et la vente de tout matériel à applications civiles et militaires, concernant l'aviation, l'automobile, la navigation, tout moyen de locomotion et ceux entrant plus particulièrement dans le domaine de la mécanique de haute précision, des véhicules et engins sous-marins, du matériel spécialisé de structure électronique et informatique, de l'offshore, de la robotique, du nucléaire ainsi que les travaux d'étude et de recherche, les travaux à façon et les autres prestations qui s'y rapportent ;
- la création, l'acquisition, la location, la gestion et la vente de tous établissements industriels ou commerciaux nécessaires à l'activité sociale ;

- la création de tout bureau d'études, la prise, l'acquisition, l'exploitation, la cession de tous procédés, brevets ou licence de brevets ;
- la participation de la Société, par tout moyen, directement ou indirectement, dans toute opération pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ;
- et généralement, toute opération industrielle, commerciale, financière, civile, mobilière ou immobilière, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.

Registre du Commerce et des Sociétés

La Société est enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Toulon sous le numéro 562 011 528.

Code d'activité NAF

Le code d'activité NAF de la société est : 3315 Z

Affectation et répartition des bénéfices (article 25 des statuts)

Le compte de résultat qui récapitule les produits et charges de l'exercice fait apparaître par différence, après déduction des amortissements et des provisions, le bénéfice de l'exercice.

Sur le bénéfice de l'exercice diminué, le cas échéant, des pertes antérieures, il est prélevé cinq pour cent au moins pour constituer le fond de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le fond de réserve atteint le dixième du capital social.

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice diminué des pertes antérieures et des sommes à porter en réserve, en application de la loi et des statuts et augmenté du report bénéficiaire.

L'Assemblée Générale peut accorder aux actionnaires pour tout ou partie du dividende mis en distribution ou des acomptes sur dividende, une option entre le paiement du dividende en numéraire ou en actions dans les conditions légales.

L'Assemblée Générale peut décider la mise en distribution de sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition, en indiquant expressément les postes de réserves sur lesquels les prélèvements sont effectués.

Hors le cas de réduction du capital, aucune distribution ne peut être faite aux actionnaires lorsque les capitaux propres sont ou deviendraient à la suite de celle-ci, inférieurs au montant du capital augmenté des réserves que la loi ou les statuts ne permettent pas de distribuer. L'écart de réévaluation n'est pas distribuable. Il peut être incorporé en tout ou partie au capital.

Les pertes, s'il en existe, sont, après l'approbation des comptes par l'assemblée générale, reportées à nouveau, pour être imputées sur les bénéfices des exercices ultérieurs jusqu'à extinction.

Mise en paiement des dividendes (article 26 des statuts)

Lorsqu'un bilan établi au cours ou à la fin de l'exercice et certifié par un Commissaire aux Comptes fait apparaître que la Société, depuis la clôture de l'exercice précédent, après constitution des amortissements et provisions nécessaires et déduction faite s'il y a lieu des pertes antérieures ainsi que des sommes à porter en réserve, en application de la loi ou des statuts, a réalisé un bénéfice, il peut être distribué des acomptes sur dividende avant l'approbation des comptes de l'exercice. Le montant de ces acomptes ne peut excéder le montant du bénéfice ainsi défini.

Assemblées générales (article 22 des statuts)

Les décisions collectives des actionnaires sont prises en Assemblées Générales Ordinaires, Extraordinaires ou Spéciales selon la nature des décisions qu'elles sont appelées à prendre.

Convocation et réunions

Les Assemblées Générales sont convoquées et délibèrent dans les conditions fixées par la loi.

Les Assemblées Générales sont convoquées soit par le Conseil d'Administration, soit par les Commissaires aux Comptes, soit par un mandataire désigné en justice dans les conditions prévues par la loi.

Les réunions ont lieu au siège social ou en tout autre endroit indiqué dans la convocation.

La convocation est effectuée quinze jours avant la date de l'Assemblée soit par insertion d'un avis dans un journal d'annonces légales du département du lieu du siège social, soit par lettre simple ou recommandée adressée à chaque actionnaire. Dans le premier cas, chacun d'eux doit être également convoqué par lettre simple ou, sur sa demande et à ses frais, par lettre recommandée.

Accès et représentation aux Assemblées

Tout actionnaire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, peut participer, personnellement ou par mandataire, aux Assemblées sur justification de son identité et de la propriété de ses actions, soit sous la forme d'une inscription nominative, soit du dépôt aux lieux mentionnés dans l'avis de convocation du certificat de l'intermédiaire habilité constatant l'indisponibilité des actions inscrites en compte jusqu'à la date de l'Assemblée, le délai au cours duquel ces formalités doivent être accomplies expirant cinq jours avant la date de réunion de l'Assemblée.

Toutefois, le Conseil d'Administration ou le bureau de l'Assemblée auront toujours la faculté d'accepter les inscriptions nominatives ou les dépôts des certificats précités, en dehors du délai ci-dessus prévu.

Le vote par correspondance et l'établissement de procuration s'exercent selon les conditions et modalités fixées par les dispositions législatives et réglementaires.

Documentation

Tout actionnaire a le droit d'obtenir communication des documents nécessaires pour lui permettre de statuer en toute connaissance de cause sur la gestion et la marche de la société.

La nature de ces documents et les conditions de leur envoi ou mise à disposition sont déterminées par la loi et les règlements.

Bureau et feuille de présence

Les Assemblées sont présidées par le Président du Conseil d'Administration ou, en son absence, par un vice-président ou par un administrateur spécialement délégué à cet effet par le Conseil. A défaut, l'Assemblée désigne elle-même son Président.

Les fonctions de scrutateurs sont remplies par les deux actionnaires, présents et acceptants, qui disposent, tant par eux-mêmes que comme mandataires, du plus grand nombre de voix.

Le bureau ainsi composé, désigne un secrétaire qui peut ne pas être actionnaire.

Les procès-verbaux sont dressés et les copies ou extraits des délibérations sont délivrés et certifiés conformément à la loi.

Une feuille de présence, dûment émargée par les actionnaires présents et les mandataires et à laquelle sont annexés les pouvoirs donnés à chaque mandataire, et le cas échéant les formulaires de vote par correspondance, est certifiée exacte par le bureau de l'Assemblée.

Quorum et vote en assemblées

Sous réserve des droits de vote double décrits au paragraphe ci-dessous, dans les Assemblées Générales Ordinaires et Extraordinaires, chaque actionnaire dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Le quorum est calculé sur l'ensemble des actions composant le capital social, déduction faite des actions privées du droit de vote en vertu de la loi ou des stipulations statutaires. Dans les assemblées spéciales, le quorum est calculé sur l'ensemble des actions de la catégorie intéressée.

L'Assemblée Générale Ordinaire ne délibère valablement sur première convocation que si les actionnaires présents ou représentés, ou votant par correspondance, possèdent au moins le quart des actions ayant le droit de vote.

Aucun quorum n'est requis sur deuxième convocation. Elle statue à la majorité des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés ou votant par correspondance.

L'Assemblée Générale Extraordinaire ne peut délibérer valablement que si les actionnaires présents ou représentés, ou votant par correspondance, possèdent au moins, sur première convocation, le tiers et, sur deuxième convocation, le quart des actions ayant le droit de vote. A défaut de ce dernier quorum, la deuxième Assemblée peut être prorogée à une date postérieure de deux mois au plus à celle à laquelle elle avait été convoquée. L'Assemblée statue à la majorité des deux tiers des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés, ou votant par correspondance. En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, elle statue aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Ordinaires.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les actionnaires qui participent à l'Assemblée par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification et dont la nature et les conditions d'application sont déterminées par les dispositions réglementaires en vigueur.

Droits de vote double (article 12 des statuts)

Un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité de capital social qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire, soit de nationalité française, soit ressortissant d'un Etat membre de l'Union Européenne.

La conversion au porteur d'une action, le transfert de sa propriété, la perte par son propriétaire de la qualité de ressortissant d'un Etat membre de l'Union Européenne, fait perdre à l'action le droit de vote double susvisé.

Néanmoins, le transfert par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux ou de donation entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible ne fait pas perdre le droit acquis et n'interrompt pas les délais prévus ci-dessus.

En outre, en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, le droit de vote double pourra être conféré, dès leur émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

Dissolution - Liquidation (article 29 des statuts)

Sous réserve des cas de dissolution judiciaire prévus par la loi, la dissolution de la Société intervient à l'expiration du terme fixé par les statuts ou par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires.

Un ou plusieurs liquidateurs sont alors nommés par l'Assemblée Générale Extraordinaire aux conditions de quorum et de majorité prévues pour les Assemblées Générales Ordinaires. Le liquidateur représente la Société. Il est investi des pouvoirs les plus étendus pour réaliser l'actif, même à l'amiable. Il est habilité à payer les créanciers et répartir le solde disponible.

L'Assemblée Générale des actionnaires peut l'autoriser à continuer les affaires en cours ou à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le partage de l'actif net subsistant après remboursement du nominal des actions est effectué entre les actionnaires dans les mêmes proportions que leur participation au capital.

En cas de réunion de toutes les actions en une seule main, la dissolution de la Société, soit par décision judiciaire à la demande d'un tiers, soit par déclaration au greffe du Tribunal de commerce faite par l'actionnaire unique, entraîne la transmission universelle du patrimoine, sans qu'il y ait lieu à liquidation.

Forme - Identification des porteurs de titres (article 10 des statuts)

Les actions sont, au choix de l'actionnaire, nominative ou au porteur.

Jusqu'à leur entière libération, les actions sont obligatoirement nominatives et sont inscrites au nom de leur titulaire à un compte tenu par la société.

Conformément aux dispositions des articles L 228-1 du Code de Commerce et L 211-4 du Code monétaire et financier relatifs au régime des valeurs mobilières, le droit des titulaires sera représenté par une inscription en compte à leur nom :

- chez l'intermédiaire de leur choix pour les titres au porteur,
- chez la société et s'ils le souhaitent, chez l'intermédiaire financier habilité de leur choix pour les titres nominatifs.

La Société est en droit de demander, à tout moment, conformément aux articles 228-2 et 228-3 du Code de Commerce, contre rémunération à sa charge, à l'organisme chargé de la compensation des titres, le nom, ou s'il s'agit d'une personne morale, la dénomination, la nationalité et l'adresse des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses propres assemblées d'actionnaires ainsi que la quantité de titres détenue par chacun d'eux et, le cas échéant, les restrictions dans les titres peuvent être frappées. Ces renseignements doivent lui être communiqués dans les délais fixés par décret. Elle peut, par ailleurs, demander aux personnes inscrites sur la liste fournie par l'organisme, les informations concernant les propriétaires des titres, et ce, conformément aux articles 228-2 et suivants du Code de Commerce.

Les titres sont librement négociables sous réserve des dispositions législatives et réglementaires. Elles se transmettent par virement de compte à compte.

Franchissement de seuil (article 10 des statuts)

Toute personne physique ou morale, agissant seule ou de concert, qui vient à détenir ou cesse de détenir jusqu'au seuil légal de 5 %, le pourcentage prévu par les textes, est tenue d'en informer la Société, dans un délai de quinze jours à compter du franchissement du seuil de participation, par lettre recommandée avec accusé de réception adressée à son siège social en précisant le nombre d'actions et de droits de vote détenus.

A défaut d'avoir été déclarées dans les conditions ci-dessus, les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée sont privées du droit de vote et le paiement du dividende est différé jusqu'à régularisation, dans les conditions prévues par la loi, dans la mesure où un ou plusieurs actionnaires détenant 5 % du capital social en font la demande consignée dans le procès-verbal de l'Assemblée Générale.

Consultation des documents sociaux

L'ensemble des documents juridiques relatifs à la Société, devant être mis à la disposition des actionnaires conformément à la réglementation applicable, peut être consulté au siège social de la Société.

Renseignements de caractère général concernant le capital social

Montant du capital social (article 7 des statuts)

A la date d'enregistrement du présent document, le capital social de la Société s'élève à la somme de 3.198.659 € euros, divisé en 6.397.318 actions de 0,50 euro de valeur nominale intégralement souscrites, entièrement libérées et toutes de même catégorie.

Modification du capital et des droits attachés aux actions

Toute modification du capital social ou des droits attachés aux actions qui le composent est soumise aux prescriptions légales, les statuts de la Société ne prévoyant pas de dispositions spécifiques.

Acquisition par la Société de ses propres actions

Cadre juridique

Aux termes de l'article L. 225-209 du code de commerce, les sociétés, dont les actions sont admises aux négociations sur un marché réglementé, sont autorisées à acheter leurs propres titres à concurrence de 10 % du capital social, à la condition d'obtenir l'approbation préalable de l'assemblée générale des actionnaires.

En application de ces dispositions, sous la condition suspensive de l'admission des actions de la Société aux négociations sur un marché réglementé, l'Assemblée Générale Mixte du 16 juin 2009 a autorisé le Conseil d'Administration à acheter un nombre maximum de 628.918 actions d'une valeur nominale de 0.5 euro chacune, pour un montant maximal total de 28.301.310 euros, correspondant à 10 % du capital social à cette date.

Objectifs

La société envisage de faire usage de cette autorisation à l'effet, par ordre de priorité :

- Assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action ECA par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI admise par l'AMF,
- Conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5 % du capital de la société,
- Assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment au titre de la participation aux résultats de l'entreprise, au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou par attribution gratuite d'actions,
- Assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur,
- Procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, sous réserve de l'autorisation à conférer par la présente assemblée générale des actionnaires dans sa dixième résolution à caractère extraordinaire.

Les actions achetées par la société pourront être cédées ou transférées par tout moyen.

Modalités des rachats

Ces achats d'actions pourront être opérés par tous moyens, y compris par voie d'acquisition de blocs de titres, et aux époques que le conseil d'administration appréciera, y compris en période d'offre publique dans la limite de la réglementation boursière. Toutefois, la société n'entend pas recourir à des produits dérivés.

Prix maximum et prix minimum de vente

Le prix maximum d'achat est fixé à 45 euros par action. En cas d'opération sur le capital notamment de division ou de regroupement des actions ou d'attribution gratuite d'actions, le montant sus-indiqué sera ajusté dans les mêmes proportions (coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre d'actions composant le capital avant l'opération et le nombre d'actions après l'opération).

Durée du programme de rachat

Ce programme avait été mis en œuvre à compter du 16 Juin 2009 pour une durée effective de 18 mois.

Capital potentiel

- Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire, en date du 24 mai 2005, le Président a été autorisé sur avis du Conseil d'Administration, à consentir des options donnant droit à la souscription d'actions de la Société. Le 6 septembre 2005, le Président sur avis du Conseil d'Administration a arrêté et consenti ce plan de souscription d'options correspondant à 24 700 actions. La dilution potentielle résultant de l'exercice de ces options est de 0.4% compte tenu des augmentations de capital réalisées à ce jour.

Personnes bénéficiant de cette attribution d'options de souscription :

Bénéficiaires	Nombre d'actions auxquelles donnent droit les options de souscription *	Dont souscrites sur l'exercice	Début de la période d'exercice	Fin de période d'exercice	Prix de souscription
C. Mantovani	5 000	Annulées	06-sep-07	06-sep-10	10,06 €
JL. Sambarino	4 000	1 000	06-sep-07	06-sep-10	10,06 €
D. Scourzic	4 000		06-sep-07	06-sep-10	10,06 €
T. Goder	4 000		06-sep-07	06-sep-10	10,06 €
P. Peras	2 000	1 000	06-sep-07	06-sep-10	10,06 €
G. Falcou	1 400		06-sep-07	06-sep-10	10,06 €
B. Celestin	1 400		06-sep-07	06-sep-10	10,06 €
A. Meirier	1 200		06-sep-07	06-sep-10	10,06 €
H. Kermorgant	850		06-sep-07	06-sep-10	10,06 €
D. Bouchaud	850	Annulées	06-sep-07	06-sep-10	10,06 €
TOTAL	24 700	2000	06-sep-07	06-sep-10	10,06 €

- L'Assemblée Générale Extraordinaire, en date du 13 avril 2006 a décidé l'émission de 300.000 bons de souscription d'actions (ci-après BSA) en deux tranches distinctes de 150.000 BSA dits pour la première tranche BSA 17€ et pour la deuxième tranche BSA 20 €. La première tranche de 150.000 BSA 17 € est émise au prix unitaire de 0.25 € par bon, donnant droit à leur titulaire de souscrire, au moyen de chaque bon, 1 action de 0.50 € de valeur nominale de la société, au prix unitaire de 17 €, soit avec une prime d'émission de 16.50 € par action à libérer en totalité lors de la souscription. La deuxième tranche de 150.000 BSA 20 € est émise au prix unitaire de 0,15 € par bon, donnant droit à leur titulaire de souscrire, au moyen de chaque bon, 1 action de 0,50 € de valeur nominale de la société, au prix unitaire de 20 €, soit avec une prime d'émission de 19.50 € par action à libérer en totalité lors de la souscription. Les bénéficiaires de ces bons sont :

- M. Guénael GUILLERME : pour 60 000 BSA 17 € et 60 000 BSA 20 €
- M. Cyrille MANTOVANI : pour 30 000 BSA 17 € et 30 000 BSA 20 €
- M. Jean Louis SAMBARINO : pour 30 000 BSA 17 € et 30 000 BSA 20 €
- M. Jean Jacques PERIOU : pour 15 000 BSA 17 € et 15 000 BSA 20 €
- M. Daniel SCOURZIC : pour 15 000 BSA 17 € et 15 000 BSA 20 €

Les BSA 17 € pouvaient être exercés à tout moment du 1^{er} avril 2008 au 31 mars 2010, soit pour une période de deux années. Ces BSA n'ont pas été exercées et sont devenues caduques.

Les BSA 20 € pourront être exercées à tout moment du 1^{er} avril 2010 au 31 mars 2012, soit pour une période de deux années.

Les BSA qui n'auront pas été exercées deviendront caduques et perdront toute valeur.

La dilution potentielle résultant de l'exercice de ces bons est de 2.29 % compte tenu des augmentations de capital réalisées à ce jour.

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire, en date du 16 juin 2009 le Président a été autorisé sur avis du Conseil d'Administration, à consentir des options donnant droit à la souscription d'actions de la Société. Le 8 décembre 2009, le Président sur avis du Conseil d'Administration a arrêté et consenti ce plan de souscription d'options correspondant à 120.000 actions.

La dilution potentielle résultant de l'exercice de ces options est de 1.84% compte tenu des augmentations de capital réalisées à ce jour.

Personnes bénéficiant de cette attribution d'options de souscription :

Bénéficiaires	Nombre d'actions auxquelles donnent droit les options de souscription	Dont souscrites sur l'exercice	Début de la période d'exercice	Fin de période d'exercice	Prix de souscription
D. Vilbois	30.000		1-04-12	31-03-15	10.92€
JJ. Periou	10.000		1-04-12	31-03-15	10.92€
JL. Sambarino	10.000		1-04-12	31-03-15	10.92€
JJ. Martelli	10.000		1-04-12	31-03-15	10.92€
A. Miaux	10.000		1-04-12	31-03-15	10.92€
D. Scourzic	4.000		1-04-12	31-03-15	10.92€
T. Goder	4.000		1-04-12	31-03-15	10.92€
B. Celestin	4.000		1-04-12	31-03-15	10.92€
P. Peras	4.000		1-04-12	31-03-15	10.92€
PE. Gaillard	4.000		1-04-12	31-03-15	10.92€
P. Novelli	4.000		1-04-12	31-03-15	10.92€
A. Lenoir	7.000		1-04-12	31-03-15	10.92€
J. Puy	4.000		1-04-12	31-03-15	10.92€
P. Akcelrod	4.000		1-04-12	31-03-15	10.92€
V. Bonifacio	3.000		1-04-12	31-03-15	10.92€
S Gilligan	3.000		1-04-12	31-03-15	10.92€
J. Patrick	5.000		1-04-12	31-03-15	10.92€
TOTAL	120.000	0			

Tableau d'évolution du capital social au cours des 5 dernières années

Date	Nature de l'opération	Nombre d'actions émises	Augmentation du capital social	Prime d'émission et d'apport	Nombre d'actions avant	Nombre d'actions après	Valeur nominale de l'action	Capital social
13/04/2006	Augmentation de capital Apports en nature et levée d'options	1 182 839	591 419	8 237 048	4 901 076	6 083 915	0,50 €	3 041 957 €
14/06/2007	Augmentation de capital en règlement du dividende	152 448	76 223	1 933 041	6 083 915	6 236 363	0,50 €	3 118 181 €
10/10/2007	Augmentation de capital levée d'options	5 650	2 825	54 014	6 236 363	6 242 013	0,50 €	3 121 007 €
17/06/2008	Augmentation de capital en règlement du dividende	21 398	10 699	220 613	6 242 013	6 263 411	0,50 €	3 132 892 €
22/09/2008	Augmentation de capital Levée d'options	2 000	1 000	19 120	6 263 411	6 265 411	0,50 €	3 133 892 €
28/11/2008	Augmentation de capital Fusion Hytec	23 771	11 885	235 631	6 265 411	6 289 182	0,50 €	3 144 591 €
16/06/2009	Augmentation de capital en règlement du dividende	81 642	40 821	655 586	6 289 182	6 370 824	0,50 €	3.185.412 €
26/02/2010	Actionnariat salarié	26 494	13 247	273 683	6 370 824	6 397 318	0,50 €	3.198.659 €

Tableau d'évolution des cours et des volumes

Mois	Plus Haut	Plus Bas	Nbre de titres échangés	Capitaux en milliers d'euros
janv-09	8,58	6,9	82 050	639
févr-09	7,16	6,85	31 680	222
mars-09	7,69	5,8	48 086	328
avr-09	9,9	7,21	84 896	777
mai-09	10,5	9,5	63 858	640
juin-09	10,46	9,21	47 540	484
juil-09	9,65	9,25	39 496	369
août-09	11,72	9,68	78 512	845
sept-09	13,8	11,18	234 518	3 021
oct-09	14,8	12,98	176 706	2 464
nov-09	14,02	13,25	62 724	860
déc-09	14,21	12,75	110 914	1 500
janv-10	13,79	12,75	50 793	679
févr-10	14,26	13,34	187 564	2 609
mars-10	14,23	13,5	114 901	1 606

Répartition du capital et des droits de vote

Répartition du capital et des droits de vote au 31 décembre 2009

	Actions	%	Droits de vote (1)	%
Groupe GORGE	3 377 350	53,01%	5 998 907	66,89%
Delta Lloyd	630 874	9,90%	630 874	7,03%
Auto détention	111 375	1,75%	0	
Divers nominatifs	100 790	1,58%	188 650	2,10%
Public	2 150 435	33,75%	2 150 435	23,98%
Total	6 370 824	100%	8 968 866	100%

(1) un droit de vote double de celui conféré aux autres actions est attribué à toutes les actions pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis 2 ans au moins au nom du même actionnaire de nationalité française ou ressortissant de l'Union Européenne.

Aucun pacte d'actionnaires ou convention n'a été conclu postérieurement à l'Assemblée Générale du 25 mai 2004.

Modifications intervenues dans la répartition du capital et des droits de vote au cours des 5 dernières années

Date	Identité de l'actionnaire	Qualité de l'actionnaire	% du capital détenu avant l'opération	% du capital acquis ou souscrit lors de l'opération	Nature de l'opération	Nbre d'actions concernées	Prix d'acquisition ou de souscription par action	% du capital détenu après l'opération
13/04/2006	Management	Management	0%	1,29%	Levée d'options	78 334	2,22 €	1,29%
13/04/2006	SH CNAI	Industriel	0%	8,05%	Augmentation de capital en règlement apport partiel d'actif	490 000	1,34 €	8,05%
13/04/2006	Apporteurs des Titres Electronatec	Holdings personnelles	0%	5,46%	Augmentation de capital en règlement acquisition	614 505	13,02 €	5,46%
30/07/2007	Finuchem SA	Industriel	42	1,66%	Augmentation de capital en règlement du dividende	101073	13,18 €	43,07%
30/07/2007	Public	Public	40,96 %	0,84 %	Augmentation de capital en règlement du dividende	51 375	13,18 €	40,78%
10/10/2007	Management	Management	1,29%	0,09%	Levée d'option de souscription d'actions	5 650	10,06 €	1,34%
12/2008	Finuchem	Holding Financière	42,99%	3,02%	Acquisition sur le marché	190.000	7.16 €	45,84%
10/07/2009	Groupe Gorgé	Holding Financière	45,84%	7,79%	Rachat à SH Cnai	490.000		53,01%
26/02/2010	Salariés	PEG	0	0,50%	Augmentation de capital réservé à un plan Epargne groupe	26 494	10,83€	0,54 %

Franchissement de seuils intervenus en 2009 – début 2010

Le 16 Juillet, la société Groupe Gorgé a franchi à la hausse le seuil des 2/3 des droits de vote en détenant à ce jour 66.89 %.

Le 14 septembre 2009, la société Delta Lloyd Assets Management N.V. , agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion a franchi à la hausse le seuil de 10% en détenant alors 10.01%.

Le 17 septembre 2009, la société Delta Lloyd Assets Management N.V. , agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion a franchi à la baisse le seuil de 10% en détenant à ce jour 9.86%.

Tableau de distribution de dividendes au cours des 5 derniers exercices

Exercice concerné	Assemblée Générale	Résultat de l'exercice	Montant des dividendes distribués			Montant par action *		
			Dividendes bruts	Avoirs Fiscaux	Dividendes nets	Dividendes bruts	Avoirs Fiscaux	Dividendes nets
2008	16 juin-09	6 287 106 €	3 373 509 €		3 373 509 €	0,60 €		0,60 €
2007	17 juin-08	3 044 020 €	3 245 847 €		3 245 847 €	0,52 €		0,52 €
2006	14 juin-07	4 088 122 €	3 041 957 €		3 041 957 €	0,50 €		0,50 €
2005	15-juin-06	3 545 049 €	2 400 000 €		2 400 000 €	0,48 €		0,48 €
2004	24-mai-05	4 601 031 €	4 140 000 €	1 380 000 €	2 760 000 €	0,85 €	0,28 €	0,56 €

Renseignements concernant l'activité de la Société

Présentation générale de l'activité de la Société

Activité de la Société

Créée en 1936, ECA est un acteur incontournable du monde de la robotique et est le leader de la robotique sous-marine de déminage. Reprise en 1992 par le groupe Finuchem, ECA dispose d'un savoir-faire et de compétences reconnus dans le monde entier. Ainsi, plus de 20 marines nationales utilisent aujourd'hui les robots sous-marins conçus par ECA.

La société intervient sur deux métiers principaux :

- **Robotique / Défense.** Avec un parc installé de 500 robots, la robotique sous-marine est l'activité historique d'Eca. De forts investissements de R&D depuis plusieurs années permettent à Eca de demeurer leader mondial du déminage sous marin avec la gamme de robots la plus innovante. Cette dernière génère une importante activité récurrente de maintenance et de soutien logistique. Eca est le leader français de la robotique terrestre. Le groupe possède la gamme complète de robots et kits de télé opération pour la défense et la sécurité civile. Le groupe est fournisseur d'équipements et de solutions automatisées pour les domaines naval et terrestre ainsi que des simulateurs d'entraînement et de mission.
- **Aéronautique / Civil.** Eca propose à ses clients aéronautiques une gamme complète de solutions : équipements embarqués, simulateurs d'entraînement, moyens d'essais, bancs et outillages de maintenance, machines d'assemblage avion. Cette activité est commercialement équilibrée entre les constructeurs (Airbus, Eurocopter,...) et les compagnies aériennes.

Tableau de répartition de l'activité au cours des 3 derniers exercices

	2009	%	2008	%	2007	%
Défense - Robotique	58 793	61,5%	49 899	56,3%	49 212	59,4%
Civil - Aéronautique	36 801	38,5%	38 667	43,7%	33 641	40,6%
Total	95 593	100%	88 566	100%	82 853	100%

Tableau de répartition de l'activité entre ventes primaires et secondaires au cours des 3 derniers exercices

Activité % CA	Exercice 2009		Exercice 2008		Exercice 2007	
	Primaire	Secondaire	Primaire	Secondaire	Primaire	Secondaire
Défense - Robotique	70,48%	29,52%	49,10%	50,90%	65,03%	34,97%
Civile - Aéronautique	86,37%	13,63%	87,66%	12,34%	91,68%	8,32%
TOTAL	77,30%	22,70%	66,10%	33,90%	56,36%	43,64%

CHIFFRES CLEFS DU GROUPE ECA

en millions d'euros	Exercice 2009		Exercice 2008 *	
	m €	%	m €	%
Chiffre d'affaires	95,6	100%	88,6	100%
Résultat opérationnel courant	10,8	11,30%	8,9	10,00%
Résultat opérationnel	10,8	11,30%	8,1	9,18%
Résultat financier	0,4	0,4%	(0,5)	-0,6%
Résultat net	7,4	7,71%	5,7	6,48%
Dettes Fin. nettes / Fonds Propres	-14,10%		-8,07%	

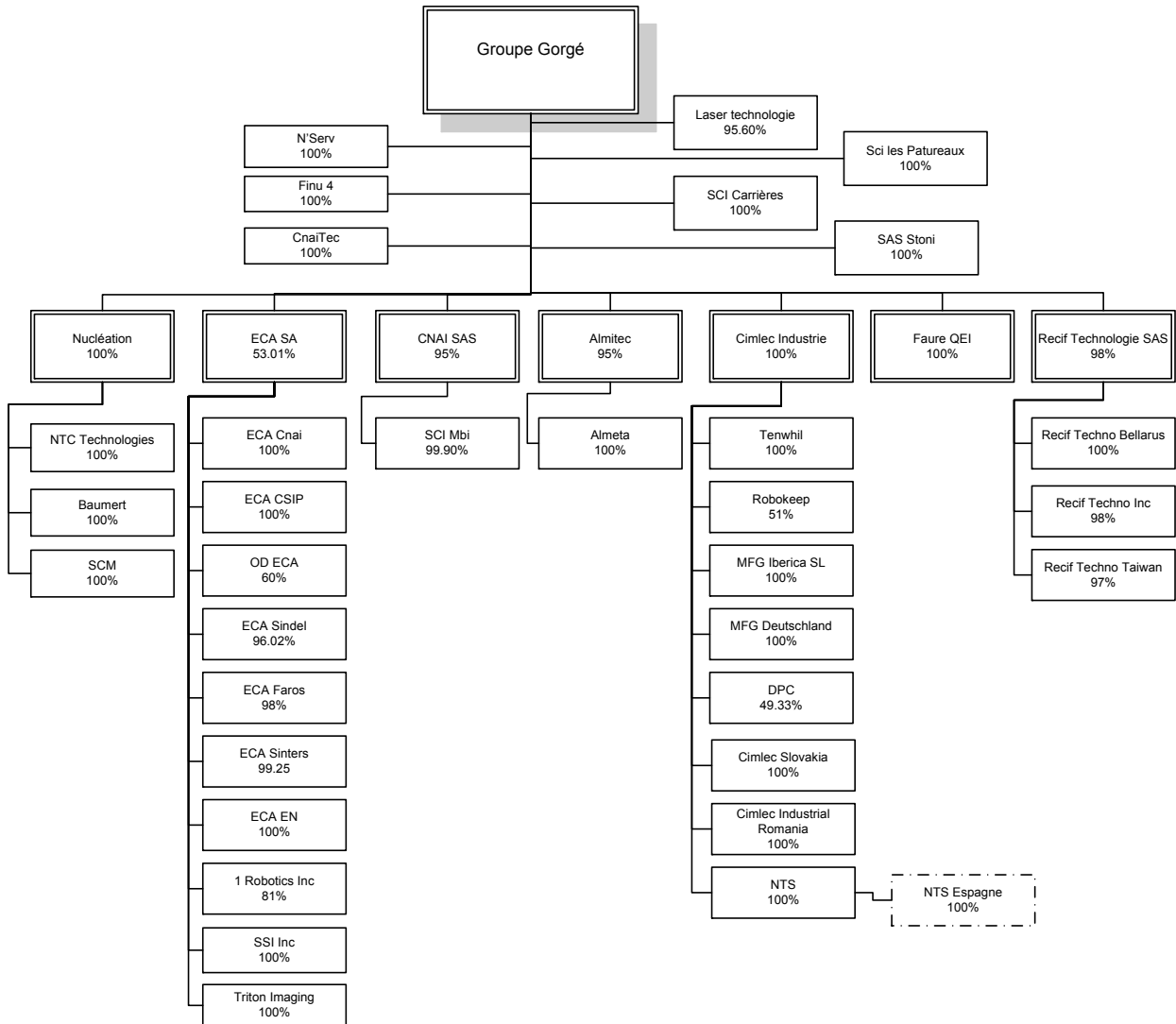
(*) Après retraitement de la correction d'erreur décrite en 2.1.1 des annexes aux comptes consolidés

Dettes Financières Nettes : (Emprunts et Dettes Financières + Concours Bancaires Courants) - (Disponibilités + Valeurs Mobilières de Placement)

Fonds Propres : Capitaux Propres (Part du Groupe) + Intérêts Minoritaires

ECA au sein de Groupe Gorgé

Organigramme du Groupe Gorgé au 31 décembre 2009



Il est rappelé que l'entité Groupe GORGE est cotée, respectivement sur le compartiment C d'Eurolist.

Née en 1936, l'entreprise ECA fait partie du groupe GORGE depuis 1992.

Le Groupe Gorgé est un groupe industriel indépendant spécialisé dans 3 domaines de compétence : les Systèmes Intelligents dédiés à la sûreté, la Protection en milieux Nucléaires, les Projets et Services Industriels. La vocation du groupe est d'assurer une protection et une sécurité totales à ses clients, délivrer un service industriel irréprochable.

1. Systèmes intelligents de sûreté

Ce pôle est constitué de la société ECA SA et de ses filiales.

Sa vocation est d'élaborer des systèmes intelligents de sûreté à forte valeur ajoutée technologique destinés à agir en milieux hostiles et contraints pour des applications civiles et de Défense.

Les systèmes intelligents de sûreté conçus par les Ingénieurs du pôle permettent d'agir en milieux inaccessibles ou dangereux pour l'Homme, de contrôler et sécuriser des zones en milieux hostiles ou contraints et d'entraîner l'homme face à des situations à risque.

Le pôle fournit :

- de la robotique en milieux hostiles & contraints : Sous-marins d'inspection, Mine killers, Bras manipulateurs & Systèmes remorqués, Systèmes d'Imagerie & Bathymétrie, Robots terrestres, Inspecteurs de canalisation & de forage.
- des Systèmes de contrôle et de commande : Mobilité & Pilotage de sous-marins, Systèmes de mesures et d'essais (acoustiques & magnétiques), Convertisseurs d'Energie & moteurs spéciaux sous-marins, Machines de démantèlement & de manipulation des matières radioactives (Nucléaire)

- des Simulateurs navals, terrestres, aéronautiques : Simulateurs navals de combat tactique, Simulateurs de passerelles (bâtiment de surface & sous-marins), Simulateurs de conduite des véhicules terrestres, Simulateurs aéronautiques de pilotage & de maintenance

La recherche et développement et l'innovation sont des facteurs clés de succès. La clientèle du pôle est très diversifiée mais les technologies et savoir-faire utilisés sont très similaires d'une application à l'autre.

2. Projets et services industriels

La vocation de ce pôle est de réaliser les Projets Industriels des acteurs de l'industrie et du tertiaire et en assurer la maintenance : création d'outils de production & espaces d'exploitation clés en mains - projets et services en robotique industrielle, serrurerie, chaudronnerie, automatisme, électricité et protection incendie.

Ces prestations sont réalisées avec différentes équipes de spécialistes et dans le respect d'une politique Qualité Sécurité Environnement (QSE) exigeante.

Les prestations en matière d'ingénierie et services industriels :

- Création d'Outils de Production & Aménagement d'Espaces d'exploitation clés en main
- Ingénierie et bureau d'études (conception, industrialisation)
- Installation et maintenance industrielle
- Robotique Industrielle - Electricité
- Automatisation – Contrôle commande
- Serrurerie – Charpente métallique
- Chaudronnerie - Tuyauterie

Les prestations en matière de systèmes et services de protection Incendie

- Conception, installation et maintenance de :
 - * Systèmes fixes de protection automatique par Sprinkleurs
 - * Réseaux d'Incendie Armé (RIA)
 - * Systèmes fixes pour risques spéciaux (Mousse, Gaz, Brouillard d'eau)

Le pôle intervient dans une très grande variété de secteurs : aéronautique, défense, naval, agroalimentaire, automobile, eau/environnement, électronique, énergie, pétrochimie, centrales nucléaires, centres commerciaux et établissements recevant du public, chimie, papier, pharmacie/cosmétique/santé, transport/logistique,...

3. Protection en milieux nucléaires

La vocation de ce pôle est de développer des solutions de protection par cloisonnement en bâtiments exploitant des matières radioactives (dont centrales nucléaires, EPR), et de radioprotection des hommes évoluant en milieux ionisants.

Ces activités nécessitent le développement de produits et solutions de haute performance alliées au savoir-faire exigeant d'équipes évoluant dans un cadre réglementaire extrêmement strict.

En matière de solutions de cloisonnement haute sécurité, le pôle réalise des portes neutroniques, biologiques, anti-souffle, iso-phoniques, anti-effraction, coupe-feu, avec DAS (Dispositif Actionné de Sécurité), étanches air-eau.

Des systèmes de cloisonnement anti-incendie (vitré feu) complètent l'offre du groupe en matière de sécurité incendie.

En matière de radioprotection, le pôle réalise des parois de protection mobiles pour les opérations de maintenance en centrales nucléaires (matelas de plomb), conçoit et élabore des machines spéciales sécurisant les manipulations à risque, commercialise des produits de sécurisation et protection des interventions des professionnels en milieux ionisants

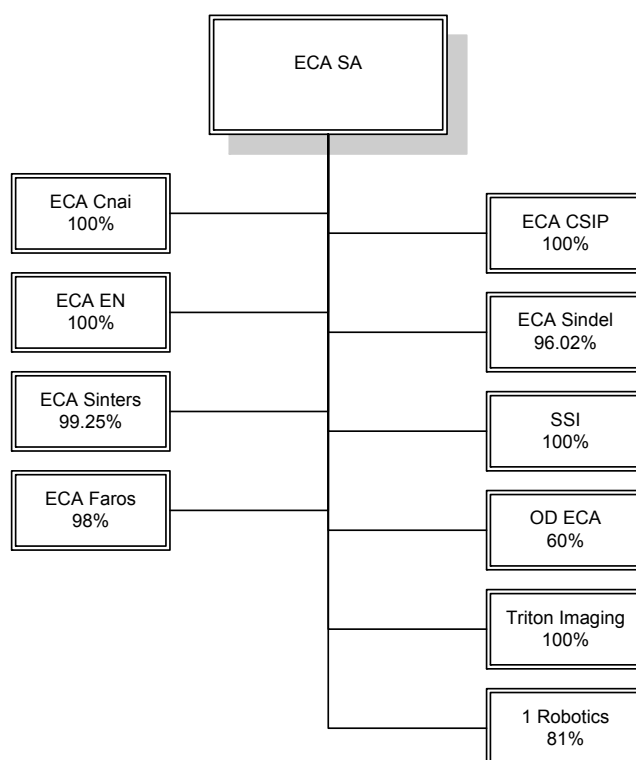
Le pôle intervient dans la filière énergie nucléaire (Centrales nucléaires EDF, usine de retraitement la Hague, sites de recherche du Commissariat à l'Energie Atomique (CEA), chantiers de centrales 3e Génération EPR), dans la filière radioprotection médicale et industrielle (Médecine, recherche, industries chimique et pharmaceutique).

En ce qui concerne l'exercice 2009, les activités d'ECA ont représenté 46.3% du chiffre d'affaires du Groupe GORGE contre 48% en 2009 et environ 212% du résultat opérationnel courant contre 67% en 2008.

ECA est liée à Groupe GORGE par une convention de prestations de service, facturée sur la base de frais réels plus une marge par Groupe GORGE. Par ailleurs, Groupe GORGE est caution de ECA auprès du GIAC (financement) et d'OSEO (en garantie de remboursement de certaines avances remboursables).

Organigramme simplifié du Groupe ECA

au 31/12/2009



Cette information est détaillée au paragraphe 3.1 des états financiers consolidés.

Profils des principaux dirigeants du Groupe ECA

Dominique Vilbois : Président Directeur Général

Dominique Vilbois, diplômé de l'Ecole Polytechnique et de l'Ecole Nationale Supérieure de l'Aéronautique et de l'Espace, Ingénieur de l'armement, a débuté sa carrière à la DGA en 1979. En 1986, il rejoint la start-up informatique spécialisée dans le domaine du Génie Logiciel, Verilog SA, en tant que Directeur du Développement Commercial. Il devient ensuite Directeur Régional de Syseca (groupe Thalès) dans le sud-ouest avant de rejoindre Mors SA, société cotée spécialisée dans l'électronique professionnelle pour la Défense, l'Aéronautique et l'Energie, en tant que Directeur Général. Entré en 1998 chez Ineo Suez, il a occupé successivement les postes de Directeur délégué - Aéronautique et Télécom, Directeur du Pôle France Sud, Directeur de la stratégie d'Ineo et de la Business Unit Installation Technique de Suez Energie. Il était, depuis 2007, Directeur Général Délégué d'Ineo.

Jean-Jacques PERIOU : Vice Président Ventes & Marketing

Entré chez ECA en 2005, ingénieur diplômé de l'INP Grenoble, Monsieur PERIOU occupait avant son arrivée un poste de Directeur commercial Asie au sein du groupe THALES.

Jean Louis SAMBARINO : Vice Président Opérations

Entré chez ECA en 2001, ingénieur de l'Armement, Monsieur SAMBARINO occupait avant son arrivée un poste de Responsable Soutien Logistique au sein de DCN.

Jean Jacques MARTELLI : Vice Président Organisation & Moyens

Entré chez ECA en 2007, docteur et ingénieur INSA Lyon, exécutive MBA INSEAD, Monsieur Martelli exerçait auparavant la direction générale de SEMAT.

Alexandre MIAUX : Directeur Administratif & Financier

Entré chez ECA en 2006 en tant que Adjoint au Directeur Administratif & Financier. Monsieur MIAUX est diplômé de l'Institut d'Expertise Comptable de Lille (IEC) et occupait des postes d'Auditeur, notamment chez PriceWaterhouseCoopers, puis Responsable Administratif et Financier chez MESATRONIC.

LISTE DES IMPLANTATIONS OPÉRATIONNELLES DU GROUPE ECA

Site	Adresse	Activité	Locataire / Propriétaire	Loyer annuel
Toulon	262, Rue des Frères Lumière ZI Toulon Est – BP 242 83078 TOULON Cedex	Site principal Eca	ECA	n/a
Toulon	809, Avenue de Draguignan ZI Toulon Est 83130 LA GARDE	Stockage	ECA/AMILLAC	53 K€
Brest	200, Rue Pierre Rivoaon - site du Vernis- 29200 BREST	Agence de développement	ECA/BMA	25 K€
Salome	Route de Marquillies 59496 SALOME	Agence de service	ECA/SERGIC	7 K€
Saclay	Domaine Technologique de Saclay Bâtiment Apollo 4 rue René Razel 91892 Orsay Cedex	Etablissement de Saclay	ECA / SR3 MDB1	110 K€
Montpellier	501, rue de la Croix de Lavit 34197 Montpellier cedex 5	Etablissement Hytec	ECA SA / Hyco SARL	106 K€
Toulouse	Parc technologique de Basso Cambo 5 rue Paul Mesplé BP10611 31106 Toulouse Cedex 1	Site Eca Sinters	ECA Sinters/ SCI 2M	442 K€
Toulon	Les Pleiades 417 Route de la Farlède 83130 La Garde	Site ECA CNAI	ECA CNAI / SCI DELTA	34 K€
Montoir de Bretagne	71, rue Henri Gautier 44550 Montoir de Bretagne	Site ECA CNAI	ECA CNAI / SCI Les Tamaris	15 K€
Toulouse	Parc technologique de Basso Cambo 3 rue Paul Mesplé BP10611 31106 Toulouse Cedex 1	Site ECA CNAI / Stockage	ECA CNAI / sci Albine	89 K€
Weymouth	Granby Court, Unit 4,5,6 and 11 Granby Industrial Estate Weymouth, Dorset	Site ECA CSIP	ECA CSIP / DJ Contracts	21 K€
Weymouth	Kent Close, Plot 3 Granby Industrial Estate, Weymouth, Dorset	Site ECA CSIP	ECA CSIP / DJ COntracts	28 K€
Carpinteria	5464 Carpinteria Ave Ste. C Carpinteria, CA 93013	Site TRITON Imaging Inc	Carpi, LLC	57 K\$
Capitola	2121 41st Ave Ste. 211 Capitola, CA 95010	Site TRITON Imaging Inc	Mehne	19 K\$
Saint Herblain	334, Bd Marcel Paul Z.I.L. CP 0604 44800 Saint Herblain	Site Electronavale Technologie	Electronavale /SCI Ferca	383 K€
Lannion	Espace de Broglie – 5 rue de Broglie 22300 Lannion	Site ECA Faros	ECA Faros / Lannion Trégor Agglom	6 K€
Lannion	Rue Galilée - Parc Pégase 22300 Lannion	Site ECA Faros	ECA Faros / Lannion Trégor Agglom	35 K€
Genova	Via Bucarri 29 16153 Genova	Site ECA Sindel	ECA Sindel /Fallimento Sindel Srl	136 K€
Istanbul	Free Zone Nüzhet Kodalak St.No:5 / 1 81464 Tuzla – İstanbul / Turkey	Site OD Eca	OD ECA / KARACA DIŞ TİCARET	17 k€
Tulsa	11130 E 56th St. Tulsa, OK 74146 Etats-Unis	Site SSI Inc	SSI Inc/ Allen Fox	105 K\$

Outre ces implantations opérationnelles, ECA possède un site à Gennevilliers loué à un tiers. La société tient à préciser que les sites actuellement en location ne présentent pas de risque en terme de pérennité de disponibilité de ces sites ou de sites opérationnels similaires. Le site principal d'ECA, à savoir le site de Toulon, est la propriété du Groupe.

Positionnement de la Société sur ses principaux marchés

Activité Robotique de Défense

L'activité Robotique de Défense représente l'activité principale d'ECA avec environ 58.8 millions d'euros de chiffre d'affaires en 2009, soit 62 %, contre 49.9 millions d'euros en 2008, répartis sur différents segments :

Robotique sous-marine

Robots d'identification et de destruction de mines :

ECA bénéficie d'une position de leader mondial de ce marché de niche grâce à une présence depuis 30 ans lui ayant permis d'accumuler une avance considérable avec près de 500 robots vendus, soit environ 75 % du parc mondial actuel.

Ce segment a également de bonnes perspectives grâce à la probable ouverture de nouveaux marchés : 3 à 5 nouvelles marines devraient s'équiper de ce type de robots à un horizon de 5 ans.

La maintenance des systèmes installés représente une part très significative de l'activité, avec une récurrence et une visibilité appréciables : les systèmes PAP seront ainsi exploités par certains clients jusqu'à 2015 - 2020.

La concurrence est limitée à deux intervenants sur ce marché : Saab-Bofors (Suède) et Gayrobots (Italie).

« Mine killers » (véhicules consommables de destruction de mines sous-marines) :

Cette activité a été développée par ECA depuis 2002. Trois systèmes concurrents sont aujourd'hui proposés par BAe, Kongsberg et Atlas Elektronik (ancien actionnaire d'ECA).

ECA propose aujourd'hui une solution extrêmement innovante sur ce marché avec le K-Ster et sa tête inclinable brevetée. ECA a obtenu début 2008 un contrat majeur avec le Marine Indienne pour une série de plus de cent unités ainsi qu'un second contrat pour la marine canadienne. ECA a remporté début 2009 deux nouveaux contrats avec la Marine Lituanienne et la Marine Singapourienne

Les robots sous-marins autonomes (AUV) :

ECA se positionne sur les AUV de défense qui représentent le marché des robots de déminage à l'horizon 2010-2015. Les efforts de R&D menés depuis 5 ans ont permis à ECA d'obtenir trois contrats importants en France pour le développement de trois robots autonomes pour la détection et la destruction des mines, la collecte d'informations d'environnement, et la Sécurité Maritime.

ECA conforte ainsi sa place parmi les trois industriels mondiaux les plus avancés sur ces technologies robotiques autonomes très prometteuses.

Les drones de surface (USV):

Ce marché prometteur intéresse ECA. Nous avons obtenu en 2005 un contrat important de fourniture de sept systèmes pour la DGA. Ces systèmes seront très utilisés dans l'avenir aussi bien pour le déminage sous-marin que pour la surveillance maritime. Les sept systèmes ont été livrés en 2007 et 2008.

Sur le segment de la défense, le positionnement d'ECA se caractérise par un savoir faire technique reconnu, avec une capacité très recherchée de conception modulaire de ses robots (permettant des adaptations successives aux nouveaux besoins des clients) et un accompagnement de qualité fourni par l'entreprise en matière de support logistique. La durée de vie moyenne d'un robot de défense est de 30 ans, ce qui permet à la société de bénéficier d'un chiffre d'affaires récurrent de maintenance. De plus, ECA présente une gamme renouvelée et performante : dernière génération du PAP puis OLISTER, ALISTER, K-STER. Tous ces robots développés depuis 2000 comportent au minimum une innovation technologique majeure qui leur permet de se démarquer de la concurrence.

Un des avantages concurrentiels d'ECA est aussi d'avoir une capacité unique à fournir à ses clients l'ensemble des solutions robotisées de déminage sous-marin. Cette capacité est particulièrement appréciée par les systémiers (ex : Thalès, chantiers navals...). D'ailleurs, la société détient un portefeuille diversifié avec une vingtaine de clients étrangers couvrant plusieurs continents (et donc soumis à des environnements géopolitiques différents) : moins de 10 % du chiffre d'affaires d'ECA est ainsi réalisé en France et des relations commerciales pérennes (ex : marine britannique) et/ou en développement (ex : marine turque) ont été nouées avec les marines étrangères.

ECA se positionne également sur le marché de l'équipement naval français. ECA a développé nombre d'équipements de navires (treuils, bouées de sous-marin, baies électroniques...). Avec l'acquisition d'Electronavale devenu ECA EN en 2008, ECA possède les compétences techniques et managériales requises pour ce type de prestations. La société entretient des relations commerciales régulières avec les donneurs d'ordre (Marine, DCNS, THALES). Le groupe propose aujourd'hui une gamme complète d'équipements pour les navires, essentiellement, dans le pilotage, l'électronique de puissance ou la mécatronique. Cette offre a été proposée notamment dans le cadre des programmes BARRACUDA, SCORPENE, SNLE NG, U 209

Le réseau commercial, animé en direct, est un facteur clé de succès sur ce type de marché. Par ailleurs, les représentants choisis dans les différents pays bénéficient d'une activité récurrente du fait de la maintenance des systèmes vendus.

Robotique terrestre

L'intégration d'ECA SACLAY (Ex Cybernétix) début 2006 a renforcé notablement nos positions dans ce domaine faisant d'ECA le leader français incontestable de la robotique terrestre.

ECA a développé différentes solutions de téléopération de véhicules terrestres. Ces compétences peuvent être valorisées dans les appels d'offres de robots du champ de bataille de la B.O.A. pour la DGA dans les prochaines années.

Le groupe a conçu et réalisé trois démonstrateurs de mini-robots de combat urbain pour la DGA.

ECA a développé une nouvelle génération de robots de dépiégeage dont plusieurs offres en France et à l'étranger sont en cours.

ECA a également été retenue par la DGA pour l'industrialisation d'un système de repliement rapide de lance-roquettes et s'est positionné sur la série des 50 systèmes pour l'armée française.

Activité Aéronautique

Cette activité représente en 2009 environ 36.8 millions d'euros (soit environ 38% du chiffre d'affaires). Elle se répartit sur les segments suivants :

a) La robotique industrielle

Les capacités d'innovation de son bureau d'études industrielles ont permis à ECA de développer une stratégie de niche sur des produits spécifiques (exemples : postes d'assemblage et banc de test pour la pesée avion) pour les programmes A340 500/600 d'AIRBUS en 1998 et A380 en 2004.

Les moyens du groupe ont été regroupés au sein d'ECA CNAI en 2006, ce qui en fait un des leaders de ce métier chez Airbus avec un positionnement de prestataire de Rang 1 sur le programme A350 XWB.

b) Les équipements embarqués et de test

Le groupe conçoit et fabrique des équipements embarqués et des bancs de test en ligne de production. Ces équipements électroniques sont fournis directement aux constructeurs (Eurocopter, Airbus, Dassault) ou à leur équipementier (Sagem DS).

c) Les outillages support et les simulations

Nous sommes fournisseurs des compagnies aériennes au travers d'un réseau mondial. Licenciés par les constructeurs, nous fournissons aux compagnies des outillages de maintenances des avions. Par le même réseau, nous leur fournissons des simulateurs d'entraînement au pilotage des appareils.

Toutes ces activités bénéficient de nos capacités d'achats low-cost, notamment en Europe de l'Est.

Activité Nucléaire

Cette activité est récente, elle devient chez ECA une activité commerciale et industrielle en 2008 avec la création en fin d'année de la Direction des Activités Nucléaires et Industrielles.

C'est un exemple d'extension des compétences en Robotiques en milieux hostiles à un secteur d'application représentant un potentiel de marché prometteur, porté par les projets de construction des centrales de production de type EPR et par le démantèlement des installations en fin de vie.

L'offre d'ECA s'étend des Equipements de surveillance (caméras fonctionnant en environnement ionisant), et d'inspection (robots d'inspection de canalisations), jusqu'à des machines robotisées spécifiques employées pour des opérations de manipulation de matériaux radioactifs (combustibles, déchets à

reconditionner, déchets de démantèlement). Ces machines manipulent des dizaines de tonnes de matériaux en toute sécurité pour les opérateurs.

Environnement concurrentiel

Les différents marchés couverts par ECA sont des marchés de niche pour lesquels le Groupe se trouve en concurrence avec des intervenants très différents :

Sur les marchés de Robotique de Défense, les concurrents sont les groupes BAe, Kongsberg, Atlas Elektronik, Saab-Bofors ou encore Gayrobots. Il est à noter que tous ces acteurs de tailles très diverses ne placent pas les marchés de niche de la robotique de Défense à un niveau stratégique important pour leur Groupe dans leur ensemble. Ainsi, certains semblent plutôt avoir tendance à se concentrer sur leur core-business et ouvrent ainsi de bonnes perspectives à ECA sur cette niche d'activité.

Au niveau de l'activité Civile - Aéronautique, les principaux concurrents sont Sermatti, TLMT, Segula et CAE, Mechtronics pour la simulation

L'avantage concurrentiel d'ECA est principalement constitué par le fait qu'il est l'un des rares acteurs, au niveau mondial, à opérer sur ces différents marchés et ainsi profiter des avancées techniques et technologiques réalisées sur l'un des marchés au profit des autres - Synergies de compétences. La clientèle d'ECA est en effet très différenciée mais les technologies et savoir-faire utilisés par les ingénieurs et techniciens du Groupe sont très similaires d'un domaine d'application à l'autre. De même, ECA bénéficie des effets de contre-cyclicité des marchés sur lesquels il est présent pour optimiser ses ressources humaines et techniques.

Enfin, ECA dispose de nombreuses accréditations très spécifiques à ses marchés (fabrication de matériels de guerre, certification dans le domaine nucléaire et certification Ex pour les caméras anti-déflagrantes) en plus des normes Qualité ISO 9001 version 2000.

Stratégie de la Société

Complémentarités entre les différentes activités de la Société

Grâce à la proximité des techniques et des systèmes mis en œuvre sur les différents marchés du Groupe ECA, celui-ci profite de nombreux effets de synergie qui participent de manière significative à la croissance de la société en termes de chiffre d'affaires. De plus, l'efficacité des équipes ECA permet au groupe de répondre aux appels d'offres de manière rapide et optimale. Ainsi, le rapprochement entre les activités de Robotique de Défense et de Robotique Civile permet aux équipes de Recherche et de Développement de profiter d'un effet d'expérience très important et d'une dynamique qui participe à la croissance de l'ensemble du groupe.

Exemple de synergie industrielle

Les activités robotiques bénéficient des mêmes compétences en termes d'études et d'innovations techniques.

Il existe également des synergies « Produits », les deux pôles ayant les mêmes compétences de production. Ainsi, les produits ALISTAR et ALISTER ont 80 % d'équipements communs.

Importance des efforts de Recherche et Développement

Le contenu technologique des activités d'ECA impose de s'appuyer sur des équipes de Recherche & Développement importantes et structurées. Pour disposer aujourd'hui d'une gamme de robots sous-marins renouvelée, ECA a soutenu un important effort de Recherche et Développement au cours de ces dernières années (OLISTER, K-STER et les AUV ALISTAR et ALISTER). En 2009, la Recherche & Développement a représenté 10 M€ de dépenses..

Des équipes de Recherche et Développement de haut niveau :

Les équipes sont jeunes et fortement polyvalentes.

Ces équipes pluridisciplinaires sont réparties sur les différents sites du Groupe..

L'organisation du groupe de recherche par projets permet de réaliser un développement de robot en 1 an (contre 3 ans en 1997).

Préalablement à tout développement, une recherche Marketing est menée afin d'aboutir à une spécification du développement issue des besoins des clients.

Le contrôle de gestion efficace permet de maîtriser les dépenses Recherche et Développement.

Financement de la R&D :

Une recherche systématique de financements externes des développements (DGA, OSEO, FUI, , article 90, Europe, Région,...) combinée à l'utilisation du C.I.R (Crédit Impôt Recherche) permet d'optimiser le coût de la Recherche et du Développement de nouveaux produits.

Ainsi sur une dépense totale de R&D de 10 M€ en 2009, 3.6 M€ ont été financés sur fonds propres.

Politique de brevets :

Deux à trois brevets significatifs sont déposés chaque année pour protéger l'avance technologique et commerciale d'ECA. La société ECA gère et maintient son avance technologique par rapport à ses concurrents, les brevets étant exploités, entretenus et étendus en fonction des perspectives d'application de ces innovations. Ainsi, le Groupe protège son savoir-faire, la durée de validité des brevets étant de 20 ans.

Répartition des brevets en fonction du marché d'utilisation

	Robotique de Défense	Robotique Civile
En nombre	9	1
En % du total	90%	10 %

Des perspectives de développement de la Recherche et Développement :

Pour les prochaines années, les développements principaux concernent les AUV (Autonomous Underwater Vehicle), les drones de surface et la simulation.

Ces développements portent sur l'autonomie et l'endurance des robots (intelligence artificielle, réduction de la consommation énergétique, pile à combustible et techniques d'hybridation), la fusion des données des capteurs et la réalisation de missions, la communication entre simulateurs, la convergence des logiciels de télé opération et de simulation.

Politique industrielle et sous-traitance

Le Groupe ECA est avant tout axé sur l'innovation et le développement de nouveaux produits. Ainsi, les effectifs et moyens dédiés à la production sont relativement faibles au regard du chiffre d'affaires réalisé.

En ce qui concerne les sociétés ECA et ECA SINTERS, la production est fortement sous-traitée. Seuls les travaux très spécifiques tels que certaines applications liées à des domaines confidentiels ou encore à des processus importants tels que l'étanchéité des robots, sont réalisés au sein du Groupe.

L'entité ECA CSIP, qui réalise la maintenance de certains produits stratégiques, dispose d'ateliers de réparation.

Enfin, ECA CNAI conçoit et développe des solutions qui sont ensuite assemblées directement chez le client sur la base de sous-ensembles achetés à des sous-traitants.

Ces deux dernières années, le Groupe ECA a également engagé certains projets avec le soutien d'équipes de Recherche et Développement externalisées afin de répondre à des appels d'offres importants. Ainsi, le recours pour partie à la sous-traitance pour certaines études techniques permet d'accroître l'adaptabilité des moyens humains d'ECA aux fluctuations des commandes. Néanmoins, il faut préciser qu'ECA conserve la maîtrise globale de ses affaires, les projets n'étant pas sous-traités dans leur intégralité. ECA est ainsi préservé de tout risque de perte de savoir-faire ou de concurrence à venir sur son secteur résultant de cette organisation.

Montants des investissements réalisés

en K€	2009	2008	2007
Frais de développement	3 657	3 072	2 387
Autres immo. Incorporables	386	373	406
Immobilisations corporelles	971	1 151	3 408
Immobilisations financières	49	215	209
TOTAL GROUPE ECA	5 063	4 811	6 410

En dehors de la recherche et développement, les investissements en cours ont trait au renouvellement des actifs pour l'essentiel. Les investissements sont majoritairement auto financés.

Un projet de construction d'un bâtiment sur le site appartenant à ECA sur le site de La Garde (83) est en cours d'étude. Cette construction, qui va démarrer en 2010, est destinée à adapter les locaux d'ECA aux besoins liés à sa croissance. Ce projet serait financé par endettement bancaire.

Comme indiqué par ailleurs, le Groupe poursuit ses investissements en matière de recherche et développement.

Enjeux stratégiques à moyen terme sur les marchés d'ECA

ECA a développé ces dernières années de nouveaux produits capables de répondre aux différentes évolutions envisagées sur ses métiers. Ainsi, le groupe devrait connaître une croissance soutenue sur ces différentes activités.

Développement de la robotique sous-marine de Défense

Sur son cœur d'activité historique, la stratégie d'ECA est caractérisée par les éléments suivants :

- La conservation de la position dominante liée à la gamme existante robots de destruction des mines télé-opérés :
 - . Robots type PAP
 - . Robots OLISTER
 - . Minekillers KSTER

Le principal produit commercialisé sur les cinq prochaines années sera le minekiller KSTER. Concernant les robots PAP et OLISTER, ECA renforce le support après vente et propose aux clients des améliorations systèmes.

- Etre le leader européen pour la fourniture de robots autonomes sous-marins (AUV) et le drone de surface (USV). Les quatre contrats en cours de fourniture de démonstrateurs à la marine française vient doter ECA de l'offre la plus large en Europe. Deux de ces développements se font en coopération avec Thalès. Les ventes de ces produits en série interviendront à partir de 2010-2011 pour les USV et AUV de collecte d'informations, dans les années suivantes pour les autres.
- Promouvoir les solutions et technologies ECA de robots sous marin autonomes sur le territoire américain au travers d'accord de licence et des filiales SSI et Triton Imaging Inc.

Développement des équipements navals de défense

Les marines européennes évoluent et l'industrie se restructure. Les grands fournisseurs sont devenus des systémiers ; ils abandonnent des pans d'activité qui ne sont plus Core-Business et cherchent parallèlement à réduire leur nombre de fournisseurs.

ECA disposant de nombreux atouts, se positionne sur le marché de l'équipement naval français. ECA a développé nombre d'équipements de navires (treuils, bouées de sous-marin, baies électroniques...). Avec l'acquisition d'Electronavale (devenu ECA EN), ECA possède les compétences techniques et managériales requises pour ce type de prestations. La société entretient des relations commerciales régulières avec les donneurs d'ordres.

Le groupe propose aujourd'hui une gamme complète d'équipements pour les navires, essentiellement, dans le pilotage, l'électronique de puissance ou la mécatronique.

Développement de la robotique terrestre de Défense

Pour ECA, le principe consiste à transférer les compétences acquises en robotique sous-marine vers des applications terrestres. Il s'agit ici d'un marché domestique, relativement peu concurrentiel avec des perspectives à l'export.

Il s'agit de marchés porteurs puisque d'une part, la télé-opération va se développer sur les champs de bataille et les équipements seront de plus en plus automatisés pour réduire le nombre de servants.

ECA a livré les robots MINIROC, démonstrateurs des futurs mini-robots d'aide au fantassin pour les combats en milieu urbain.

Par l'acquisition d'ECA SACLAY, ECA devient le leader français de la robotique terrestre. Notre objectif est d'être présent sur tous les contrats importants pour l'armée française et de nous positionner pour devenir un des trois acteurs européens principaux en robotique terrestre.

Développement aéronautique

L'activité aéronautique d'ECA a été regroupée au sein d'ECA CNAI pour renforcer la lisibilité de nos actions auprès de notre principal client AIRBUS.

Les activités Equipements (pour les constructeurs) et outillages de maintenance (pour les compagnies) d'ECA SINTERS ainsi que les simulateurs d'ECA FAROS nous ont permis d'élargir le panel de clients et notre gamme de prestations dans l'aéronautique.

Au niveau des constructeurs, notre activité s'est équilibrée entre Eurocopter, Airbus, Dassault et leurs équipementiers.

A l'occasion du programme A 350 et dans le cadre du plan POWER 8, ECA CNAI a été classé prestataire de Rang 1 par Airbus. Ce programme devrait apporter une contribution significative au Chiffre d'Affaires du Groupe à partir de 2010-2011

Des pistes de croissance externe

Le groupe continue à porter son intérêt sur des opportunités de croissance externe pour renforcer ses compétences technologiques ou pour accéder à de nouveaux marchés.

ECA examine actuellement plusieurs dossiers dans les domaines des capteurs, dans les secteurs de marché du Homeland Security (Sécurité Intérieure), du Nucléaire et de l'Offshore, et enfin en Europe et aux USA dans les domaines de la robotique de Défense.

La croissance future d'ECA réside :

- dans sa capacité à innover sur ses marchés et à maintenir un effort de R&D significatif,
- dans la mise en œuvre des synergies commerciales et techniques entre ECA et ses filiales. Notamment, l'exploitation du potentiel des sociétés acquises en 2006 devrait apporter une croissance organique à ECA.
- dans sa capacité à étendre son offre à de nouveaux secteurs d'application.

Prévisions ou estimation de bénéfice

La société n'entend pas faire de prévisions ou d'estimation de bénéfices.

ORGANISATION OPÉRATIONNELLE ET MOYENS HUMAINS

Organisation opérationnelle

L'organisation opérationnelle d'ECA est axée autour d'un double objectif : la maîtrise des objectifs d'ECA S.A. et celle des objectifs du groupe.

Organisation Groupe

Un comité exécutif, composé de managers du groupe, supervise le développement opérationnel de l'ensemble des sociétés du groupe et propose des orientations stratégiques au comité stratégique.

Organisation Société

Une approche « bottom-up » suivie d'une mise en cohérence globale :

A partir des données présentées par les responsables d'activité, le budget et le Business Plan sont synthétisés par l'équipe de direction puis présentés au comité exécutif.

Ce budget est décliné sous la forme d'objectifs pour les managers de l'entreprise, lesquels les déclinent à nouveau vers leurs collaborateurs au travers des entretiens individuels.

Un outil de pilotage de qualité, adapté aux contraintes spécifiques d'ECA :

Les tableaux de bord mensuels permettent de suivre l'état de réalisation des différents objectifs. Le comité de direction mensuel procède à la revue de la synthèse de ces états d'avancement par rapport aux objectifs et initie les décisions opérationnelles importantes. L'ensemble de données de l'entreprise est généré sous l'ERP BaaN ce qui a permis une grande amélioration de la cohérence du système d'information d'entreprise.

Une organisation de production efficace :

Il s'agit d'une organisation par projets. Ainsi, 90 % des dépenses de la société sont imputés sur un projet. Les règles de gestion des avant-projets et projets sont très rigoureuses. Les équipes de projet disposent des ressources mises à disposition par les services R&D et de production.

Les achats représentent environ 57 % du chiffre d'affaires. La maîtrise de ces achats est obtenue grâce à un service Achats performant, dont la gestion reste indépendante des chefs de projets.

Les fabrications sont de très petites séries ou unitaires d'où une nécessaire polyvalence et un outil de production externalisé.

Des démarches qualités au service des clients :

Les procédures Qualité gérant l'ensemble des services du Groupe ECA sont reprises dans le Manuel de Management de la Qualité remis à jour très régulièrement par le management. Les responsabilités et les devoirs de chacun des services (direction, production, achats, recherche et développement, administratif, qualité, ressources humaines...) sont ainsi clairement identifiés et des améliorations sont apportées à ces procédures dans le cadre de l'ISO 9001-2000.

Des moyens humains mis en œuvre :

Parmi les employés, une forte proportion de salariés sont des ingénieurs et de cadres de haut niveau.

La direction maintient un effort de formation soutenu.

Le turnover est faible compte tenu des projets menés par ECA très motivants pour les équipes.

Les différentes entités qui composent le Groupe ECA ne participent pas de la même manière dans l'organisation opérationnelle du Groupe. Ainsi, certaines entités n'interviennent pas forcément sur l'ensemble des activités et des opérations réalisées par le Groupe.

Organisation commerciale

L'organisation commerciale d'ECA recouvre deux directions : Direction Commerciale et Direction Business Development.

Direction commerciale

Défense

- Le réseau commercial Monde est animé par ECA pour l'ensemble des sociétés du groupe.
- Pour la France et l'élaboration des offres Monde, chaque société du groupe dispose de ses propres moyens. La coordination des acteurs à haut niveau en France est réalisée par ECA.

Civil

- Le réseau commercial export compagnies aériennes a été regroupé à Toulouse en 2007.
- Pour le commerce Constructeurs et l'élaboration des offres export, chaque société s'appuie sur ses propres forces de commerciaux ou de chargés d'affaires.

Direction Business Development

Elle est en charge de promouvoir l'offre du groupe en nouvelles solutions et chez de nouveaux clients. Elle se charge également de nouer les partenariats scientifiques et stratégiques nécessaires au développement de ces nouvelles activités.

Ses principaux domaines d'actions sont le Nucléaire, la simulation de défense et l'offshore.

Données sur les effectifs

Le groupe a aujourd'hui un effectif de 600 personnes.

Répartition des effectifs par entité juridique

	Exercice 2009		Exercice 2008	
	Effectif	Pourcentage	Effectif	Pourcentage
ECA	237	40%	211	36%
ECA CNAI	59	10%	53	9%
ECA CSIP	13	2%	17	3%
OD ECA	2	0%	2	0%
FAROS	42	7%	46	8%
ECA EN	100	17%	100	17%
ECA Sinters	95	16%	108	19%
Triton	9	2%	9	2%
ECA Sindel	23	4%	14	2%
SSI	20	3%	20	3%
Total	600	100,00%	580	100,00%

Répartition des effectifs par catégories

	2009	2008
Ingénieurs et cadres	300	294
Techniciens	145	128
Administratifs	79	88
Ouvriers	76	70
Total	600	580

FAITS EXCEPTIONNELS ET LITIGES

Dans le cours normal de ses activités, le Groupe ECA est impliqué dans un certain nombre de procédures juridictionnelles (litiges sociaux, clients, fournisseurs ...). Ces litiges ont été provisionnés conformément aux principes comptables généralement applicables en France. A la connaissance de la Société, il n'existe pas de litige, arbitrage ou fait exceptionnel ayant eu dans un passé récent ou susceptible d'avoir dans le futur une influence significative sur la situation financière, les résultats, l'activité et le patrimoine de la Société et du Groupe.

Marques déposées

Le Groupe ECA dispose de plusieurs marques déposées au cours de son historique qui continuent à être exploitées. Ainsi, la Société et ses différents produits sont protégés pour la France, ou encore l'Europe Communautaire.

Marques déposées par la Société ECA en cours de validité - au 31/12/2009

Marques	Pays	Dépôt	Expiration
Marques ECA	France Europe communautaire	31-juil-36 au 15-dec-04	30/09/09 au 15/12/14
PAP	France	1-fev-00	01/02/10
ECA AERO	France	22-janv-01	22/01/11
ALISTER	France et Europe	19-oct-00	28/03/11
OLISTER	France et Europe	19-oct-00	28/03/11
ALISTAR	France et Europe	16-nov-01	6/05/12
OLISTAR	France et Europe	16-nov-01	6/05/12
K-ster	France et Europe	30-oct-02	24/04/13
C-star	France et Europe	30-oct-02	24/04/13
Jetster	France et Europe	22-nov-02	22/11/12
OASYS	France et Europe	04-juin-04	05/11/14
ROMULUS	France Grande-Bretagne - USA	01-oct-04	1/08/16
COASTER	France et Europe Singapour - USA - Canada	05-oct-04	19/04/21
ART-STER	France	1-oct-06	17/10/16
INSPECTOR	France – Europe USA – Russie- Chine - Singapour	8 mars 07	6/09/17
CAMELEON	France & Europe USA	6/03/08	06/03/2018
SIMBA 45	France, Algérie, Espagne, Afrique du Sud Taiwan, Indonésie	31/07/08	2018
ECA Hytec	France	23/02/09	2019

De même, la marque, le logo HYTEC ainsi que le logiciel CANASOFT ont fait l'objet d'un dépôt auprès de l'INPI.

Chez Electronavale, le produit M.R.C. (Modulateur Régulateur de Courant) a fait l'objet d'un dépôt de brevet d'invention auprès de l'INPI.

Facteurs de risques

Risques liés à l'activité

Risques clients

La société ECA, en raison du caractère pluriel de ses activités et du profil de sa cible clientèle (institutionnels, grands donneurs d'ordre industriels nationaux et étrangers), n'est pas exposée à un risque industriel ou commercial particulier. Le risque de défaillance de clients est extrêmement faible.

Certes, ECA dispose de clients représentant des parts parfois importantes de son chiffre d'affaires annuel, mais ceux-ci, comme le montre le tableau ci-dessous, sont fidèles à ECA et permettent au Groupe d'afficher une récurrence significative de ses revenus sur cette même base de clientèle, avec notamment des contrats de maintenance et de services courants pendant plusieurs années - entre 2 et 5 ans renouvelables.

Répartition du chiffre d'affaires sur les principaux clients du Groupe ECA

millions d'euros	2009		2008	
	m €		m €	
Client B			5,4	6%
Client C	13,6	14%	12,1	14%
Client D	13,9	15%	2,6	3%
Client H			4,0	4%
Client I	5,5	6%	4,8	5%
Client L			2,5	3%
Client M			0,5	1%
Client N	5,3	6%	4,0	4%
Client P			0,1	0%
Client Q			0,6	1%
Client R	1,9	2%	1,6	2%
Client V			3,9	4%
Client X			6,7	7%
Client Y	1,9	2%	4,4	5%
Client Z	1,2	1%		
Client AA			0,9	1%
Client BB			0,1	0%
Client EE	2,9	3%	2,3	3%
Client FF			1,8	2%
Client GG			1,5	2%
Client HH	3,1	3%		
Client II	2,2	2%		
TOTAL	51,6	54%	60,8	68%

Risques fournisseurs

ECA dispose de plusieurs sources pour réaliser ses achats de composants ou de sous systèmes et n'affiche pas de dépendance vis-à-vis de l'un ou l'autre de ses fournisseurs. Aucun fournisseur ne représente plus de 4% des achats.

Risques sociaux

Compte tenu de son secteur d'activité et de son implantation géographique, ECA dispose de nombreux atouts pour recruter un personnel qualifié. Le turnover est très faible pour ces mêmes raisons.

Risques liés à l'évolution du marché

Compte tenu des efforts réalisés ces dernières années par ECA en terme de Recherche et Développement, le Groupe affiche de nombreuses innovations sur les produits actuellement en phase de commercialisation. Les efforts de Recherche et Développement d'ECA s'attachent évidemment à adapter ses solutions et produits au mieux des attentes de ses clients et prospects.

Il est important de noter que les différents savoir-faire d'ECA placent le Groupe avec de nombreuses avancées technologiques qui le protègent face à ses concurrents. Ainsi, la Société pratique une politique de dépôt et d'entretien de ses brevets auprès de l'INPI très dynamique. Les risques liés à la propriété industrielle sont limités par nature en raison de la complexité des systèmes produits par ECA.

La dualité des technologies et savoir-faire utilisés par ECA sur ses produits permet au Groupe de rester à la pointe des évolutions technologiques susceptibles d'avoir un impact important sur l'évolution de ses marchés.

Le fait qu'ECA soit une société de taille moyenne constitue un réel avantage pour s'adapter en termes de structure et d'organisation pour faire face à l'évolution rapide des marchés sur lesquels elle intervient. Certains gisements de productivité, au niveau des approvisionnements et du coût des études, devraient également être exploités au cours des prochains exercices.

Dépendance à l'égard des dirigeants et des collaborateurs clefs

ECA dispose d'un système d'intéressement de ses collaborateurs afin de les impliquer à la bonne marche du Groupe. Il convient de signaler que ce sont avant tout les secteurs sur lesquels ECA intervient qui motivent et dynamisent l'ensemble de son personnel.

Dépendance à l'égard de l'actionnaire principal, le Groupe Gorgé

Le Groupe GORGE et les différentes entités du pôle ECA ne disposent pas de relation commerciale commune et aucune dépendance significative n'est à signaler entre Groupe GORGE et ECA.

Visibilité du carnet de commandes

Niveau du carnet de commande d'ECA à fin décembre de chaque exercice

millions d'euros	2009	2008
Carnet de commandes *	136	85

* commandes non facturées au 31 décembre

Étant entendu que ces niveaux de carnet de commandes peuvent couvrir sur plusieurs exercices en terme de chiffre d'affaires effectif

Il est important de noter qu'ECA intervient généralement sur des contrats de longue durée qui lui donnent une bonne visibilité sur son niveau d'activité à venir. Ainsi, dans le domaine de la Défense, ECA intervient sur des projets de plusieurs années. Par exemple, la livraison d'équipements de déminage accompagne dans la durée les livraisons de plusieurs navires aux marines nationales, livraisons qui interviennent généralement sur 3 à 5 ans. Seules les activités liées à la robotique industrielle disposent de cycles de vente plus courts, entre 6 et 12 mois.

Risques industriels liés à l'environnement

La société n'intervient pas dans des domaines susceptibles d'avoir un impact significatif en termes de risques environnementaux.

Risques Financiers

Les risques financiers de la société sont développés dans l'annexe des comptes consolidés en page 74 du présent Rapport Annuel.

Risques juridiques

Dans un grand nombre de cas, ECA supporte tous les risques liés aux fournitures jusqu'à leur livraison effective des produits. Au jour de la livraison effective, les risques liés aux fournitures sont transférés à l'acheteur. Le terme « livraison » s'entend le plus souvent départ usine.

La responsabilité d'ECA est ainsi limitée aux seules fournitures. En règle générale, la société n'accepte pas d'engager sa responsabilité sur d'éventuelles pertes indirectes (pertes d'exploitation par exemple).

La plupart des contrats comportent des clauses de pénalités de retard.

Par ailleurs, tant que le montant total du marché n'a pas été payé, ECA reste propriétaire.

Enfin, une clause de non-concurrence permet d'éviter le risque de copiage des techniques et savoir-faire mis en œuvre dans les produits ECA.

Dans le cours normal de ses activités, le groupe Eca est concerné par un certain nombre de contentieux ou litiges (prud'homaux, clients, fournisseurs,...). Ces litiges ont été provisionnés conformément aux principes comptables applicables en France.

Risques liés à l'assurance

Outre les polices à caractère obligatoire, la Société ECA est également assurée au titre des dommages aux biens, de la responsabilité civile, des marchandises transportées, des essais de ses systèmes robotisés, de son parc informatique ainsi que des pertes d'exploitation.

Assurances et couverture des risques

Outre les polices à caractère obligatoire, la société ECA est également assurée au titre des dommages aux biens, de la responsabilité civile, des marchandises transportées, des essais de ses systèmes robotisés, de son parc informatique ainsi que des pertes d'exploitation.

Ainsi, globalement, ECA dispose d'assurances présentant des garanties que la société estime compatibles avec les risques couverts. Le total des primes d'assurances au titre de l'ensemble des polices d'assurances en vigueur sur l'exercice 2009 s'élève à plus de 400 K€.

ECA a souscrit plusieurs polices d'assurance dont les principales sont les suivantes :

- Assurance dommages aux biens et pertes d'exploitations couvrant les dommages ou pertes matériels (Bâtiments, matériel, mobilier personnel, marchandises, aménagements, ...) ainsi que les frais et pertes résultants (perte d'usage, perte de loyers, pertes financières, frais de reconstruction et pertes indirectes). Ces polices d'assurance présentent un engagement maximum des assureurs d'environ 80 M€, pour une prime globale de l'ordre de 160 K€ annuellement.

- Assurance responsabilité civile professionnelle couvrant la responsabilité civile de la société du fait de l'exploitation, ainsi que la responsabilité du fait des produits (dommages corporels, matériels, immatériels, aux biens confiés, causés par les salariés) et garantissant les conséquences pécuniaires causées aux tiers. Ces polices d'assurance présentent des garanties maximales de l'ordre de 20 M€ pour une prime globale de l'ordre de plus de 80 K€ annuellement.

Glossaire

- ALISTAR :** Dernier AUV d'inspection développé par ECA. La version allant à 300 mètres de profondeur est déjà disponible. La version 3000 mètres est actuellement en essai.
- AUV :** « Autonomous Underwater Vehicle » ou Robot sous-marin autonome. Un AUV est autonome car il est dépourvu d'ombilical et permet donc de s'affranchir d'un bateau de support.
- DGA :** Délégation Générale pour l'Armement.
- KSTER :** Engin destructeur de mines consommable. Un KSTER est télécommandé par un fil et propulsé par des moteurs latéraux. Il explose avec la mine.
- OLISTER :** Il s'agit d'un ROV développé par ECA. Ce véhicule permet d'identifier les mines sous-marines. La version Olistar FDS permet également de détruire les mines.
- PAP :** Poisson Autopropulsé. Engin de destruction des mines, un PAP est télécommandé par fil et propulsé par des moteurs latéraux. Généralement équipé d'une caméra de télévision et d'un projecteur, il transmet l'image de la mine à bord, et peut déposer une charge explosive à proximité de celle-ci.
- ROV :** « Remotely Operated Vehicle » ou Véhicule sous-marin téléopéré. Ce véhicule est destiné à des missions civiles et de défense. A la différence d'un AUV, le ROV est relié à un support par un ombilical.
- SAR :** Sonar remorqué 6 000 mètres développé par ECA, cet engin est un système d'inspection et de surveillance sous-marine destiné à l'offshore.
- TOV :** Produit conçu par ECA en 1997, TOV est une télécommande de puits de pétrole.
- UGV :** Unmanned Ground Vehicle ou Robot Terrestre
- USV :** « Unmanned Surface Vehicle » ou robot marin autonome de surface. Un USV est autonome car il est dépourvu d'ombilical et permet donc de s'affranchir d'un bateau de support.

Relations Mères filiales

Rôle de la société mère vis-à-vis de ses filiales : cf. § Organisation du groupe

Structure du bilan de la mère : cf. § COMPTES SOCIAUX

Filiales du groupe et implantations géographiques : cf. ORGANIGRAMME et § IMPLANTATIONS GEOGRAPHIQUES

Informations juridiques : cf. § PRESENTATION JURIDIQUE DES FILIALES

Activité des filiales : cf. § METIERS ET CLIENTS

Informations financières filiales : cf. § COMPTES SOCIAUX - § 4.2 Tableau des filiales et participations

Flux financiers mère/filles : cf. § COMPTES SOCIAUX - § 3.10 Eléments concernant les entreprises liées, § 4.2 Tableau des filiales et participations et § RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Baux immobiliers conclus avec une société appartenant aux dirigeants ou à des membres de sa famille :
Néant

Honoraires des commissaires aux comptes

2009	BDO		MAZARS	
	Montant €	%	Montant €	%
Certificat° des Comptes	161 421	100%	160 933	100%
Dont société mère	102 000	63%	101 000	63%
dont filiales	59 421	37%	59 933	37%
Missions accessoires				
Sous-Total Audit	161 421	100%	160 933	100%
Prestat° jurd. fisc. social	0		0	
divers	0		800	
Sous-Total Autres	0		800	0%
TOTAL GENERAL	161 421		161 733	

2008	BDO		MAZARS	
	Montant €	%	Montant €	%
Certificat° des Comptes	209 300	100%	184 500	100%
Dont société mère	133 000	64%	127 000	69%
dont filiales	76 300	36%	57 500	31%
Missions accessoires				
Sous-Total Audit	209 300	100%	184 500	100%
Prestat° jurd. fisc. social				
divers				
Sous-Total Autres				
TOTAL GENERAL	209 300		184 500	

GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Composition et fonctionnement des organes d'administration et de direction

Fonctionnement des organes d'administration et de direction

Conseil d'administration (articles 13, 14 et 15 des statuts)

La Société est administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins et de dix-huit membres au plus, sous réserve de la dérogation prévue par la loi en cas de fusion.

En cours de vie sociale, les administrateurs sont nommés, renouvelés ou révoqués par l'Assemblée Générale Ordinaire. Ils sont toujours rééligibles.

La durée des fonctions des administrateurs est de six années ; elles prennent fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire leur mandat.

Chaque administrateur doit être propriétaire d'un nombre d'actions fixé à au moins une.

Le Conseil d'Administration élit parmi ses membres un Président qui est, à peine de nullité de la nomination, une personne physique. Il détermine sa rémunération.

Nul ne peut être nommé Président s'il est âgé de plus de soixante-dix ans. Si le Président en fonction vient à dépasser cet âge, il est réputé démissionnaire d'office.

Le Conseil d'Administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige, sur la convocation de son Président. Lorsqu'il ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois, un tiers au moins des administrateurs, ou le Directeur Général, peuvent demander au Président, qui est lié par cette demande, de convoquer le Conseil d'Administration sur un ordre du jour déterminé.

Les convocations sont faites par tous moyens et même verbalement.

La réunion a lieu soit au siège social, soit en tout autre endroit indiqué dans la convocation.

Le Conseil ne délibère valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente. Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés.

En cas de partage, la voix du Président de séance est prépondérante.

Pouvoirs du conseil d'administration (article 16 des statuts)

Le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Dans les rapports avec les tiers, la Société est engagée même par les actes du Conseil d'Administration qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Le Conseil d'Administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns. Chaque administrateur reçoit toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission et peut se faire communiquer tous les documents qu'il estime utiles.

Direction générale (article 17 des statuts)

Directeur Général

La direction générale est assumée sous sa responsabilité, soit par le Président du Conseil d'Administration, soit par une autre personne physique nommée par le Conseil d'Administration et portant le titre de Directeur Général.

Le Conseil d'Administration choisit entre ces deux modalités d'exercice de la direction générale.

Le Directeur Général est une personne physique choisie parmi les administrateurs ou non.

La durée des fonctions du Directeur Général est déterminée par le Conseil au moment de la nomination. Cependant, si le Directeur Général est administrateur, la durée de ses fonctions ne peut excéder celle de son mandat d'administrateur.

Nul ne peut être nommé Directeur Général s'il est âgé de plus de soixante dix ans. Lorsque le Directeur Général atteint la limite d'âge, il est réputé démissionnaire d'office.

Le Directeur Général est révocable à tout moment par le Conseil d'Administration. Si la révocation est décidée sans juste motif, elle peut donner lieu à des dommages et intérêts, sauf lorsque le Directeur Général assume les fonctions de Président du Conseil d'Administration.

Le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société. Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au Conseil d'Administration.

Il représente la Société dans ses rapports avec les tiers. La Société est engagée même par les actes du Directeur Général qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Directeurs Généraux délégués

Sur proposition du Président, le Conseil d'Administration peut nommer une ou plusieurs personnes physiques chargées d'assister le Directeur Général, avec le titre de Directeur Général délégué.

Le Conseil d'Administration peut choisir les Directeurs Généraux Délégués parmi les administrateurs ou non et ne peut pas en nommer plus de cinq.

La limite d'âge est fixée à soixante dix ans. Lorsqu'un Directeur Général délégué atteint la limite d'âge, il est réputé démissionnaire d'office.

Les Directeurs Généraux Délégués sont révocables à tout moment par le Conseil d'Administration, sur proposition du Directeur Général. Si la révocation est décidée sans juste motif, elle peut donner lieu à dommages et intérêts.

Lorsque le Directeur Général cesse ou est empêché d'exercer ses fonctions, les Directeurs Généraux Délégués conservent, sauf décision contraire du Conseil, leurs fonctions et leurs attributions jusqu'à la nomination du nouveau Directeur Général.

En accord avec le Directeur Général, le Conseil d'Administration détermine l'étendue et la durée des pouvoirs conférés aux Directeurs Généraux Délégués. Les Directeurs Généraux délégués disposent à l'égard des tiers des mêmes pouvoirs que le Directeur Général.

Composition actuelle du conseil d'administration

Cf rapport de gestion page 32

La société ne respecte pas les règles de gouvernement d'entreprise (cf. rapports Viénot et Bouton) pour des raisons de taille.

Conflit d'intérêts au niveau des organes d'administration et de direction

Il n'existe pas de conflits d'intérêts entre les devoirs, à l'égard de l'émetteur, de l'un des membres des organes d'administration et de direction générale, et leurs intérêts privés et/ou d'autres devoirs.

RAPPORT DU PRESIDENT SUR LE CONTROLE INTERNE

« Mesdames, Messieurs les actionnaires,

Conformément aux dispositions de l'article 225-37, je vous rends compte au terme du présent rapport :

- des conditions de préparation et d'organisation des travaux de votre Conseil d'Administration - au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2009,
- des procédures de contrôle interne mises en place par la société,
- de l'étendue des pouvoirs du président-directeur général.

Le présent rapport est établi pour le périmètre du groupe, à savoir les sociétés : ECA SA, ECA Cnai, ECA Faros, ECA Sinters, ECA EN, ECA CSIP, OD ECA, ECA Sindel, SSI, TRITON IMAGING Inc. et 1Robotics. Le présent rapport a été approuvé par le Conseil d'Administration en date du 25 mars 2010.

1. PREPARATION ET ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les travaux et réunions du Conseil d'Administration sont préparés par le Président Directeur Général. Celui-ci utilise les services comptables et financiers de la Société qui établissent l'ensemble des documents comptables et financiers requis.

Ces documents sont communiqués préalablement à toutes les réunions du Conseil d'Administration aux administrateurs et aux directeurs.

Les administrateurs et les directeurs sont régulièrement convoqués et se réunissent dans les conditions déterminées par la loi et les statuts. Ils exercent à ce titre toutes les attributions qui leur sont conférées.

1.1. Composition du Conseil

Votre Conseil d'Administration est composé de 3 membres. La liste, incluant les fonctions qu'ils exercent dans d'autres sociétés, est la suivante :

- Monsieur Dominique VILBOIS,
Administrateur depuis le 22/09/2008
Président Directeur Général - depuis le 28/11/2008
- Monsieur Jean-Pierre GORGE,
Administrateur
- Monsieur Raphaël GORGE représentant la société « Groupe GORGE »,
- Monsieur Loïc Le BERRE, Administrateur
- Monsieur Jean Louis SAMBARINO, Administrateur
Vice président Opérationnel d'ECA SA ; Président de ECA FAROS

Les fonctions autres sont détaillées dans le rapport de gestion page 32.

Les règles de fonctionnement du Conseil d'Administration sont les suivantes :

Le Conseil d'Administration est convoqué par le Président Directeur Général. La convocation est effectuée par tous moyens et doit intervenir au moins 8 jours à l'avance, sauf en cas d'urgence ou si tous les membres du Conseil renoncent à ce délai.

Les réunions se tiennent en tout lieu mentionné dans la convocation.

Les réunions du Conseil d'Administration sont présidées par le Président Directeur Général. En l'absence du Président Directeur Général, le Conseil d'Administration désigne la personne appelée à présider la réunion.

Le Conseil d'Administration se réunit autant de fois que nécessaire et au moins deux voir trois fois par an. Une fois au premier semestre pour arrêter les comptes sociaux et une fois au second semestre.

Le Conseil d'Administration ne délibère valablement que si au moins la majorité des membres ayant droit de vote participent effectivement à la réunion.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des Administrateurs ayant droit de vote. Le Président dispose seul d'un droit de veto permanent sur l'ensemble des décisions prises par le Conseil d'Administration.

Un membre du Conseil d'Administration peut donner une procuration à un autre membre aux fins de le représenter. Un membre du Conseil d'Administration peut détenir plusieurs pouvoirs.

Les décisions du Conseil d'Administration sont constatées dans des procès-verbaux signés par le Président et un Administrateur. Les procès-verbaux sont consignés dans un registre spécial conservé au siège social.

1.2. Fréquence des réunions

Au cours de l'exercice écoulé, votre Conseil d'Administration s'est réuni 6 fois.

Le Conseil d'Administration a traité, au cours de ces six réunions, des sujets importants relevant de sa compétence, à savoir :

- Arrêtés des comptes annuels et intermédiaires,
- Préparation et convocation des Assemblées,
- Point sur la marche de l'entreprise et de ses filiales,
- Pouvoirs au Président Directeur Général notamment dans le cadre des opérations de croissance externe,
- Augmentation de capital et modification corrélative des statuts,
- Divers cautionnement et garanties consenties au profit des filiales,
- Fixation du prix d'émission des actions à émettre en paiement du dividende en actions
- Mise en place de l'actionnariat des salariés
- Mise en place du Plan Epargne Entreprise (PEE).
- Mise en place d'un plan de souscription d'actions et d'attributions d'actions gratuites à certains salariés et mandataires sociaux du groupe.

1.3. Convocation des Administrateurs

Conformément à l'article 18 des statuts, les convocations au Conseil d'Administration sont faites par tous moyens et doivent intervenir au moins 8 jours à l'avance, sauf en cas d'urgence ou si tous les membres du Conseil d'Administration renoncent à ce délai.

S'agissant des réunions tenues au cours de l'exercice 2009, les administrateurs ont été convoqués par courrier et lettre remise en mains propres.

Conformément à l'article L.225-238 du code de commerce, les commissaires aux comptes ont été convoqués aux réunions du comité qui ont examiné et arrêté les comptes intermédiaires (comptes semestriels) ainsi que les comptes annuels.

1.4. Information des Administrateurs

Les travaux et réunions du Conseil d'Administration sont préparés par le Président Directeur Général. Celui-ci utilise les services comptables et financiers de la Société qui établissent l'ensemble des documents comptables et financiers requis.

Tous les documents, dossiers techniques et informations nécessaires à la mission des administrateurs leur ont été communiqués.

1.5. Tenue des réunions

Les réunions du Conseil d'Administration se déroulent en tout lieu mentionné dans la convocation.

Les réunions du Conseil d'Administration sont présidées par le Président Directeur Général. En l'absence du Président Directeur Général, le Conseil d'Administration désigne la personne appelée à présider la réunion.

Le Conseil d'Administration ne délibère valablement que si au moins la majorité des membres ayant droit de vote participent effectivement à la réunion.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des Administrateurs ayant droit de vote. Le Président dispose seul d'un droit de veto permanent sur l'ensemble des décisions prises par le Conseil d'Administration.

1.6. Comités spécialisés

Un comité stratégique a été mis en place au cours de l'année 2006.

Un comité d'engagement a été mis en place au cours de l'année 2008.

Le Groupe ECA ne dispose pas de comité d'audit. En effet, l'obligation de création d'un tel comité, selon l'ordonnance du 8 décembre 2008, n'interviendra qu'au 1^{er} septembre 2011 étant donné que la prochaine expiration d'un mandat d'administrateur n'intervient qu'en 2010.

Le Groupe ECA ne dispose pas de comité de rémunération, ne de comité de nomination de la gouvernance.

1.7. Procès-verbaux des réunions

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont établis à l'issue de chaque réunion et communiqués sans délai à tous les Administrateurs.

2. PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE MISES EN PLACE PAR LA SOCIETE

2.1. Définition du contrôle interne et objectifs du rapport

« Le contrôle interne est un processus mis en œuvre par le Conseil d'Administration, les dirigeants et le personnel d'une organisation et destiné à fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs suivants :

- la réalisation et l'optimisation des opérations,
- la fiabilité des informations financières,
- la conformité aux lois et aux réglementations en vigueur. »

(Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission)

L'AFEP et le MEDEF précisent, s'agissant des procédures de contrôle interne qu'elles « ont pour objet :

- d'une part de veiller à ce que les actes de gestion ou de réalisation des opérations ainsi que les comportements des personnels s'inscrivent dans le cadre défini par les orientations données aux activités de l'entreprise par les organes sociaux, par les lois et règlements applicables et par les valeurs, normes et règles internes à l'entreprise ;
- d'autre part, de vérifier que les informations comptables, financières et de gestion communiquées aux organes sociaux de la société reflètent avec sincérité la situation de la société ».

Les codes de l'AFEP et du MEDEF sont disponibles sur le site www.medef.fr – rubrique Gouvernement d'entreprise.

Comme tout système de contrôle, il ne peut cependant fournir une garantie absolue que ces risques sont totalement éliminés.

Ce rapport présente de manière descriptive le système de contrôle interne en vigueur au sein de la société.

Pour mener à bien cette mission, j'ai demandé à notre Directeur Administratif et Financier de décrire l'environnement de contrôle interne de notre société.

2.2. Environnement de contrôle interne

Le système de contrôle interne est l'ensemble des lignes directrices, mécanismes de contrôle et structure administrative mis en place par la direction, en vue d'assurer la conduite ordonnée et efficace des affaires de l'entreprise. La direction sensibilise les cadres managers à l'importance d'une saine gestion des affaires et des biens de l'entreprise. Sur le plan organisationnel, la répartition des tâches est d'une importance capitale pour le contrôle interne. Les responsabilités et les autorisations sont attribuées à des personnes différentes pour éviter les influences et les fonctions incompatibles. Des contrôles visuels et des inventaires physiques sont effectués de manière inopinée. Durant l'exercice 2009, des audits internes ont eu lieu dans l'ensemble des filiales françaises du Groupe, ainsi que dans la filiale américaine SSI.

Le contrôle interne mis en œuvre repose sur l'organisation suivante :

2.2.1. Les acteurs du contrôle interne

- **Éléments internes de contrôles :**

Le contrôle interne est sous la responsabilité du Président Directeur Général.

Il s'organise autour des Directions opérationnelles et fonctionnelles:

- Directions Opérationnelles :
 - . Direction Produit
 - . Directions des Activités
 - . Direction R&D et Business Développement
 - . Direction Etudes et Production
- Directions fonctionnelles :
 - . Direction Commerciale
 - . Direction Administrative et Financière
 - . Direction Qualité

Les missions de chaque Direction sont résumées ci-après :

Les Directions Opérationnelles :

- ont la responsabilité de la bonne gestion des projets et rendent compte à ce titre auprès de la Direction Générale via un système animé par le service contrôle de gestion,
- encadrent les chefs de projets qui ont pour rôle d'assurer le bon déroulement des projets dont ils ont la charge ; de veiller au respect des coûts et des délais ; de faire respecter les exigences du client et par là même de contribuer à sa satisfaction.

La Direction Etudes et Production a la responsabilité de :

- la conception, la définition technique et la qualification des produits sur spécifications des Chefs de Projets et/ou des Responsables d'activités,
- la coordination, le lancement et le contrôle des réalisations,
- les achats et approvisionnements de la société, le magasinage, la réception, l'expédition et la reprographie,
- la fabrication, le montage, l'intégration, les essais et / ou la réparation des produits,

Elle a pour but de satisfaire les exigences des donneurs d'ordre (qualité des prestations, respect des coûts et délais).

La Direction Commerciale assure :

- la prospection,
- la réponse aux appels d'offres, consultations, avec le soutien des études et des activités,
- la négociation,
- le suivi des contrats et de la relation client.

La Direction Administrative et Financière a pour mission de :

- fournir un support d'aide à la décision à la Direction et aux Responsables Opérationnels,
- produire une information fiable et pertinente sur les performances financières de l'entreprise,
- mettre à la disposition des actionnaires et des Administrations cette information,

- réduire les délais par la mise en place d'une organisation flexible autour de collaborateurs polyvalents et en s'appuyant sur des processus et des outils adaptés.

La Direction Qualité joue un rôle important :

- le suivi de la politique qualité qui vise à la satisfaction des clients et à un bilan satisfaisant des projets sur la qualité du produit fourni au client, le respect des délais contractuels et le cadre budgétaire affecté au projet. Notre société est certifiée ISO9001-ver.2000 et, à ce titre, fait l'objet d'audits réguliers de la part du BVQI, organisme indépendant.

- **Éléments externes de contrôles :**

Notre société est placée dans un environnement de contrôle externe particulier du fait de nos marchés publics français et de notre activité aéronautique :

- Le calcul de nos éléments de coût de revient (taux horaires, frais d'approvisionnement et frais hors production) ainsi que les coûts de revient de nos activités liées aux marchés publics français sont contrôlés par la Délégation Générale pour l'Armement (DGA) ;
- La surveillance de nos produits dans le domaine militaire est assurée par la DGA ;
- La société dans le domaine de l'aviation civile, détient des agréments dont certains sont soumis à une surveillance de la Direction Générale de l'Aviation Civile.

Dans le cadre d'une démarche volontariste, la société est certifiée ISO 9001 et son système de Management de la Qualité est audité chaque année par un organisme extérieur.

2.2.2. Les éléments clefs des procédures de contrôles interne mises en place par la société

- Le Comité d'Engagement, présidé par le PDG, décide des engagements du Groupe en matière de projets de montants importants, de projets présentant un risque (technique, industriel, commercial...), de projets nécessitant un investissement sur fonds propres, de projets internes de R&D, des partenariats industriels et commerciaux, des opérations de croissance externe.
- La gestion par projet des affaires de l'entreprise dans le cadre :
 - . des plans de management établis pour identifier et suivre les attendus et les interactions entre les processus,
 - . des réunions de lancement et de suivi de projet,
 - . des tableaux de bord de suivi de projet établis tous les mois.
- L'attribution des responsabilités à des personnes différentes pour éviter les influences et les fonctions incompatibles
- Les délégations de signature
- Le traitement de l'intégralité des flux physiques dans le progiciel de gestion intégrée
- L'accès sécurisé par processus ou par tâche dans le progiciel de gestion intégrée en ligne avec l'attribution des responsabilités
- L'organisation Qualité
 - . Les procédures
 - . Les plans d'actions nécessaires pour atteindre les objectifs fixés par le comité de Direction
 - . Les audits
 - . Le suivi des indicateurs permettent de définir le niveau de contrôle nécessaire au niveau de chaque processus (contrôle fournisseur, contrôle d'entrée, contrôle des données d'étude...)
- Le Contrôle de Gestion
 - . Les tableaux de bord par projet : coûts, délais, facturation, financement
 - . L'analyse des écarts
 - . Le suivi budgétaire

2.2.3. Le contrôle juridique et opérationnel exercé par ECA sur ses filiales

- sur le plan fonctionnel :

La notion de contrôle est matérialisée par la présence de directeurs d'ECA aux postes d'administrateurs dans les conseils d'administration des filiales.

- sur le plan opérationnel :
Le pilotage des filiales s'appuie sur un business plan et un budget annuel.

Les performances commerciales et financières des filiales sont revues tous les mois lors des Comités de Direction.

Les dirigeants des filiales rendent compte de la marche de leurs affaires tous les trimestres lors de Comités de Direction ad hoc (appelés 'Comités de Direction Etendus').

Des audits internes inopinés sont réalisés dans les filiales à l'initiative du Président Directeur Général ou du Directeur Financier.

Dans le cadre des acquisitions, le contrôle interne et tout particulièrement les logiciels de gestion ne sont pas toujours au niveau de l'exigence du groupe et impose une refonte ou une adaptation des systèmes d'information et des procédures.

3. CONTROLE INTERNE RELATIF A L'ELABORATION DE L'INFORMATION FINANCIERE ET COMPTABLE

3.1. Organisation de la fonction comptable

Placé sous Le Responsable Comptable, le service assure les missions suivantes :

- Le règlement des fournisseurs
- La gestion des immobilisations
- L'enregistrement des transactions relatives aux frais généraux
- La gestion de la trésorerie
- L'établissement des comptes semestriels et annuels
- Les déclarations fiscales

Le progiciel de gestion intégrée génère automatiquement les écritures relatives aux flux physiques et aux transactions commerciales liées (réception magasin, mouvement de stock, livraison et facturation) à partir des opérations enregistrées par les services des directions opérationnelles (commandes, bons de livraison, ordre de fabrication, factures).

Sur le plan organisationnel, les responsabilités sont attribuées à des personnes différentes pour éviter les influences et les fonctions incompatibles.

Le responsable comptable procède aux rapprochements et contrôles de cohérence. Il a la charge de valider les périodes comptables dans le progiciel de gestion intégré.

3.2. Organisation des systèmes d'informations comptables et financières

L'information comptable est produite par le service comptable à l'aide du progiciel de gestion intégrée. Des outils spécifiques sont également utilisés pour la gestion de la trésorerie et la gestion des immobilisations. Ces systèmes d'information sont sécurisés. La gestion des sécurités relève du service informatique.

a) Elaboration et contrôle de l'information comptable et financière des actionnaires

Outre les vérifications usuelles, le contrôle de l'information comptable et financière porte principalement sur les points spécifiques suivants :

- le rapprochement de l'information comptable avec les objectifs budgétaires et l'analyse des écarts,
- la validation par les responsables opérationnels des états financiers par projet,
- le rapprochement de la formation du résultat issue de la comptabilité analytique par affaire avec la comptabilité générale,
- le recensement des risques (au titre des projets, des contentieux, ...) et leurs appréciations afin d'en assurer leurs traductions comptables,
- le contrôle des états de rapprochement de la comptabilité générale (avec la comptabilité auxiliaire, les extraits bancaires,...),
- la conciliation des flux en devises,
- la validation des antériorités de balances auxiliaires par les responsables opérationnels.

Par ailleurs, le système d'information intégré fournit les données permettant le recensement et la comptabilisation en matière de séparation des exercices au titre des achats et charges externes relatives aux flux d'exploitation.

Le Directeur Administratif et Financier de la société et le service Contrôle de Gestion procède au contrôle de cette information.

b) Procédures d'élaboration de la consolidation des comptes

Les opérations de pré-consolidation (périmètre, conversion et cumul des comptes) et les opérations de consolidation à proprement parlé (élimination des opérations réciproques, variations de périmètre, partage des capitaux propres, éliminations des titres,..) sont effectuées par la Direction Administrative et Financière à partir des liasses de consolidation produites par les filiales et validées par leurs commissaires aux comptes. Le processus de consolidation est effectué à l'aide d'un logiciel spécialisé (AS Reflex).

4. PLAN D' ACTIONS 2010

- Poursuite des audits internes dans les filiales visant à vérifier la bonne application des procédures
- Mise en place d'un outil de contrôle interne groupe
- Déploiement d'un ERP Groupe

5. Informations visées à l'article L225-100-3 du Code de commerce

Ces informations sont mentionnées dans le Rapport de Gestion du présent Document de référence.

6. POUVOIRS DU DIRECTEUR GENERAL

Sur proposition du Président, la collectivité des actionnaires peut nommer un ou plusieurs autres dirigeants, personnes physiques ou morales auxquelles peut être conféré le titre de Directeur Général et qui pourront engager la Société. Les dirigeants sont révocables à tout moment par la collectivité des actionnaires sur proposition du Président, en cas de démission ou de révocation de celui-ci, ils conservent leurs fonctions et leurs attributions jusqu'à la nomination du nouveau Président.

En accord avec le Président, la collectivité des actionnaires détermine l'étendue et la durée des pouvoirs des dirigeants.

Il n'y a pas de limitation spécifique aux pouvoirs du Directeur Général.

Par simplification, les rôles de président et directeur général ont été cumulé.

Le Président Directeur Général

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ETABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.225-235 DU CODE DU COMMERCE, SUR LE RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Mesdames, Messieurs

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société ECA SA et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Fait à Versailles et Marseille, le 27 avril 2010

Les Commissaires aux Comptes

BDO France - ABPR ILE DE FRANCE
Jean-François Noël

MAZARS
Patrick Zirah

Présentation juridique des filiales

	ECA	ECA CNAI	ECA FAROS
Forme juridique	SA	SAS	SAS
Capital	3.185.412 €	1.138.940 €	1.000.000 €
Immatriculation	04/06/1946	20/01/1990	13/02/2006
RCS	562 011 528 Toulon	353 167 398 Toulouse	488 477 761 Guingamp
Siège social	262, rue des Frères Lumière ZI Toulon Est 83130 La Garde	Parc Basso Cambo 3rue Paul Mesplé 31106 Toulouse	rue Blaise Pascal Parc Pégase 22300 Lannion
Administration			
Président	Dominique VILBOIS	Alain LENOIR	Jean-Louis SAMBARINO
Directeur Général	Dominique VILBOIS	Jérôme PUY	Patrick AKCELROD
Administrateurs	Groupe GORGE rep. par J.P. GORGÉ Raphaël GORGE Loïc Le BERRE Jean Louis SAMBARINO	ECA représ. par D. VILBOIS	Dominique VILBOIS Christian KERGLONOU Gérard LE CAM
Membres du Conseil de surveillance	N/A	N/A	N/A
Actionnariat	53.01% Groupe GORGE 9.90% Delta Lloyd 37.08% Public + autres	100 % ECA	98% Eca 2% Management
Commissaire aux Comptes Titulaire	BDO France – ABPR Ile de France 7, rue du Parc de Clagny 78000 Versailles	MAZARS Exaltis, 61 rue H. Regnault 92 400 Courbevoie	BDO France - ABPR Seine & Yonne 6, bd de l'Europe 91000 Evry
Co-commissaire aux Comptes Titulaire	MAZARS Exaltis, 61 rue H. Regnault 92 400 Courbevoie	N/A	N/A
Commissaire aux Comptes Suppléant	Jean-Paul PAPEIX 15, rue de la fonte des Godets 92160 Antony	Guillaume POTEL Exaltis, 61 rue H. Regnault 92 400 Courbevoie	Jean-Paul PAPEIX 15, rue de la fonte des Godets 92160 Antony
	Guillaume POTEL Exaltis, 61 rue H. Regnault 92 400 Courbevoie	N/A	N/A

	ECA SINTERS	ECA EN
Forme juridique	SAS	SAS
Capital	2.000.000 €	130.000 €
Immatriculation	27/04/2006	42405298300014
RCS	489 855 445 Toulouse	NANTES
Siège social	Parc Basso Cambo 5 rue Paul Mesplé BP 10611 31106 Toulouse Cedex 1	332 Bd Marcel Paul CP 0604 44800 Saint Herblain
Administration		
Président	Dominique VILBOIS	J. Jacques MARTELLI
Directeur Général	J. Jacques MARTELLI	Philippe NOVELLI
Administrateurs	Gilbert ROSSO Alexandre MIAUX	Dominique VILBOIS Jean Jacques PERIOU
Membres du Conseil de surveillance	N/A	N/A
Actionnariat	99.25 % ECA 0.75% Management	100 % ECA
Commissaire aux Comptes Titulaire	MAZARS Exaltis, 61 rue H. Regnault 92 400 Courbevoie	BDO France - ABPR Seine & Yonne 6, bd de l'Europe 91000 Evry
Co-commissaire aux Comptes Titulaire	N/A	N/A
Commissaire aux Comptes Suppléant	Guillaume POTEL Exaltis, 61 rue H. Regnault 92 400 Courbevoie	SARL ABPR 21 rue des Favories 750 15 Paris
	N/A	N/A

	Société de droit Anglais	Société de droit Turque	Société de droit Italien
	ECA CSIP Ltd.	OD Eca AS.	ECA Sindel
Capital	180.000 £	26 055 US\$	100.000 €
Immatriculation	1771026	480034/427616	
Siège Social	Unit 4-6 Granby Court Granby industrial Estate Weymouth Dorset DT4 9XB	Istanbul Deri Ve Endüstri Ser. Böl. Nüzhet Kodalak Sok. N.5 K.I TUZLA Turkey	Via Bucarri 29 16153 Genova Italy
Administration			
Registered Secretary	Simon GILLIGAN	Emin ERGIN Dominique PAGEAUD	Jean Jacques PERIOU
Administrateurs	Daniel SCOURZIC Jean Jacques PERIOU Jean-Louis SAMBARINO	Jean-Louis SAMBARINO Derya Serif Yarkin	Virginio BONIFACINO Jean-Louis SAMBARINO
Actionnariat			
	100% ECA	60% ECA 40% Ortadogu	96,02 % ECA 3,08% Management
Auditors	Mazars LLP 8 New Fields 2 Stinsford Road Nuffield Poole Dorset	N/A	BDO Via Andrea Appiani, 12 20121 Milano

	Société de droit Américain	Société de droit Américain	Société de droit Américain
	SSI Inc.	TRITON IMAGING Inc	1Robotics
Capital	15.000 USD	201 442 USD	500.000 USD
Immatriculation			
Siège Social	11130 E 56th St. Tulsa, OK 74146	5454 Carpinteria Avenue, Suite CCarpinteria, CA 93013	360 route 59 Monsey, NY 10952 USA
Administration			
Registered Secretary	Dominique VILBOIS	Dominique VILBOIS	Serge SEGUIN
Administrateurs	John PATRICK	John PATRICK	Dominique VILBOIS
Actionnariat			
	100% ECA	100% ECA	81% ECA 19 % Serge Seguin
Auditors	Wilsey Meyer Eatmon Tate PLLC 5100 N. Classen, Suite 106 Oklahoma City, OK 73118		n/a

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

I - CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS AUTORISES AU COURS DE L'EXERCICE

En application de l'Article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'Administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions et engagements, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'Article R.225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

1.1 - Convention avances en compte courant avec la société SSI

Administrateurs concernés : Monsieur Dominique VILBOIS

Modalité : Votre Conseil d'Administration du 26 mars 2009 a autorisé votre société à signer une convention d'avances en compte courant avec la société SSI.

A ce titre, il n'y a pas eu de mouvement de compte courant entre ECA SA et SSI sur l'exercice 2009.

II – CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS APPROUVES ANTERIEUREMENT ET DONT L'EXECUTION S'EST POURSUIVIE DURANT L'EXERCICE

Par ailleurs, en application du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

2.1 – Conventions relatives aux comptes-courants et avances de trésorerie

Votre société a consenti, à certaines de ses filiales, des avances en compte-courant. Par ailleurs, certaines de vos filiales ont consenti à votre société des avances en compte-courant. Ces avances portent intérêt au taux maximum des intérêts déductibles, soit à la moyenne annuelle des taux effectifs moyens pratiqués par les établissements de crédit pour des prêts variables aux entreprises d'une durée initiale supérieure à deux ans.

Ces transactions sont résumées dans le tableau suivant :

En Euros	Montant des avances consenties au 31/12/2009	Produits financiers comptabilisés en 2009	Montant des avances reçues au 31/12/2009	Charges financières comptabilisées en 2009
ECA CNAI			4 355 792	40 978
CSIP				
ECA SINTERS	3 295 609	257 413		
ECA FAROS	2 239 977	101 484		

2.2 – Abandons de créances consentis par la société ECA lors d'exercices antérieurs assortis d'une clause de retour à meilleure fortune

Votre société a consenti lors d'exercices antérieurs des abandons de créances assortis de clause de retour à meilleure fortune à sa filiale ECA CNAI (ex ECA AERO). Les clauses de retour étant toujours opérantes, il convient de considérer que ces conventions se poursuivent. Les abandons considérés sont les suivants :

Exercice 2001 :	1 165 466 €
Exercice 2002 :	669 268 €
Total :	1 834 734 €

En application des termes de cette convention, un retour à meilleure fortune a été constaté pour :

Exercice 2004 :	81 049 €
Exercice 2005 :	150 694 €
Exercice 2006 :	189 285 €
Exercice 2007 :	222 629 €
Exercice 2008 :	343 508 €
Exercice 2009 :	494 968 €
Total :	1 482 133 €

2.3 - Convention de location en faveur d'ECA CNAI

La société ECA consent à la société ECA CNAI un bail à loyer, pour un usage exclusif de bureaux administratifs et commerciaux, pour les locaux sis 809 avenue de Draguignan, ZI de Toulon Est, 83130 LA GARDE. Ce bail est conclu pour une durée de neuf années.

Au titre de l'exercice 2009, votre société a facturé à la société ECA CNAI un loyer de 6 000 €uros. Cette convention a pris fin le 28 février 2009.

2.4 - Convention de détachement avec la société GROUPE GORGE

Modalité : Votre Conseil d'Administration du 22 septembre 2008 a autorisé votre société à signer une convention de détachement avec la société GROUPE GORGE.

Par cette convention, Monsieur Dominique VILBOIS, salarié de GROUPE GORGE a été détaché au sein de votre société afin d'y assumer les fonctions de mandataire social.

A ce titre, la société GROUPE GORGE a facturé en 2009 à votre société un montant de 327.000 €uros.

2.5 - Conventions d'assistance technique avec les sociétés GROUPE GORGE et PELICAN VENTURE

Les conventions d'assistance technique avec les sociétés GROUPE GORGE et PELICAN VENTURE antérieurement autorisées ont été remplacées, à effet au 1^{er} janvier 2009, par des nouvelles conventions considérées comme conclues à des conditions normales et courantes par votre Conseil d'Administration en date du 22 octobre 2009.

Fait à Versailles et Marseille, le 27 avril 2010

Les Commissaires aux Comptes

BDO France - ABPR ILE DE FRANCE
Jean-François Noël

MAZARS
Patrick Zirah

Texte des résolutions proposés à l'assemblée générale mixte du 17 juin 2010

A caractère ordinaire :

Première résolution – Approbation des comptes sociaux

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport des Commissaires aux comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2009, approuve tels qu'ils ont été présentés, les comptes annuels de cet exercice arrêtés à cette date se soldant par un bénéfice de 5.744.851 Euros, et prend acte de la présentation du rapport du Président.

Elle approuve également les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Elle approuve le montant global des dépenses et charges non déductibles des bénéfices assujettis à l'impôt sur les sociétés (article 39-4 du Code Général des Impôts), s'élevant à 4.908 €, et le montant de l'impôt sur les sociétés correspondant.

Deuxième résolution – Approbation des comptes consolidés

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2009, approuve tels qu'ils sont présentés, les comptes de l'exercice se soldant par un résultat net part du groupe bénéficiaire de 7.375 K Euros.

Elle approuve également les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Troisième résolution – Conventions des articles L.225-38 et suivants du Code de commerce

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires sur le rapport spécial établi par les Commissaires aux Comptes en application des dispositions des articles L.225-38 et suivants du Code de commerce, approuve les termes dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées, conformément aux dispositions de l'article L. 225-40 du Code de commerce.

Ces conventions donnent lieu chacune et dans l'ordre où elles figurent dans le rapport spécial à un vote distinct auquel n'ont pas pris part les personnes intéressées au sens de l'article L.225-40 du Code de commerce.

Quatrième résolution – Affectation du résultat

L'Assemblée Générale statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 5.744.851 € de la manière suivante :

Origine

- Bénéfice de l'exercice :..... **5.744.851 €**
- Auquel s'ajoute le Report à Nouveau..... **10.931.812 €**

Affectation

- **A la réserve légale..... 5.405,90 €**

Qui sera ainsi dotée à hauteur de 10% du capital social

- **A titre de dividende aux actionnaires.....6.013.478,92 €**

soit 0,94 Euros pour chacune des 6.397.318 actions composant le capital social,

Compte tenu du fait que par décision du Conseil d'Administration en date du 16 décembre 2009, il a déjà été versé un acompte sur dividende d'un montant global de 4.000.000 euros soit 0,63 Euros par action,

Le solde du dividende restant à verser s'élève à 2.013.478,92 Euros soit 0,31 Euros pour chacune des 6.397.318 actions composant le capital social,

Ce dividende sera mis en paiement à compter du 15 septembre 2010.

- Le solde, au compte Report à Nouveau,

Qui se trouve ainsi porté à**10.657.778,18 €**

Conformément à l'article 243 *bis* du CGI, il est précisé que la totalité du dividende proposé est éligible à la réfaction de 40 % mentionnée au 2° du 3 de l'article 158 du CGI.

Ce dividende pourra être soumis, pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, à la réfaction de 40 % prévue à l'article 158-3 2° du Code Général des Impôts, ou sur option des bénéficiaires aux dispositions de l'article 117 quater nouveau du Code général des impôts prévoyant un prélèvement forfaitaire libératoire au taux de 18%.

Ce dividende sera soumis aux dispositions des articles L 136-6 et L 136-7 du Code de la sécurité sociale en ce qu'elles prévoient pour les personnes physiques le paiement à la source des prélèvements sociaux s'élevant à ce jour à 12,1%.

Il est précisé qu'au cas où, lors de la mise en paiement de ces dividendes, la société détiendrait certaines de ses propres actions, les sommes correspondant aux dividendes non versés à raison de ces actions seraient affectées au compte report à nouveau.

Conformément aux dispositions de l'article 243 Bis du Code Général des Impôts, l'Assemblée constate que les sommes distribuées à titre de dividendes pour les trois exercices précédents ont été les suivantes :

Au titre de l'exercice	Dividende global	Montant éligible à la réfaction	Montant non éligible à la réfaction
2006	3.041.957,50 €	3.041.957,50 €	-
2007	3.245.846,76 €	3.245.846,76 €	-
2008	3.773.509,20 €	3.773.509,20 €	-

Cinquième résolution – Renouvellement du mandat de commissaire aux comptes titulaire de MAZARS

Sur proposition du Conseil d'administration, l'Assemblée Générale décide de renouveler la société MAZARS dont le mandat arrive à échéance à l'issue de la présente assemblée, aux fonctions de commissaire aux comptes titulaire pour une durée de six exercices soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle à tenir dans l'année 2016 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

La société MAZARS a déclaré accepter ses fonctions.

Sixième résolution – Renouvellement du mandat de commissaire aux comptes titulaire de BDO FRANCE - ABPR ILE DE FRANCE

Sur proposition du Conseil d'administration, l'Assemblée Générale décide de renouveler la société BDO FRANCE - ABPR ILE DE FRANCE dont le mandat arrive à échéance à l'issue de la présente assemblée, aux fonctions de commissaire aux comptes titulaire pour une durée de six exercices soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle à tenir dans l'année 2016 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

La société BDO FRANCE - ABPR ILE DE FRANCE a déclaré accepter ses fonctions.

Septième résolution – Renouvellement du mandat de commissaire aux comptes suppléant de Monsieur Guillaume POTEL

Sur proposition du Conseil d'administration, l'Assemblée Générale décide de renouveler Monsieur Guillaume POTEL dont le mandat arrive à échéance à l'issue de la présente assemblée, aux fonctions de commissaire aux comptes suppléant pour une durée de six exercices soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle à tenir dans l'année 2016 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Monsieur Guillaume POTEL a déclaré accepter ses fonctions.

Huitième résolution – Nomination de la société DYNA 2 commissaire aux comptes suppléant en remplacement de Monsieur Jean-Paul PAPEIX

Sur proposition du Conseil d'administration, l'Assemblée Générale décide de nommer la société DYNA2 – 15 rue des Favorites – 75015 PARIS, aux fonctions de commissaire aux comptes suppléant, en remplacement de Monsieur Jean-Paul PAPEIX, dont le mandat arrive à échéance à l'issue de la présente assemblée, pour une durée de six exercices soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle à tenir dans l'année 2016 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

La société DYNA 2 qui n'a vérifié au cours des deux derniers exercices aucune opération d'apport ou de fusion dans la société et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce, a déclaré accepter ses fonctions.

Neuvième résolution – Programme de rachat d'actions

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration, autorise ce dernier, pour une période de dix-huit mois, conformément aux articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, à procéder à l'achat, en une ou plusieurs fois aux époques qu'il déterminera, d'actions de la société dans la limite de 10% du nombre d'actions composant le capital social, soit à ce jour 639.731 actions, le cas échéant ajusté afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme.

Cette autorisation met fin à l'autorisation donnée au Conseil d'Administration par l'Assemblée Générale mixte du 16 juin 2009.

Les acquisitions pourront être effectuées en vue de :

- d'assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action ECA par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI admise par l'AMF,
- de conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5 % du capital de la société,
- d'assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment au titre de la participation aux résultats de l'entreprise, au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou par attribution gratuite d'actions,
- d'assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur,
- de procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises.

Ces achats d'actions pourront être opérés par tous moyens, y compris par voie d'acquisition de blocs de titres, et aux époques que le Conseil d'Administration appréciera.

Ces opérations pourront notamment être effectuées en période d'offre publique dans le respect de l'article 232-15 du règlement général de l'AMF si, d'une part, l'offre est réglée intégralement en numéraire et, d'autre part, les opérations de rachat sont réalisées dans le cadre de la poursuite de l'exécution du programme en cours et qu'elles ne sont pas susceptibles de faire échouer l'offre.

Ces opérations pourront notamment être effectuées en période d'offre publique dans le respect de la réglementation en vigueur.

La société se réserve le droit d'utiliser des mécanismes optionnels ou instruments dérivés dans le cadre de la réglementation applicable.

Le prix maximum d'achat est fixé à 45 euros par action. En cas d'opération sur le capital notamment de division ou de regroupement des actions ou d'attribution gratuite d'actions, le montant sus-indiqué sera ajusté dans les mêmes proportions (coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre d'actions composant le capital avant l'opération et le nombre d'actions après l'opération).

Le montant maximal de l'opération est ainsi fixé à 28.787.895 Euros.

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à ces opérations, d'en arrêter les conditions et les modalités, de conclure tous accords et d'effectuer toutes formalités.

A caractère extraordinaire :

Dixième résolution – Délégation à donner au Conseil d'Administration pour augmenter le capital dans la limite de 10 % en vue de rémunérer des apports en nature de titres ou de valeurs mobilières donnant accès au capital

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'Administration et des commissaires aux comptes et conformément à l'article L. 225-147 du Code de commerce :

1. Autorise le Conseil d'Administration à procéder, sur rapport du commissaire aux apports, à l'émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital lorsque les dispositions de l'article L. 225-148 du Code de commerce ne sont pas applicables.
2. Fixe à vingt-six mois la durée de validité de la présente délégation, décomptée à compter du jour de la présente Assemblée.
3. Décide que le montant nominal global des actions ordinaires susceptibles d'être émises en vertu de la présente délégation ne pourra être supérieur à 10% du capital social au jour de la présente Assemblée, ce montant étant indépendant de tout autre plafond prévu en matière de délégation d'augmentation de capital.
4. Délègue tous pouvoirs au Conseil d'Administration, aux fins de procéder à l'approbation de l'évaluation des apports, de décider l'augmentation de capital en résultant, d'en constater la réalisation, d'imputer le cas échéant sur la prime d'apport l'ensemble des frais et droits occasionnés par l'augmentation de capital, de prélever sur la prime d'apport les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation et de procéder à la modification corrélative des statuts, et de faire le nécessaire en pareille matière.

Onzième résolution – Utilisation des délégations en période d'offre publique

L'Assemblée générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, dans le cadre de l'article L.233-33 du Code de commerce, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires :

1. - Autorise le Conseil d'administration, si les titres de la Société viennent à être visés par une offre publique, à mettre en œuvre les délégations et/ou autorisations qui lui ont été consenties aux termes des 12^{ème} et 13^{ème} résolutions de l'assemblée générale mixte du 17 juin 2008, des 8^{ème} à 12^{ème} résolutions de l'assemblée générale mixte du 16 juin 2009 et de la 10^{ème} résolution de la présente Assemblée,
2. - Décide de fixer à dix-huit mois à compter de la présente Assemblée Générale, la durée de la présente autorisation.
3. - Décide que le Conseil d'administration aura tous pouvoirs pour mettre en œuvre, dans les conditions prévues par la loi, la présente autorisation.

Douzième résolution – Modifications statutaires permettant l'organisation des conseils d'administration et des assemblées générales par voie de visioconférence ou tout moyen technique autorisé par la réglementation en vigueur

L'Assemblée générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, décide de modifier les statuts de la société afin de permettre l'organisation des conseils d'administration et des assemblées générales par voie de visioconférence ou tout moyen technique autorisé par la réglementation en vigueur.

Seuls pourront être utilisés :

- la visioconférence qui permet aux administrateurs ou actionnaires, par le réseau internet ou par le réseau téléphonique, d'apparaître à l'écran dans la salle où se tient l'assemblée générale ou le conseil ;
- les moyens de télécommunication permettant l'identification des participants.

Les moyens de visioconférence ou de télécommunication devront transmettre au moins la voix des participants et satisfaire à des caractéristiques techniques permettant la retransmission continue et simultanée des délibérations. Les autres supports tels que la messagerie électronique et la télécopie ont été écartés par la réglementation au motif qu'ils n'offrent pas des garanties de sécurité et de fiabilité suffisantes.

L'assemblée prend acte du fait que pour les conseils d'administration :

- le recours à la visioconférence ou à la télécommunication pour les délibérations du conseil est subordonné à une clause du règlement intérieur l'autorisant spécifiquement. En l'absence de règlement intérieur, le recours à ce procédé n'est pas possible.
- ce procédé ne peut pas être utilisé pour l'établissement des comptes annuels et du rapport de gestion ainsi que pour l'établissement des comptes consolidés et du rapport sur la gestion du groupe.

L'assemblée confère tous pouvoirs au conseil à l'effet d'adopter un règlement intérieur.

L'assemblée décide de modifier en conséquence et comme suit les articles 15 et 22 des statuts :

1.1.1.1.1 « Article 15 – DELIBERATIONS DU CONSEIL

L'alinéa 4 est modifié comme suit :

Le Conseil ne délibère valablement que si la moitié au moins de ses membres sont présents. Le règlement intérieur peut prévoir que sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les administrateurs qui participent à la réunion par des moyens de visioconférence ou de télécommunication dans les limites et sous les conditions fixées par la législation et la réglementation en vigueur. Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés. »

1.1.1.1.2 « Article 22 - ASSEMBLÉES GENERALES

Quorum et vote en assemblées

L'alinéa 5 est modifié comme suit :

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les actionnaires qui participent à l'assemblée par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification et conformes à la réglementation en vigueur, lorsque le conseil d'administration décide l'utilisation de tels moyens de participation, antérieurement à la convocation de l'assemblée générale. »

Treizième résolution – Formalités

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un exemplaire, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités de dépôt et de publicité requises par la loi.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'EMISSION DE VALEURS MOBILIERES DONNANT ACCES AU CAPITAL SANS SUPPRESSION DU DROIT PREFERENTIEL DE SOUSCRIPTION

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 17 JUIN 2010

11ème RESOLUTION

Mesdames, Messieurs

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par l'article L. 228-92 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur la proposition de délégation au Conseil d'Administration de la compétence pour décider d'une émission de valeurs mobilières donnant accès au capital social sans suppression du droit préférentiel de souscription, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Votre Conseil d'Administration vous propose, sur la base de son rapport, de lui déléguer pour une durée de 26 mois la compétence pour décider de cette opération décrite ci-après et fixer le cas échéant ses conditions définitives :

- Emission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital lorsque les dispositions de l'article L. 225-148 du Code de commerce ne sont pas applicables.
- Le montant nominal global des actions ordinaires susceptibles d'être émises en vertu de la présente délégation ne pourra être supérieur à 10% du capital social au jour de la présente Assemblée, ce montant étant indépendant de tout autre plafond prévu en matière de délégation d'augmentation de capital.

Il appartient à votre Conseil d'Administration d'établir un rapport conformément aux articles R. 225-113 et R. 225-114 du Code de commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes et certaines autres informations concernant l'émission, données dans ce rapport.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier le contenu du rapport de l'organe compétent relatif à cette opération et les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre.

Le rapport de votre Conseil d'Administration appelle de notre part l'observation suivante :

- Le Conseil d'Administration ne précisant pas dans son rapport les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre, nous ne pouvons pas donner notre avis sur le choix des éléments de calcul du prix d'émission.
- Cette opération serait réalisée sans suppression du droit préférentiel de souscription, l'article L.225-132 du Code de Commerce ne prévoyant qu'un droit de préférence à la souscription des actions émises pour réaliser une augmentation de capital en numéraire.

Par ailleurs, le montant du prix d'émission des titres de capital s à émettre n'étant pas fixé, nous n'exprimons pas d'avis sur les conditions définitives dans lesquelles l'opération serait réalisée.

Conformément à l'article R. 225-116 du Code de commerce, nous établirons un rapport complémentaire, le cas échéant, lors de l'usage de cette autorisation par votre Conseil d'Administration

Fait à Versailles et Marseille, le 27 avril 2010

Les Commissaires aux Comptes

BDO France - ABPR ILE DE FRANCE
Jean-François Noël

MAZARS
Patrick Zirah

Responsables du document de référence

Dominique VILBOIS, Président Directeur Général

Attestation du responsable du document de référence

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conforme à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et le rapport de gestion (ci-joint figurant en page 17) présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans le présent document ainsi qu'à la lecture de l'ensemble du document.

Les informations financières historiques présentées dans ce document ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux, figurant aux pages 83 à 84 (comptes consolidés 2009) et aux pages 109 à 110 (comptes annuels 2009) dudit document. Le rapport sur les comptes consolidés comporte des observations.

Les informations financières incorporées dans le présent document de référence par référence aux exercices 2008 et 2007 avaient fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux figurant dans les précédents documents de référence 2008 (pages 73 et 99) et 2007 (pages 74 et 100). Les rapports sur les comptes consolidés comportaient des observations.

Fait à Toulon, le 27 avril 2010

Le Président Directeur Général
Dominique VILBOIS

Responsables du contrôle des comptes

Premier Commissaire aux Comptes titulaire

ABPR Ile de France
7, rue du Parc de Clagny
78 000 Versailles

Commissaire aux comptes de la société nommé par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 25 mai 2004 pour un mandat de six exercices expirant après l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Second Commissaire aux Comptes titulaire

Société MAZARS
Exaltis
61, rue Henri Regnault
92 400 Courbevoie

Commissaire aux comptes de la société nommé par l'Assemblée Générale Ordinaire du 25 mai 2004 pour un mandat de six exercices expirant après l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009 (*première nomination*).

Premier Commissaire aux Comptes suppléant

Monsieur Jean Paul PAPEIX
7, rue du Parc de Clagny
78 000 Versailles

Commissaire aux comptes suppléant de la société nommé par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 25 mai 2004 pour un mandat de six exercices expirant après l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Second Commissaire aux Comptes suppléant

Monsieur Guillaume POTEL
Exaltis
61, rue Henri Regnault
92 400 Courbevoie

Commissaire aux comptes suppléant de la société nommé par l'Assemblée Générale Ordinaire du 25 mai 2004 pour un mandat de six exercices expirant après l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

RESPONSABLES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION FINANCIÈRE

Dominique VILBOIS, Président Directeur Général Groupe ECA
Rue des frères Lumière, BP 242 - 83078 Toulon Cedex 09
Tél. : +33 (0)4 94 08 90 00 – Fax : +33 (0)4 94 08 90 70
finance@ecagroup.com

Politique d'information

Les communiqués et avis financiers diffusés par le Groupe sont disponibles sur le site Internet :
www.ecagroup.com

Date	Type de document	Référence
28/04/09	Forte croissance du chiffre d'affaires au 1er trimestre	www.ecagroup.com la Tribune du 29/04/09
04/05/09	Mise à disposition du Document de Référence 2008	www.ecagroup.com www.amf-france.org
02/07/09	Bilan semestrielle du contrat de liquidité	www.ecagroup.com
24/07/09	DCNS, THALES et ECA sélectionnées par la DGA pour étudier l'utilisation des drones navals dans la lutte anti-mines	www.ecagroup.com
30/07/09	Chiffre d'affaires du 1er semestre 2009 : +36%	www.ecagroup.com
31/07/09	Information relative au nombre total de droits de vote et d'actions composant le capital	www.ecagroup.com
07/09/09	ECA remporte plusieurs contrats importants dans le secteur de la Défense	www.ecagroup.com
14/09/09	Le Groupe ECA, aux côtés des sociétés AREVA et MCE, remporte un contrat important avec Airbus	www.ecagroup.com
17/09/09	Résultats du 1er semestre 2009 : Solides performances financières - Niveau historique de chiffre d'affaires pour un début d'année - Marge opérationnelle courante en progression à 11,9%	www.ecagroup.com la Tribune du 18/09/10
17/09/09	Rapport Financier Semestriel 30 Juin 2009	www.ecagroup.com
19/10/09	Nouveau contrat avec Airbus dans le cadre du programme A350 XWB	www.ecagroup.com
22/10/09	Chiffre d'affaires à fin septembre 2009 : +22%	www.ecagroup.com
14/12/09	Acquisition de la société Triton Imaging, Inc.	www.ecagroup.com
21/12/09	Versement d'un acompte sur dividende de 0,63 Euro par action	www.ecagroup.com
21/12/09	ECA intègre les indices SBF 250, CAC SMALL90, CAC IT	www.ecagroup.com
05/01/10	Bilan semestriel du contrat de liquidité contracté avec la société de bourse Gilbert Dupont	www.ecagroup.com
26/02/10	Croissance de 8% du chiffre d'affaires 2009 à 95,6 M€	www.ecagroup.com la Tribune du 2/03/10
08/03/10	Information relative au nombre total de droits de vote et d'actions composant le capital	www.ecagroup.com
12/04/10	Résultats 2009 - Marge opérationnelle courante de 11,3% - Poursuite d'une croissance solide en 2010	www.ecagroup.com la Tribune du 13/04/10

Par ailleurs, l'acte constitutif et les statuts de la société, tous rapports, courriers et autres documents, informations financières historiques, évaluations et déclarations établies par un expert à la demande de la société peuvent être consultés au siège de la société.

SOMMAIRE DÉTAILLÉ

Le message du Président	5
Faits Marquants.....	7
Stratégie	9
Historique	12
Rapport de gestion	17
Comptes consolidés	41
1-Informations Générales	50
2-Principales méthodes comptables	50
3-Informations relatives au périmètre de consolidation.....	62
4-Notes sur le Bilan et le Compte de Résultat	64
5-Gestion du Risque Financier	75
6-Informations Sectorielles	77
7-Autres notes	79
Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés	83
Comptes sociaux.....	85
1.Faits caractéristiques de l'Exercice.....	93
2.Règles et méthodes comptables	94
3.Notes sur le Bilan et le Compte de Résultat.....	98
4.Autres notes.....	105
Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes Annuels	109
Renseignements de caractère général - Emetteur	111
Renseignements de caractère général concernant le capital social.....	117
Répartition du capital et des droits de vote	121
Renseignements concernant l'activité de la Société.....	123
Chiffres clefs du groupe ECA.....	123
Liste des implantations opérationnelles du groupe ECA	127
Positionnement de la Société sur ses principaux marchés.....	128
Stratégie de la Société	131
Organisation opérationnelle et moyens humains	136
Faits exceptionnels et litiges	138
Glossaire	142
Rapport du Président sur le contrôle interne.....	147
Rapport des commissaires aux comptes établi en application de l'article L.225-235 du code du commerce, sur le rapport du président du conseil d'Administration.....	154
Présentation juridique des filiales.....	155
Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés	158
Texte des résolutions proposés à l'assemblée générale mixte du 17 juin 2010.....	160
Rapport des commissaires aux comptes sur l'émission de valeurs mobilières donnant accès au capital sans suppression du droit préférentiel de souscription	165
Responsables de l'information et de la communication financière	168
Table thématique.....	171

Table thématique

Afin de faciliter la lecture du rapport annuel enregistré comme document de référence, la table thématique suivante permet d'identifier les principales informations requises par la Commission dans le cadre de ses règlements et instructions d'applications.

Rubriques de l'annexe 1 du règlement européen n°809/2004 du 29 avril 2004 de la Commission Européenne

	Numéro de page
1. Personnes responsables	166
1.1	166
1.2	166
2. Contrôleurs légaux des comptes	166
2.1	166
2.2	sans objet
3. Informations financières sélectionnées	123
3.1	123
3.2	sans objet
4. Facteurs de risques	139 et 20
5. Informations concernant l'émetteur	111
5.1. Histoire et évolution de la société	111
5.1.1	111
5.1.2	111
5.1.3	111
5.1.4	111
5.1.5	12
5.2. Investissements	133
5.2.1	133
6. Aperçu des activités	123 et 18
6.1.	123
6.1.1	123
6.1.2	131
6.2	128
6.3	sans objet
6.4	sans objet
6.5	130
7. Organigramme	13
7.1	13
7.2	126 et 62
8. Propriétés immobilières, usines et équipements	127
8.1	127
8.2	sans objet
9. Examen de la situation financière et du résultat	38
9.1	43
9.2	44
9.2.1	sans objet
9.2.2	sans objet
9.2.3	sans objet
10. Trésorerie et capitaux	38
10.1	43
10.2	46
10.3	75
10.4	75
10.5	sans objet
11. Recherche et développement	131
12. Information sur les tendances	23
12.1	23
12.2	23
13. Prévisions ou estimations du bénéfice	135
13.1	sans objet
13.2	sans objet
13.3	sans objet
13.4	sans objet
14. Organes d'administration, de direction et de surveillance et direction générale	33
14.1	33
14.2	146
15. Rémunération et avantages	28
15.1	28
15.2	28
16. Fonctionnement des organes d'administration et de direction	144
16.1	146
16.2	146
16.3	146
16.4	146

17. Salariés	137
17.1	137
17.2	118
18. Principaux actionnaires	121
18.1	121
18.2	121
18.3	121
18.4	sans objet
19. Opérations avec des apparentés	158
20. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur	39
20.1	39
20.2	sans objet
20.3	39
20.4	43
20.4.1	43
20.4.2	87, 154, 158
20.4.3	sans objet
20.5	43
20.5.1	43
20.6	sans objet
20.7	122
20.7.1	122
20.8	141
20.9	sans objet
21. Informations complémentaires	111
21.1	120
21.1.1	120
21.1.2	sans objet
21.1.3	121
21.1.4	120
21.1.5	120
21.1.6	sans objet
21.1.7	120
21.2	111
21.2.1	111
21.2.2	144
21.2.3	114
21.2.4	117
21.2.5	113
21.2.6	sans objet
21.2.7	115
21.2.8	115
22. Contrats importants	sans objet
23. Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclaration d'intérêts	néant
24. Documents accessibles au public	168
25. Informations sur les participations	23 et 126



Siège Social

ZI Toulon Est - BP 242 - Rue des Frères Lumière
83078 Toulon cedex 09

Tél : +33 4 94 08 90 00 - Fax : +33 4 94 08 90 70
www.eca.fr